Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION *Place de l'Hôtel de Ville – CS 50 199 - 68 305 Saint-Louis Cedex Tél : 03 89 70 90 70*

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

ZAC GRUEN

SIERENTZ

BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

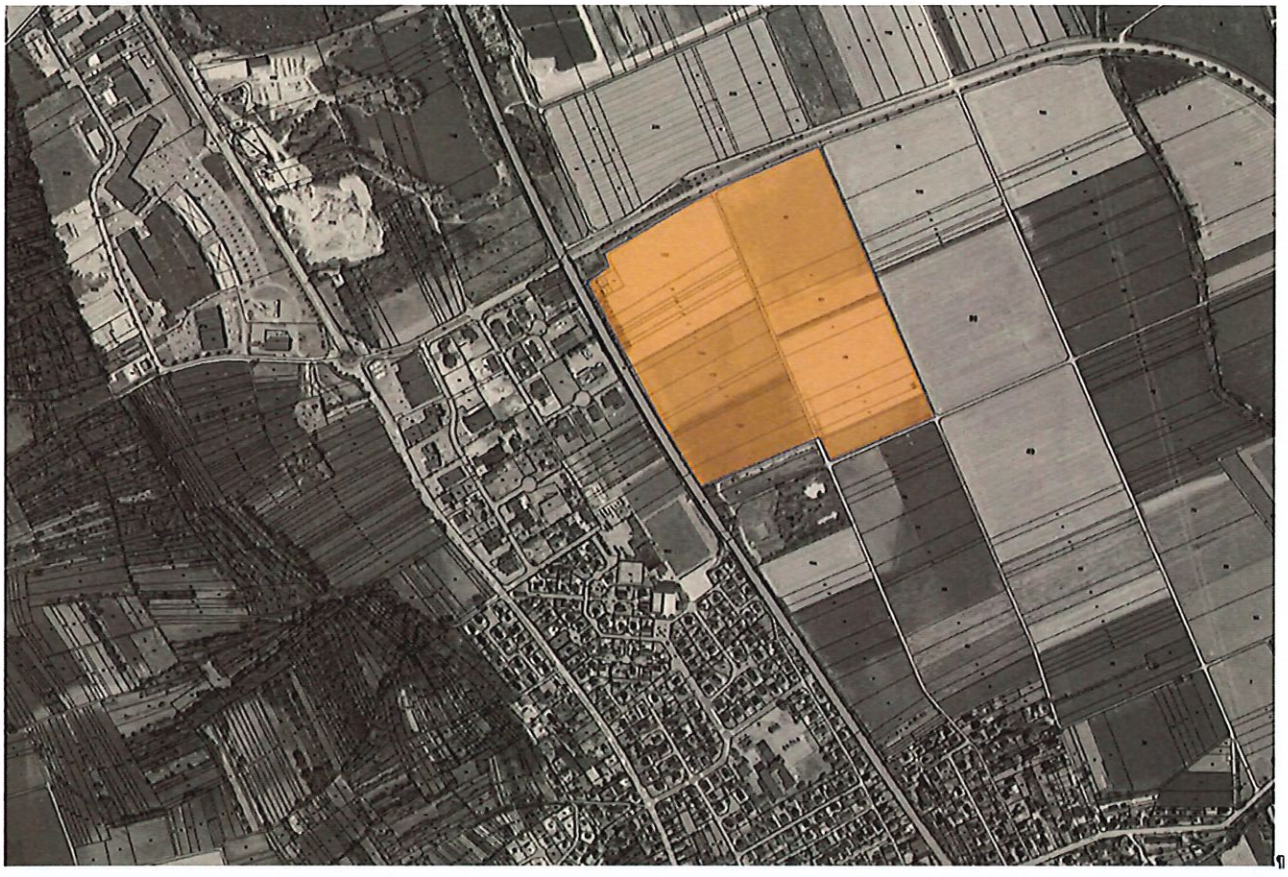

Novembre 2022

URBITAT+ SERUE INGENIERIE itinéraires urbain & paysagers iRiS conseil

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU CONTEXTE 3
1.1 - Le porteur de projet 3
1.2 - Contexte réglementaire du projet 3
1.3 - La genèse du projet et le développement économique du territoire de SLA 3
2 - DECISIONS DE CREATION DE LA ZAC 5
2.1 - Délibération de lancement de la ZAC 5
3 - MODALITES DE CONCERTATION 6
3.1 - Déroulement de la concertation 6
3.2 - Les deux réunions publiques 7
3.3 - Les courriers et messages électroniques réceptionnés 9
4 - THEMES PRINCIPAUX ABORDES LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION ET INCIDENCES DES REMARQUES SUR LA CONCEPTION DU PROJET 10
4.1 - Economie/programmation – Localisation de la zone projetée 10
4.2 - Mobilité, déplacement et situation de la circulation à Sierentz 11
4.3 - Agriculture et réduction de l'espace agricole 11
4.4 - Environnement et nuisances 12
5 - LISTE DES ANNEXES 14

Historique

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	APPROUVE
0	**2022/08/29**	Première diffusion	CB	CB	GR

Identification du document

IDENTIFIANT DU DOCUMENT
T:\2021\VR-21-161 Sierentz - ZAI Gruen SLA\04 Travail\48 APA\VR-21-161-APA-2021-12-14-sommaire_etude_impact_Ind0.docx

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1 - PRESENTATION DU CONTEXTE

1.1 - Le porteur de projet

Le maître d'ouvrage est la communauté d'agglomération :

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
03 89 70 90 70

1.2 - Contexte réglementaire du projet

Saint-Louis Agglomération dispose de la compétence liée au développement économique sur son territoire. A ce titre, elle est le maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la zone d'activités « Gruen », par le biais d'une procédure de « Zone d'Aménagement Concerté ».

Cette procédure est régie par les articles L. 311-1 et suivants du code de l'urbanisme (en vigueur au 16/06/2022).

« Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.
Le périmètre et le programme de la zone d'aménagement concerté sont approuvés par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, en application de l'article L. 151-7-2.
Sont toutefois créées par le préfet, après avis du conseil municipal de la ou des communes concernées ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, les zones d'aménagement concerté réalisées à l'initiative de l'Etat, des régions, des départements ou de leurs établissements publics et concessionnaires et les zones d'aménagement concerté situées, en tout ou partie, à l'intérieur d'un périmètre d'opération d'intérêt national.
La décision qui approuve le périmètre et le programme de la zone peut également approuver l'aménagement et l'équipement de celle-ci. »

1.3 - La genèse du projet et le développement économique du territoire de SLA

La communauté d'agglomération de Saint-Louis Agglomération prévoit la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au sein de la commune de Sierentz au lieu-dit « Gruen » en limite au Nord-Est.

Le secteur de projet de zone d'activité intercommunale de 20ha à Sierentz est inscrit dans les documents stratégiques de développement économique de l'agglomération depuis de nombreuses années. Son développement est notamment identifié dans le SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz, en vigueur depuis 2013, dans le SCOT révisé de SLA approuvé en juin 2022 et dans les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Sierentz en vigueur.

Le projet répond à la stratégie d'intervention économique de Saint-Louis Agglomération délibérée le 20 décembre 2017 dans laquelle l'axe d'intervention stratégique « Schéma d'accueil des entreprises » prévoit l'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- **Compléter la trame des zones industrielles existantes, afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs économiques déjà présents sur le territoire ;**

- **Pallier la rareté du foncier disponible sur des emprises d'un seul tenant adaptées à des implantations nécessitant des surfaces importantes (plus de 0,5 ha) ;**

- **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'intervention économique de SLA :**
  - S'inscrire dans la continuité des projets et des besoins identifiés en matière de développement économique dans la vision d'avenir du territoire ;
  - Apporter une offre foncière pour répondre aux besoins de développement des entreprises du territoire afin de maintenir et développer les activités économiques et industrielles et les emplois ;
  - Valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des infrastructures de déplacement et d'un site économique existant ;

  Cette zone est identifiée au sein du projet n°10 de la Vision d'Avenir 2030 actualisée. Le projet est également intégré à la stratégie d'intervention économique de Saint-Louis Agglomération délibérée le 20 décembre 2017 dans laquelle l'axe d'intervention stratégique « Schéma d'accueil des entreprises » prévoit l'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques.

- **Mettre en œuvre les premières orientations de la charte d'engagement pour la transition écologique :**
  - Développer de nouvelles offres foncières industrielles dans l'ambition architecturale et environnementale « parc d'industrie du futur » en favorisant les modes alternatifs à la voiture, notamment les modes actifs, grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces en lien avec la zone urbaine de Sierentz
  - Faire de la zone de Sierentz un site pilote pour définir un cadre de référence et ambitieux sur les questions énergétiques et environnementales et qui sera destiné à être décliné dans toutes les opérations d'aménagement
  - Développer un projet respectueux de l'environnement, alliant une architecture industrielle de qualité et une ambiance marquée par la présence d'espaces verts.

Forte de la mise en œuvre de son plan Climat et de la charte d'engagement pour la transition écologique approuvée par le Conseil Communautaire du 30 juin 2021, SLA a retenu la zone de Sierentz comme site pilote pour définir un cadre de référence et ambitieux sur les questions énergétiques et environnementales et qui sera destiné à être décliné dans toutes les opérations d'aménagement.

C'est avec cette ambition, que SLA souhaite développer un projet respectueux de l'environnement, alliant une architecture industrielle de qualité et une ambiance marquée par la présence d'espaces verts.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2 - DECISIONS DE CREATION DE LA ZAC

2.1 - Délibération de lancement de la ZAC

Le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a délibéré en séance du 17 février 2022 pour définir le périmètre de la ZAC Gruen à Sierentz, définir les objectifs poursuivis par cette opération d'aménagement, ainsi que de fixer les modalités de concertation préalable.

La délibération complète est annexée à ce document.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

3 - MODALITES DE CONCERTATION

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est organisée selon les modalités suivantes :

3.1 - Déroulement de la concertation

La première phase de concertation s'est déroulée du 16 février 2022 au 12 juillet 2022, selon les modalités suivantes :

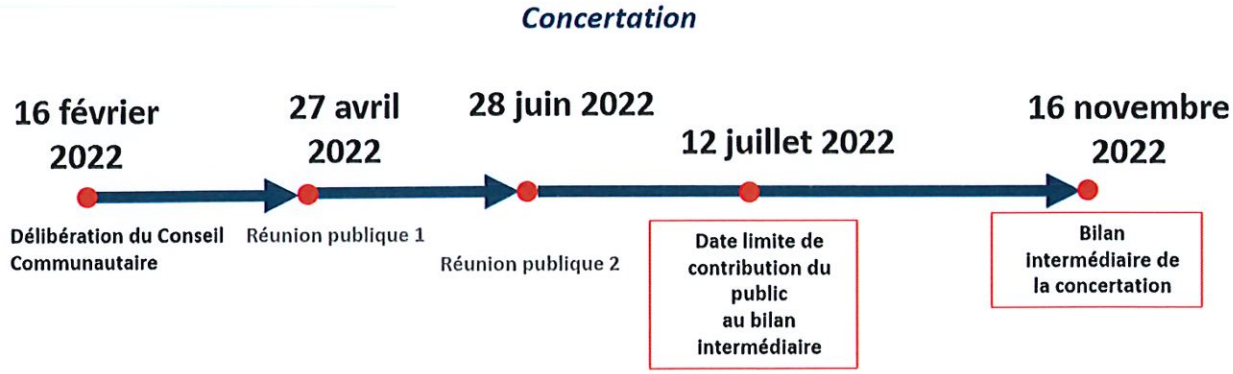

- Réunion publique n°1 à l'Agora de Sierentz, le 27 avril 2022 à 18h
- Réunion publique n°2 à l'Agora de Sierentz, le 28 juin 2022 à 18h
- Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée :
  concertationADT@saint-louis-agglomeration.fr
  Les statistiques de visibilité sur les réseaux sociaux et de téléchargement des documents sont présentées en annexe 6.

- Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures de la mairie de Sierentz et du siège de SLA.
  Un panneau d'information a été mis en place en mairie de Sierentz et au siège de Saint-Louis Agglomération dès la mi-avril 2022.

- Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pouvaient être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

  Pour être prises en compte dans le bilan intermédiaire de concertation, les observations du public devaient être déposées au plus tard 15 jours après la deuxième réunion publique, soit le 12 juillet 2022.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La suite de la concertation sera menée selon les modalités suivantes :

-Maintien d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.

-Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet).

-Mise à disposition aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet) d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

3.2 - Les deux réunions publiques

Les deux réunions publiques ont mobilisé chacune 40 auditeurs, les participants de la deuxième réunion étant en majorité des participants différents de ceux qui avaient assisté à la première réunion publique.

La première réunion avait pour « déroulé » les points suivants :

- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Les habitants ont pu s'exprimer sous forme d'ateliers et d'échanges écrits sous forme de « post-it ».

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La deuxième réunion avait pour « déroulé » les points suivants :

- Rappel du contexte et des objectifs de l'opération
- Retour sur la première réunion
    - Rappel des échanges et cadrage règlementaire des implantations économiques
- Présentation des scénarios d'aménagement
- Présentation et illustration
- Ateliers d'échange avec les participants
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Des ateliers d'échange avec les participants ont été animés par l'équipe d'architecte paysagiste, puis un temps de restitution et de questions réponses a été pris.

Le scénario 1 « allée centrale » semble être privilégié par les participants des ateliers.

En synthèse, le public s'est exprimé sur différents éléments de projets lors des deux réunions publiques (cf comptes-rendus en annexe), les remarques ont été regroupées par grandes thématiques :

1. Quels ont été les critères de choix de localisation de cette nouvelle zone ? est-elle nécessaire sur le territoire de Saint-Louis Agglomération ? Quelle sera la taille des parcelles ?
2. Comment seront sélectionnées les entreprises ?
3. Comment est prise en compte la question du Zéro artificialisation nette ?
4. Est-ce que les nuisances sonores vont augmenter ?
5. Comment seront gérés le stationnement, les circulations et les liaisons cyclables ?
6. Quels seront les efforts des futures entreprises en matière d'environnement ?

Pour plus de précisions sur les thèmes, se reporter à la synthèse proposée en paragraphe 4.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

3.3 - Les courriers et messages électroniques réceptionnés

Le public s'est également exprimé via l'adresse mail de concertation dédiée et notamment le Conseil de Développement (cf mails annexe 8). Un mail est arrivé au-delà de la date limite fixée pour la première phase de concertation, mais une réponse a tout de même été apportée et intégrée à ce bilan intermédiaire par Saint-Louis Agglomération.

Les courriers complets sont disponibles en annexe.

Voici le tableau récapitulatif des thèmes abordés dans les courriers :

Date de réception	Nom de l'émetteur	Synthèse des questions soulevées dans les courriers
9 juillet 2022	Courrier électronique envoyé par : Adeline ENDE	Il est demandé à la collectivité de reconsidérer le projet d'aménagement de la zone en lien avec la réduction des espaces agricoles et naturels observée ces dernières années sur le territoire de Sierentz. Madame Ende souhaite savoir si les habitants de Sierentz souhaitent l'aménagement de cette zone ou non, et non pas seulement être associés aux modalités d'aménagement de la zone de projet.
2 mai 2022	Courrier électronique envoyé par Martine DRAPP	L'auteure du courriel souhaite que les besoins agraires pour envisager l'autonomie alimentaire par les terres agricoles soit considérée dans les réflexions de développement et d'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux intérêts de constructions, d'aménagement et de lotissements, mais de favoriser la qualité de vie et la valorisation des terres agricoles. La création de zones d'aménagement supplémentaires réduit les espaces naturels, agricoles et nuit à la faune et à la flore.
12 juillet 2022	Courrier réceptionné de la part du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération.	Le Conseil de développement émet des réserves sur la pertinence de la création de la ZAC. Il sera attentif à la justification du volet « éviter » pour la création de la ZAC. Le courrier préconise le recours à la compensation agricole collective. Le courrier s'interroge sur les possibilités envisagées d'extension de la ZAC. Le Conseil de développement souhaite être associé à l'élaboration du cahier des charges de la ZAC.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

4 - THEMES PRINCIPAUX ABORDES LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION ET INCIDENCES DES REMARQUES SUR LA CONCEPTION DU PROJET

La synthèse ci-après reprend les questions et remarques des participants à la concertation par thématiques et présente les réponses apportées lors des échanges par le porteur de projet.

4.1 - Economie/programmation – Localisation de la zone projetée

Des nombreuses interventions ont été formulées quant au besoin d'aménagement de la zone d'activité sur le territoire de Sierentz, sur sa localisation et ses objectifs, en particulier les questions suivantes :

4.1.1 - Comment la zone a-t-elle été choisie ?

Le nouveau SCOT approuvé le 29/06/2022 a d'ores et déjà intégré une réduction de 50 % de la consommation foncière d'espaces naturels agricole et forestiers sur les 10 prochaines années par rapport à la consommation foncière constatée sur la période 2008-2018.En ce sens, on peut considérer qu'il respecte déjà la trajectoire de réduction de consommation foncière imposée par la loi climat et résilience pour les 10 prochaines années, et ce dans la perspective du zéro artificialisation nette qui devra être effectif à l'horizon 2050.
Cette réduction de consommation foncière viendra réduire progressivement l'impact sur les terres agricoles et naturelles. Si le SCOT a pour vocation de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers (et SLA s'est particulièrement engagée sur le volet agricole en mettant en place un service et un plan d'actions en faveur du développement rural), il a aussi pour rôle de répondre aux besoins en matière d'habitat et d'économie et d'emplois. Le projet de territoire qui sous-tend le SCOT répond à l'ensemble des besoins en matière agricole, naturelle, d'habitat et d'économie en définissant au mieux un équilibre entre ces différentes composantes.
C'est dans le cadre de cet équilibre à l'échelle du territoire de SLA qu'il a été décidé d'initier notamment la création d'une zone d'activité économique à Sierentz. En effet, notre tissu économique est particulièrement dynamique en développement et en création d'emplois. Cette opération permettra notamment de répondre à la demande d'un industriel sollicitant une parcelle de grande emprise pour des projets de développement de son activité.

En termes de développement économique du territoire de Saint-Louis Agglomération, le foncier disponible au sein des Zones d'activités économiques existantes est très rare et de surfaces limitées.
Il y a très peu de surfaces de friches industrielles et celles qui existent ont vocation à répondre à d'autres besoins, notamment parce qu'elles sont situées en cœur de ville.
Il est nécessaire, pour le territoire, de répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent se développer et de créer des emplois pour la population.
Le site de développement économique sur le territoire de Sierentz a été choisi pour sa situation, à proximité de l'autoroute, ce qui évite le trafic parasite en ville, et avec une facilité de connexion aux réseaux techniques.
La zone sera industrielle, pas de logistique donc pas de grand flux de camions.

4.1.2 - Quelle est la taille maximum d'un terrain

Le projet ne prévoit pas de taille maximale pour les terrains, en revanche, il prévoit l'accueil d'entreprises à vocation industrielle, sur des emprises d'au moins 1,5 hectare d'un seul tenant. La vocation affirmée de cette zone est d'accueillir les entreprises qui ont besoin d'emprises importantes pour répondre à leur process industriel. Les entreprises de services, de commerce, ou d'entrepôts n'ont pas vocation à s'installer sur ce nouvel espace.
D'autres zones ont vocation à répondre à ces besoins.

4.1.3 - Quelle sera la hauteur des bâtiments

La hauteur maximale des bâtiments n'est aujourd'hui pas définie, mais l'insertion paysagère des futures constructions fait partie intégrante de la réflexion d'aménagement de la zone.
En outre, une implantation en hauteur, peut permettre des économies de foncier. L'équilibre entre ces paramètres devra permettre l'intégration paysagère des constructions en répondant aux besoins des industriels.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

4.1.4 - Comment les entreprises seront choisies, quels seront les outils permettant d'aboutir aux aménagements souhaités ?

L'aménagement des espaces publics est géré par Saint-Louis Agglomération.
Les dispositions du PLU fixeront les modalités de construction et d'implantation des constructions sur la zone. Elles seront complétées et précisées par un cahier de prescriptions environnementales, architecturales, techniques et urbaines qui engagera l'acquéreur de chaque lot à le respecter. Ce cahier des charges sera annexé aux actes de ventes et donc valable même en cas de changement de propriétaire ou d'évolution du PLU.
Un comité d'agrément sera mis en place pour décider de l'attribution des lots aux acquéreurs intéressés.
Ce comité veillera au respect des objectifs de la zone et à la qualité du projet proposé.

4.1.5 - Pourquoi ne pas se contenter du Technoport ? ou des secteurs non bâtis déjà aménagés ?

La destination du Technoport est de proposer des bureaux et du loisir, ce qui ne correspond pas à ce type d'activités de production. Les différentes affectations des secteurs économiques ont été réparties à l'échelle du SCOT (et confirmées par l'étude Sierentz 2030 pour la présente zone industrielle).
La vision d'avenir 2030 de Saint-Louis Agglomération confirme également cet objectif et la répartition des vocations des différentes zones d'activités.

4.2 - Mobilité, déplacement et situation de la circulation à Sierentz

4.2.1 - Quel sera le trafic engendré par cette zone ?

Il est difficile de donner à ce jour un chiffre précis du nombre de personnes présentes dans la future ZAC mais qu'au regard de l'ambition des différents prospects, on pourrait imaginer entre 500 et 1000 personnes travaillant sur place. Cependant, le type d'activité attendus correspond surtout à des fonctionnements en équipes et en horaires décalés, avec une part d'employés en horaires de bureau. Les flux sont donc amenés à se répartir dans la journée.
L'étude d'impact sur l'environnement prend en compte ces paramètres, en proposant, notamment des simulations de trafic et de déplacement.
Ces simulations démontrent l'absorption, sans remontée de file ou ralentissement, sur le réseau viaire existant.
La zone sera accessible pour les piétons et les cycles depuis la gare grâce à la passerelle de traversée sur la voie ferrée et qui est placée en limite Sud de la zone. Le cheminement existant jusqu'en entrée de zone est conservé et valorisé.
Au sein de la nouvelle voie à aménager, la place des circulations douce est sécurisée et valorisée dans le projet d'aménagement global.

4.2.2 - Comment vont stationner tous les véhicules ?

L'aménagement prévoit des espaces de stationnement publics en partie centrale de la voie de desserte, et chaque porteur de projet prévoira ensuite les espaces de stationnement sur son emprise.
Les espaces nécessaires aux livraisons et circulation de poids lourds sont également prévus.

L'étude d'impact sur l'environnement prend en compte ces paramètres, en proposant, notamment des capacités de stationnement évaluées en fonction du nombre d'emplois estimé entre 500 et 1000.
Les simulations proposées pour l'organisation des constructions sur les parcelles permettent de proposer plus de 400 places sur les espaces privés et 100 places sur l'espace public.

4.3 - Agriculture et réduction de l'espace agricole

En complément des éléments déjà évoqués sur la disponibilité foncière, les questions suivantes ont été posées.

4.3.1 - Le projet consomme encore de l'espace agricole sur la commune de Sierentz

L'équilibre global entre habitat, économie et espace agricole et naturel est établi à l'échelle du territoire, dans le cadre du SCOT. Le SCOT a déjà pris pour objectif de réduire de moitié la consommation foncière dans les 10 prochaines années par rapport à la période 2008-2018.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La création de foncier d'activités de production permet aux entreprises qui souhaitent se développer de rester sur le secteur et d'éviter ainsi des délocalisations, et des pertes d'emplois.

Ces éléments seront développés dans l'étude d'impact, notamment au regard de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

4.3.2 - Est-ce que les exploitants agricoles ont été informés et associés au projet ?

Les exploitants agricoles ont été associés à la démarche à la fois par la SAFER et par la Chambre d'agriculture qui sont missionnés par SLA dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact agricole et de la recherche de compensation, mais aussi sur les possibilités d'échanges ou de solution foncières ou financières pour l'économie agricole.

Des compensations collectives agricole seront prévues pour soutenir des projets émergents pour la filière agricole du territoire, en lien avec le service développement rural de SLA et les exploitants agricoles du territoire impacté.

4.4 - Environnement et nuisances

4.4.1 - Quels vont être les efforts apportés en termes de préservation de l'environnement et d'économie d'énergie sur cette zone ?

La zone d'activité a vocation à répondre aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Eénergie Territorial et aux engagements pris par la collectivité en matière de transition énergétique.
Ces éléments seront pris en compte dans les documents de la ZAC, notamment dans le futur cahier des charges de prescriptions techniques, architecturales, environnementales, urbaines et paysagères.

L'étude d'impact décrira les solutions envisageables et les objectifs à atteindre, pour répondre aux objectifs « Climat-Air-Energie – territoire en transition ».

Le projet de la ZAC de Sierentz est retenu comme site pilote dans la démarche Territoire en transition. Les éléments précis s'appliquant aux constructions seront définis dans notre cahier des prescriptions que chaque industriel devra respecter. Le cahier des charges sera élaboré dans le cadre de la phase de réalisation de la ZAC, mais nous pouvons déjà préciser les éléments suivants :

- L'étude faune flore n'a relevé aucun corridor sur site, malgré tout, la haie existante sera conservée et complétée ce qui permettra une meilleure biodiversité sur le site, à terme,
- Des haies périphériques viendront compléter la haie existante afin d'assurer une bonne intégration paysagère des constructions,
- La création de noue pour la gestion des eaux pluviales est préconisée.

Les entreprises candidates pour acquérir un lot sur l'emprise de la ZAC présenteront un projet auprès d'une commission qui s'assurera du respect des objectifs et des dispositions applicables sur la ZAC. Ces objectifs seront notamment des objectifs qualitatifs et environnementaux, parmi les 5 familles de critères ci-dessous :

- Des critères de perméabilités des espaces non bâtis
- Des critères de maintien et développement de la biodiversité
- Des critères de performance énergétique
- Des critères de qualité architecturale et d'insertion paysagère
- Des critères de confort d'usage – RSE (responsabilité sociale de l'entreprise)

4.4.2 - Quelles sont les propositions prises pour favoriser la biodiversité sur le site de projet ?

Toute nouvelle opération démarre systématiquement par un relevé faune et flore, ce qui a été réalisé à Sierentz depuis juillet 2021. Ce diagnostic n'a pas relevé d'enjeu en termes d'espèces protégées, du fait de l'activité agricole actuelle sur le site.

La limitation des surfaces imperméables est un enjeu important, de même que la gestion de la ressource en eau disponible pour ce site.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

L'étude d'impact indiquera ces éléments et des préconisations pourront être proposées en matière de nature ordinaire sur le site, via, notamment, les aménagements paysagers.

4.4.3 - Comment vont être gérées les nuisances sonores liées aux nouvelles activités ? et à la voie ferrée ?

Un état initial du contexte acoustique de la zone a été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact et les préconisations en termes de matériaux, traitements de façades interviendront dans une phase ultérieure du projet.

En conclusion, les observations recueillies lors de cette première phase de concertation ont permis :

-de privilégier un scénario d'aménagement.

-de confirmer la mise en place d'un Comité d'attribution des terrains.

-de confirmer les ambitions environnementales du projet urbain et de rassurer la population

-de prévoir l'organisation des espaces de circulation et de déplacement pour tous les modes (piétons, cycles, véhicules légers et poids lourds)

-de prendre en compte les questions de qualité de l'air, de bruit et de climat qui seront traitées de manière détaillée et avec attention dans le cadre de l'étude d'impact et dans l'approfondissement du projet dans le cadre de la réalisation de la ZAC.

Ces éléments et préoccupations seront pris en compte dans les prochaines phases du projet.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

5 - LISTE DES ANNEXES

- **5.1. ANNEXE 1**.....
- *Délibération du Conseil de Communauté du 16 février 2022 – 6ème question*

- **5.2. ANNEXE 2**.....
- *Publicités de la concertation*

- **5.3. ANNEXE 3**.....
- *Présentations des deux réunions publiques*

- **5.4. ANNEXE 4**.....
- *Comptes-rendus des deux réunions publiques*

- **5.5. ANNEXE 5**.....
- *Revue de presse*

- **5.6. ANNEXE 6**.....
- *Supports de communication de la concertation*

- **5.7. ANNEXE 7**.....
- *Photographies des panneaux et réunions*

- **5.8. ANNEXE 8**.....
- *Courriers, courriels et réponses*

- **5.9. ANNEXE 9**.....
- *Registre d'observations*

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 1

Délibération du Conseil de Communauté :

Du 16 février 2022 – 6ème question

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Projet de Délibération
du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents :
Membres absents :
Procurations :

Séance du 16 novembre 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN

Président de Saint-Louis Agglomération

X ème QUESTION

ZAI Gruen à SIERENTZ

Bilan intermédiaire et poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC

1. Rappel du contexte et objectifs de l'opération projetée

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, SLA dispose des compétences nécessaires pour créer de nouvelles zones d'activité économique.

En vertu des articles L.103-2 et L.103-4 du Code de l'urbanisme, préalablement à la création de la ZAC et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, une concertation doit être mise en œuvre dont les modalités doivent être fixées par le Conseil Communautaire.

Par délibération en date du 16 février 2022, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de ZAC sur la ZAI Gruen à SIERENTZ et le périmètre des études préalables :

- **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'intervention économique de SLA :**
  - S'inscrire dans la continuité des projets et des besoins identifiés en matière de développement économique dans la vision d'avenir du territoire ;
  - Apporter une offre foncière pour répondre aux besoins de développement des entreprises du territoire afin de maintenir et développer les activités économiques et industrielles et les emplois ;
  - Valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des infrastructures de déplacement et d'un site économique existant ;

- **Mettre en œuvre les premières orientations de la charte d'engagement pour la transition écologique :**
  - Développer de nouvelles offres foncières industrielles dans l'ambition architecturale et environnementale « parc d'industrie du futur » en favorisant les modes alternatifs à la voiture, notamment les modes actifs, grâce au développement d'espaces publics de qualité et de circulations douces en lien avec la zone urbaine de Sierentz.

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté doit être l'opportunité pour SLA de développer un projet ambitieux en se dotant d'un outil véritablement souple permettant les évolutions indispensables à la création et à l'optimisation d'une zone d'activité.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Par la même délibération en date du 16 février 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC et défini les modalités de la concertation suivantes :

- ✓ Organisation de deux réunions publiques.
  Elles seront ouvertes à toutes les personnes concernées par le projet, notamment les habitants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux professionnels du monde économique qui seront invités, soit par voie de presse, soit par le bulletin de la Communauté d'Agglomération.

- ✓ Création d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.

- ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures de la mairie de Sierentz et du siège de SLA.

- ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au siège de SLA d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

  Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard 15 jours après la deuxième réunion publique de concertation.

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des modalités de la concertation susvisée.

Bilan intermédiaire de la concertation

Le tableau suivant retrace la mise en œuvre des différentes modalités de concertation telles qu'elles ont été définies par le Conseil Communautaire, jusqu'à ce jour :

Modalités de concertation	Moyens mis en œuvre	Date de l'événement
Réunion publique n° 1 : échanges sur l'état initial	Réunion publique à l'Agora de Sierentz (17 rue des Romains). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet+ réseaux sociaux.	27 avril 2022 de 18h00 à 20h00
Réunion publique n° 2 : échanges sur les scénarii d'aménagement	Réunion publique à l'Agora de Sierentz (17 rue des Romains). La réunion a été annoncée par voie de presse et via internet+ réseaux sociaux.	28 juin 2022 de 18h00 à 20h00
Informations dans le bulletin de la Communauté d'Agglomération ou dans la presse locale et sur les réseaux sociaux	Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonces légales publiées dans le journal L'Alsace et les DNA. + parution sur les réseaux sociaux	L'Alsace et DNA du 9 avril 2022 L'Alsace et DNA du 23 avril 2022 L'Alsace et DNA du 11 juin 2022 L'Alsace et DNA du 25 juin 2022 Facebook, Instagram, LinkedIn
Supports de communication et dossier présentant l'opération d'aménagement	Un dossier et un panneau présentant l'opération a été mis à la disposition du public dans les locaux de Saint-Louis Agglomération et la mairie de Sierentz. Il a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études par les documents présentés lors des réunions publiques.	Du 28 avril 2022 au 16novembre 2022 (dossier) + (panneau)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Registre d'observation	Le registre a été mis à la disposition du public dans les locaux de SLA à partir du 17 février 2022 et jusqu'au 12 juillet 2022 soit 15 jours après la deuxième réunion publique.	Du 17 février 2022 au 12 juillet 2022
Adresse mail	L'adresse mail concertationADT@agglo-saint-louis.fr a été communiquée au public dès le 17 février 2022 (site internet de SLA et dossier associé au registre de concertation) puis rappelée sur tous les supports diffusés via internet ou lors des réunions publiques.	Du 17 février 2022 au 12 juillet 2022
Onglet spécifique sur le site internet de SLA	Un onglet spécifique a été créé dès le 17 février 2022. Les diaporamas présentés lors des réunions publiques ont été proposés en téléchargement au fur et à mesure de leur réalisation.	Depuis le 17 février 2022 *Conformément à l'art.L103-2, la concertation est ouverte durant toute la durée d'élaboration*
Prise en compte des observations du public	Les observations du public ont été recueillies par voie postale, par mail et dans le registre de concertation sur l'ensemble de la période définie par le Conseil Communautaire.	Du 17 février 2022 au 12 juillet 2022
Modalités complémentaires	La commune de Sierentz et Saint Louis Agglomération ont annoncé les deux réunions publiques par voie d'affichage en mairie et au siège (affichage officiel).	Du 9 avril au 25 juin 2022

Les supports de présentation et les annonces listés ci-dessus sont annexés au présent bilan.

Les modalités de concertation définies par le Conseil Communautaire ont été respectées, concourant à la bonne information du public.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La fréquentation est restée modeste, vu l'ampleur du projet.

Type de participation	Analyse quantitative
Réunion publique du 27 avril 2022	Public composé de 40 personnes
Réunion publique du 28 juin 2022	Public composé de 40 personnes
Observations recueillies dans le registre de concertation	Aucune
Observations recueillies par courrier	Aucune
Observations recueillies par mail	3

Les questions ou remarques recueillies lors des réunions publiques et les réponses apportées sont présentées dans le bilan intermédiaire annexé.

Les modalités de concertation mises en œuvre ont permis une bonne participation du public. Les observations recueillies ont permis :

-de privilégier un scénario d'aménagement et une programmation parmi plusieurs possibilités.

-de confirmer les ambitions environnementales du projet.

-de prendre en compte les questions de qualité de l'air, de bruit, de déplacement, circulation et de climat qui seront traitées de manière détaillée et avec attention dans le cadre de l'étude d'impact et du dossier de création de la ZAC.

Il est proposé de prendre en compte les premiers retours de la concertation ci-dessus et de poursuivre la procédure de concertation de la ZAC en parallèle de la poursuite de l'élaboration du dossier de création de ZAC selon les modalités suivantes :

- ✓ Maintien d'un onglet spécifique sur le site internet de SLA, utilisé pour publier des informations relatives à l'avancée des études, ainsi que pour recueillir des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.
- ✓ Affichage de supports de communication et mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet).
- ✓ Mise à disposition aux heures d'ouvertures au Pôle aménagement du territoire de SLA (bâtiment Le Reflet) d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de Saint-Louis Agglomération.

Le public pourra faire part de ses observations dans le cadre de la concertation jusqu'au dépôt de la demande d'avis de l'Autorité Environnementale sur le dossier de création de ZAC. L'ensemble des observations seront reprises dans le bilan définitif de la concertation qui fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire.
Parallèlement à la finalisation du dossier de création de ZAC, l'étude d'impact du projet fera l'objet d'une mise à jour pour tenir compte des évolutions du projet et sera soumise avec le dossier de création de ZAC, à l'autorité environnementale compétente pour avis. L'ensemble du dossier de création fera l'objet d'une mise à disposition du public conformément aux articles L.123-2 et L.123-19 et suivants du Code de l'environnement. Ce dossier sera complété par le bilan final de la concertation arrêté par le conseil communautaire, par l'avis de l'Autorité Environnementale et par la réponse de la communauté de commune à cet avis.

A l'échéance de cette procédure, le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur le bilan de la mise à disposition du public et sur la création de la ZAC.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et L.103-4 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/02/2022 ayant défini les objectifs et les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC de la ZAI Gruen à Sierentz ;

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Vu le bilan intermédiaire de la concertation présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan intermédiaire de la concertation présenté et de décider de poursuivre la concertation selon les modalités décrites ci-dessus ;

Le bilan intermédiaire de la concertation sera mis à la disposition du public sur le site internet de SLA et en version papier au Pôle aménagement du territoire (bâtiment le Reflet).

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 2

Publicités de la concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

BLOTZHEIM

Un budget volontaire et revu à la hausse

Les élus du conseil municipal de Blotzheim ont approuvé, lors de leur séance de jeudi soir, le budget primitif 2022 de la commune. Un budget gonflé de 400 000 € par rapport aux prévisions de mi-mars et qui se veut ambitieux avec plusieurs investissements prévus cette année.

Le terrain sur lequel sera implanté le futur pôle de secours aux personnes. Photo DNA/Ghislaine MOUGEL

Lors du débat d'orientations budgétaires, il y a moins d'un mois, les conseillers municipaux de Blotzheim redoutaient quelques ajustements à la hausse à effectuer avant de voter le budget. Et leur inquiétude s'est confirmée lors du vote du budget, jeudi soir. Partant sur un prévisionnel de 16,5 millions d'euros, les élus ont finalement approuvé un budget de plus de 16,9 millions d'euros, avec 400 000 € supplémentaires, alloués en grande partie au budget fonctionnement et aux dépenses courantes.

Le pôle secours, projet phare de 2022

« En début d'année, tous les indicateurs financiers étaient au vert. Puis l'annonce de la guerre en Ukraine, la hausse du prix des gaz, des carburants et de nombreux matériaux ont malheureusement chamboulé nos prévisions budgétaires », indique le maire, Jean-Paul Meyer.

Des surcoûts déjà effectifs et d'autres à envisager certainement à court ou moyen terme, mais qui n'ont pas modifié l'ambition des élus locaux et leur programme d'investissements déjà présenté il y a un mois. L'adjoint aux finances Lucien Gasser a ainsi rappelé les chantiers principaux qui seront engagés cette année : travaux de rétention d'eau dans la rue des Pierres, deuxième tranche de l'installation des leds, pose d'enrobés autour du stade, réhabilitation de la toiture de l'école maternelle, installation d'une nouvelle cuisine à l'étage du foyer pour le périscolaire, réhabilitation du lavoir et de la façade ouest de la Maison du parc et, surtout, la construction du pôle secours comprenant un local pour le centre de première intervention, un pour l'amicale des sapeurs-pompiers et un pour la Croix Rouge. D'autres projets structurants ne verront pas le jour en 2022 mais seront tout de même engagés cette année, avec les premières études pour l'installation de la police municipale et de la section locale de Caritas dans le bâtiment que la commune vient d'acquérir ou encore le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle crèche.

Casino : des recettes supplémentaires

Tout n'est pas noir pour autant, et si des dépenses supplémentaires sont à prévoir, certaines recettes pourraient elles aussi être plus importantes que prévues, comme l'a présenté Lucien Gasser : « Les contraintes imposées pour l'accès au casino en début d'année nous faisaient craindre une perte de clientèle sur plusieurs mois, justifiant ainsi nos préventions prudentes pour les recettes du casino. La levée de toutes ces restrictions mi-mars autorise à ce jour d'augmenter les recettes du casino de 250 000 € environ. » Le produit des impositions directes fixé à près de 2,5 millions d'euros et les dépenses d'investissement non engagées en 2021 et reportées à 2022 à hauteur de 3,5 millions d'euros apportent également une manne financière non négligeable, qui permet à la municipalité de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, maintenus à 28,50 % pour le foncier bâti et 64,45 % pour le foncier non bâti.

Sébastien SPITALERI

Panneaux photovoltaïques et future crèche

- **Photovoltaïque.-** Le budget annexe « vente d'électricité » a été approuvé par les élus. Il est équilibré à hauteur de 237 577 € et tient compte d'investissements qui seront réalisés cette année à l'école maternelle. Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école, de nouveaux panneaux photovoltaïques seront installés prochainement.
- **Crèche.-** Les conseillers municipaux ont défini la composition du jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction de la nouvelle crèche. Des primes de 15 000 € HT seront allouées à chaque candidat au titre des études à réaliser, cette prime étant considérée comme une avance pour l'attributaire du marché. Pour rappel, les travaux de cette future crèche ne devraient pas débuter avant mars 2024 pour une mise en service au printemps 2025.

SAINT-LOUIS Agglomération
Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION
DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

302768200

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE

Dimanche 10 avril : 9 h 30 églises Saint-Charles et Notre-Dame (Rameaux) ; 10 h église Saint-Pierre avec lâcher de ballons pour la paix (Rameaux) ; 11 h église Saint-Louis.
Jeudi 14 avril : 20 h 30 église Saint-Pierre (messe de la cène).
Vendredi 15 avril : 10 h procession du chemin de croix à la Petite Camargue alsacienne ; 15 h église Notre-Dame et église Saint-Louis (messe de la Passion).

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis
Vendredi 15 avril : 9 h Bourgfelden ; 10 h 15 Saint-Louis avec sainte-cène.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 9 avril : 19 h 30 soirée de louange.
Dimanche 10 avril : 10 h culte et fraternelle.
Mercredi 13 avril : 20 h groupes de maison.
Jeudi 14 avril : 20 h rencontre avec lavement des pieds.
Vendredi 15 avril : 10 h culte du Vendredi saint.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 9 avril : 18 h 30 Dietwiller (Rameaux).
Dimanche 10 avril : 10 h Bruebach et Landser (Rameaux).
Jeudi 14 avril : 16 h 30 Bruebach (messe du Jeudi saint pour les enfants et les jeunes) ; 20 h Dietwiller (messe du Jeudi saint).
Vendredi 15 avril : 15 h Steinbrunn-le-Haut (célébration du Vendredi saint).

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 9 avril : 18 h Kembs-Loechlé.
Dimanche 10 avril : 10 h Bartenheim et Kappelen (bénédiction des Rameaux) ; de 13 h à 14 h 30 Helfrantzkirch (adoration du saint-sacrement et possibilité de confession) ; de 15 h à 17 h Bartenheim (adoration du saint-sacrement et possibilité de confession).
Jeudi 14 avril : 19 h 30 Brinckheim (messe en mémoire de la cène suivie d'une nuit d'adoration).
Vendredi 15 avril : 8 h Brinckheim (office des ténèbres) ; 10 h Kembs et Stetten (chemin de croix) ; 15 h Helfrantzkirch et Kembs (office de la Passion).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 9 avril : 18 h 30 Geispitzen (Rameaux).
Dimanche 10 avril : 9 h 30 Magstatt-le-Bas (Rameaux), 10 h Koetzingue et Zaessingue (Rameaux), 11 h Sierentz (Rameaux, animée par le Chœur d'entrain) ; 18 h célébration communautaire de la réconciliation.
Mercredi 13 avril : 18 h Magstatt-le-Bas (célébration communautaire de la réconciliation).
Jeudi 14 avril : 20 h Uffheim (célébration de la cène et adoration du saint-sacrement).
Vendredi 15 avril : 10 h 30 Koetzingue (célébration du Vendredi saint pour les familles suivie du bol de riz au Dorfhüs) ; 15 h Sierentz et Zaessingue (célébration de la Passion).

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 10 avril : 9 h 30 Hésingue et Buschwiller (bénédiction des Rameaux) ; 11 h Blotzheim Saint-Léger (bénédiction des Rameaux avec les jeunes) ; 18 h Notre-Dame du Chêne (bénédiction des Rameaux).
Jeudi 14 avril : 19 h Blotzheim (messe de la sainte cène).
Vendredi 15 avril : 10 h chemin de croix des enfants et jeunes à la Petite Camargue alsacienne ; 15 h Michelbach-le-Bas (célébration de la Passion) ; 16 h 30 Buschwiller (célébration de la Passion).

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 9 avril : 18 h 30 Knoeringue.
Dimanche 10 avril : 9 h 30 Attenschwiller ; 10 h 45 Folgensbourg.
Jeudi 14 avril : 20 h Michelbach-le-Haut (veillée jusqu'à 7 h).
Vendredi 15 avril : 7 h Michelbach-le-Haut (Laudes) ; 15 h Michelbach-le-Haut, Ranspach-le-Haut, Ranspach-le-Bas, Folgensbourg et Attenschwiller (célébration de la Passion) ; 16 h 30 Knoeringue (célébration de la Passion) ; 18 h Attenschwiller (chemin de croix).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 9 avril : 18 h 30 Wentzwiller.
Dimanche 10 avril : 10 h Leymen et Neuwiller (Adap avec le diacre) ; 15 h Wentzwiller.
Jeudi 14 avril : 19 h 30 Liebenswiller.
Vendredi 15 avril : 15 h Leymen et Neuwiller (office du Vendredi saint).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 9 avril : 18 h Huningue ; 20 h 15 Huningue veillée de louanges.
Dimanche 10 avril : 10 h Village-Neuf (Rameaux).
Jeudi 14 avril : 17 h 30 Huningue (messe avec les enfants) ; 20 h Rosenau (Jeudi saint).
Vendredi 15 avril : 10 h Rosenau (chemin de croix avec les enfants) ; 15 h Village-Neuf (office de la Passion) ; 19 h Huningue (chemin de croix).

PAROISSE PROTESTANTE
Dimanche 10 avril : 10 h 15 Huningue, culte des Rameaux.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croisée des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr : www.dna.fr
Accueil guichet unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 :
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactionslo@lalsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr
Ambulance secours transfert animalier (Asta) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (uniquement pour les particuliers). Tél. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : pour tous (enfants compris), vendredi de 16 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr, sante.fr ou sur place. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf : fermé.
➤ MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h. Tél. 03.89.83.83.20.
KEMBS Au fil des mots : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. https ://mediatheque.kembs.alsace
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➤ BIBLIOTHÈQUES
BARTENHEIM (semaine impaire) : 10 h à 12 h.
➤ PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte : 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES

SAINT-LOUIS. Conseil de communauté de Saint-Louis agglomération : réunion mercredi 13 avril à 18 h au centre de secours.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

BLOTZHEIM

Un budget volontaire et revu à la hausse

Les élus du conseil municipal de Blotzheim ont approuvé, lors de leur séance de jeudi soir, le budget primitif 2022 de la commune. Un budget gonflé de 400 000 € par rapport aux prévisions de mi-mars et qui se veut ambitieux avec plusieurs investissements prévus cette année.

Le terrain sur lequel sera implanté le futur pôle de secours aux personnes. Photo DNA/Ghislaine MOUGEL

Lors du débat d'orientations budgétaires, il y a moins d'un mois, les conseillers municipaux de Blotzheim redoutaient quelques ajustements à la hausse à effectuer avant de voter le budget. Et leur inquiétude s'est confirmée lors du vote du budget, jeudi soir. Partant sur un prévisionnel de 16,5 millions d'euros, les élus ont finalement approuvé un budget de plus de 16,9 millions d'euros, avec 400 000 € supplémentaires, alloués en grande partie au budget fonctionnement et aux dépenses courantes.

Le pôle secours, projet phare de 2022

« En début d'année, tous les indicateurs financiers étaient au vert. Puis l'annonce de la guerre en Ukraine, la hausse du prix des gaz, des carburants et de nombreux matériaux ont malheureusement chamboulé nos prévisions budgétaires », indique le maire, Jean-Paul Meyer.

Des surcoûts déjà effectifs et d'autres à envisager certainement à court ou moyen terme, mais qui n'ont pas modifié l'ambition des élus locaux et leur programme d'investissements déjà présenté il y a un mois. L'adjoint aux finances Lucien Gasser a ainsi rappelé les chantiers principaux qui seront engagés cette année : travaux de rétention d'eau dans la rue des Pierres, deuxième tranche de l'installation des leds, pose d'enrobés autour du stade, réhabilitation de la toiture de l'école maternelle, installation d'une nouvelle cuisine à l'étage du foyer pour le périscolaire, réhabilitation du lavoir et de la façade ouest de la Maison du parc et, surtout, la construction du pôle secours comprenant un local pour le centre de première intervention, un pour l'amicale des sapeurs-pompiers et un pour la Croix Rouge. D'autres projets structurants ne verront pas le jour en 2022 mais seront tout de même engagés cette année, avec les premières études pour l'installation de la police municipale et de la section locale de Caritas dans le bâtiment que la commune vient d'acquérir ou encore le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle crèche.

Casino : des recettes supplémentaires

Tout n'est pas noir pour autant, et si des dépenses supplémentaires sont à prévoir, certaines recettes pourraient elles aussi être plus importantes que prévues, comme l'a présenté Lucien Gasser : « Les contraintes imposées pour l'accès au casino en début d'année nous faisaient craindre une perte de clientèle sur plusieurs mois, justifiant ainsi nos préventions prudentes pour les recettes du casino. La levée de toutes ces restrictions mi-mars autorise à ce jour d'augmenter les recettes du casino de 250 000 € environ. » Le produit des impositions directes fixé à près de 2,5 millions d'euros et les dépenses d'investissement non engagées en 2021 et reportées à 2022 à hauteur de 3,5 millions d'euros apportent également une manne financière non négligeable, qui permet à la municipalité de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, maintenus à 28,50 % pour le foncier bâti et 64,45 % pour le foncier non bâti.

Sébastien SPITALERI

Panneaux photovoltaïques et future crèche

- **Photovoltaïque.-** Le budget annexe « vente d'électricité » a été approuvé par les élus. Il est équilibré à hauteur de 237 577 € et tient compte d'investissements qui seront réalisés cette année à l'école maternelle. Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école, de nouveaux panneaux photovoltaïques seront installés prochainement.
- **Crèche.-** Les conseillers municipaux ont défini la composition du jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction de la nouvelle crèche. Des primes de 15 000 € HT seront allouées à chaque candidat au titre des études à réaliser, cette prime étant considérée comme une avance pour l'attributaire du marché. Pour rappel, les travaux de cette future crèche ne devraient pas débuter avant mars 2024 pour une mise en service au printemps 2025.

SAINT-LOUIS Agglomération
Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION
DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

307768090

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE

Dimanche 10 avril : 9 h 30 églises Saint-Charles et Notre-Dame (Rameaux) ; 10 h église Saint-Pierre avec lâcher de ballons pour la paix (Rameaux) ; 11 h église Saint-Louis.
Jeudi 14 avril : 20 h 30 église Saint-Pierre (messe de la cène).
Vendredi 15 avril : 10 h procession du chemin de croix à la Petite Camargue alsacienne ; 15 h église Notre-Dame et église Saint-Louis (messe de la Passion).

CULTE PROTESTANT
Paroisse protestante de Saint-Louis
Vendredi 15 avril : 9 h Bourgfelden ; 10 h 15 Saint-Louis avec sainte-cène.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 9 avril : 19 h 30 soirée de louange.
Dimanche 10 avril : 10 h culte et fraternelle.
Mercredi 13 avril : 20 h groupes de maison.
Jeudi 14 avril : 20 h rencontre avec lavement des pieds.
Vendredi 15 avril : 10 h culte du Vendredi saint.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 9 avril : 18 h 30 Dietwiller (Rameaux).
Dimanche 10 avril : 10 h Bruebach et Landser (Rameaux).
Jeudi 14 avril : 16 h 30 Bruebach (messe du Jeudi saint pour les enfants et les jeunes) ; 20 h Dietwiller (messe du Jeudi saint).
Vendredi 15 avril : 15 h Steinbrunn-le-Haut (célébration du Vendredi saint).

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 9 avril : 18 h Kembs-Loechlé.
Dimanche 10 avril : 10 h Bartenheim et Kappelen (bénédiction des Rameaux) ; de 13 h à 14 h 30 Helfrantzkirch (adoration du saint-sacrement et possibilité de confession) ; de 15 h à 17 h Bartenheim (adoration du saint-sacrement et possibilité de confession).
Jeudi 14 avril : 19 h 30 Brinckheim (messe en mémoire de la cène suivie d'une nuit d'adoration).
Vendredi 15 avril : 8 h Brinckheim (office des ténèbres) ; 10 h Kembs et Stetten (chemin de croix) ; 15 h Helfrantzkirch et Kembs (office de la Passion).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 9 avril : 18 h 30 Geispitzen (Rameaux).
Dimanche 10 avril : 9 h 30 Magstatt-le-Bas (Rameaux), 10 h Koetzingue et Zaessingue (Rameaux), 11 h Sierentz (Rameaux, animée par le Chœur d'entrain) ; 18 h célébration communautaire de la réconciliation.
Mercredi 13 avril : 18 h Magstatt-le-Bas (célébration communautaire de la réconciliation).
Jeudi 14 avril : 20 h Uffheim (célébration de la cène et adoration du saint-sacrement).
Vendredi 15 avril : 10 h 30 Koetzingue (célébration du Vendredi saint pour les familles suivie du bol de riz au Dorfhüs) ; 15 h Sierentz et Zaessingue (célébration de la Passion).

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 10 avril : 9 h 30 Hésingue et Buschwiller (bénédiction des Rameaux) ; 11 h Blotzheim Saint-Léger (bénédiction des Rameaux avec les jeunes) ; 18 h Notre-Dame du Chêne (bénédiction des Rameaux).
Jeudi 14 avril : 19 h Blotzheim (messe de la sainte cène).
Vendredi 15 avril : 10 h chemin de croix des enfants et jeunes à la Petite Camargue alsacienne ; 15 h Michelbach-le-Bas (célébration de la Passion) ; 16 h 30 Buschwiller (célébration de la Passion).

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 9 avril : 18 h 30 Knoeringue.
Dimanche 10 avril : 9 h 30 Attenschwiller ; 10 h 45 Folgensbourg.
Jeudi 14 avril : 20 h Michelbach-le-Haut (veillée jusqu'à 7 h).
Vendredi 15 avril : 7 h Michelbach-le-Haut (Laudes) ; 15 h Michelbach-le-Haut, Ranspach-le-Haut, Ranspach-le-Bas, Folgensbourg et Attenschwiller (célébration de la Passion) ; 16 h 30 Knoeringue (célébration de la Passion) ; 18 h Attenschwiller (chemin de croix).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 9 avril : 18 h 30 Wentzwiller.
Dimanche 10 avril : 10 h Leymen et Neuwiller (Adap avec le diacre) ; 15 h Wentzwiller.
Jeudi 14 avril : 19 h 30 Liebenswiller.
Vendredi 15 avril : 15 h Leymen et Neuwiller (office du Vendredi saint).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 9 avril : 18 h Huningue ; 20 h 15 Huningue veillée de louanges.
Dimanche 10 avril : 10 h Village-Neuf (Rameaux).
Jeudi 14 avril : 17 h 30 Huningue (messe avec les enfants) ; 20 h Rosenau (Jeudi saint).
Vendredi 15 avril : 10 h Rosenau (chemin de croix avec les enfants) ; 15 h Village-Neuf (office de la Passion) ; 19 h Huningue (chemin de croix).
PAROISSE PROTESTANTE
Dimanche 10 avril : 10 h 15 Huningue, culte des Rameaux.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croisée des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr : www.dna.fr
Accueil guichet unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 :
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactionslo@lalsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr
Ambulance secours transfert animalier (Asta) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (uniquement pour les particuliers). Tél. 03.89.67.88.36.
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : pour tous (enfants compris), vendredi de 16 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr, sante.fr ou sur place. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf : fermé.
➤ **MÉDIATHÈQUES**
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h. Tél. 03.89.83.83.20.
KEMBS Au fil des mots : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. https ://mediatheque.kembs.alsace
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➤ **BIBLIOTHÈQUES**
BARTENHEIM (semaine impaire) : 10 h à 12 h.
➤ **PISCINE**
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte : 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES

SAINT-LOUIS. Conseil de communauté de Saint-Louis agglomération : réunion mercredi 13 avril à 18 h au centre de secours.

68A-LOI 02

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS

Ludo'Florie annonce la couleur

Ce dimanche 24 avril, le centre-ville de Saint-Louis accueille à nouveau Ludo'Florie, la fête des plantes organisée par les Vitrines de Saint-Louis en collaboration avec la Ville. Fleurs, conseils et découvertes au menu du jour.

Géraniums, cosmos ou œillets effectuent un retour massif en ville. Après une interruption forcée de deux ans, le pavé de Saint-Louis refleurira à nouveau en force, ce dimanche.

Vingt-cinq exposants seront présents

La Croisée des Lys et la place de l'Hôtel-de-ville accueilleront de 10 à 18 h la 8e édition de Ludo'Florie, la fête des plantes et des fleurs que cultive l'association des commerçants les Vitrines de Saint-Louis, avec le soutien de la Ville.

Avec, après deux ans d'absence, le souhait fort de pérenniser l'événement en le maintenant dans sa dimension actuelle, plutôt que d'imaginer un « feu d'artifice » pour marquer son retour.

Vingt-cinq exposants, parmi lesquels une demi-douzaine d'horticulteurs et de pépiniéristes seront présents et ne manqueront pas de conseils à donner aux jardiniers amateurs.

Animations et expositions accompagneront ce marché aux fleurs, ainsi que des décorations de jardin.

Des artisans seront également présents et proposeront miel, thé, épices, bougies et autres.

Une petite restauration sera par ailleurs proposée et les commerces alentour ouvriront leurs portes.

Enfin les Vitrines de Saint-Louis organisent un jeu-concours pour remporter des chèques cadeaux.

SURFER Sur le site internet www.vitrinesdesaint-louis.net

Les fleurs prendront possession des pavés de Saint-Louis, comme il y a deux ans. Archives L'Alsace/Sébastien SPITALERI

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE
Samedi 23 avril : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 église Saint-Charles et église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 23 avril : groupe des jeunes (we CJ).
Dimanche 24 avril : 10 h culte.
Mercredi 27 avril : 20 h groupes de maison.

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 23 avril : 15 h Blotzheim Saint-Léger avec onction des malades ; 18 h Hégenheim.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Buschwiller ; 11 h Hésingue ; 18 h Blotzheim Notre-Dame-du-Chêne.

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 23 avril : 18 h 30 Ranspach-le-Haut.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Attenschwiller ; 10 h Folgensbourg (PF des jeunes).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 23 avril : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 24 avril : 10 h Liebenswiller (fête patronale Saint-Marc).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 23 avril : 18 h Rosenau.
Dimanche 24 avril : 10 h Huningue.

PAROISSE PROTESTANTE
Dimanche 24 avril : 10 h 15 Huningue.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE
Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 23 avril : 18 h 30 Bruebach.
Dimanche 24 avril : 10 h Schlierbach.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin
Samedi 23 avril : 18 h Brinckheim et Kembs.
Dimanche 24 avril : 9 h Stetten ; 10 h 30 Bartenheim (messe de la fête patronale et célébration de la profession de foi) ; 18 h 30 Bartenheim (vêpres et salut au saint sacrement).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 23 avril : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Zaessingue ; 10 h Koetzingue et Geispitzen ; 11 h Magstatt-le-Haut.

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir
Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION
DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

3578880

EXPOSITION

« Artistes-architectes » : visite guidée à la Fondation Fernet-Branca

La Fondation Fernet-Branca, à Saint-Louis, organise des visites guidées par le directeur lui-même. DR

La Fondation Fernet-Branca accueille depuis une dizaine de jours une nouvelle exposition intitulée *Artistes-architectes*, qui revisite le lien complexe entre les artistes et les architectes, en particulier via leurs interactions contemporaines.

Pour éclairer davantage cette réflexion qu'entretiennent les architectes avec la création, la Fondation propose des visites guidées à la découverte de cette nouvelle exposition. La prochaine aura lieu ce samedi 23 avril à 15 h.

VISITER Inscription obligatoire au prix de 8 € sur https://fondationfernet-branca.org/

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croisée des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr : www.dna.fr
Accueil guichet unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 :
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactionslo@lalsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter www.pharma68.fr
Ambulance secours transfert animalier (Asta) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (uniquement pour les particuliers).
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : pour tous (enfants compris), vendredi de 16 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr, sante.fr ou sur place. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf : fermé.
➢ **MÉDIATHÈQUES**
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➢ **BIBLIOTHÈQUES**
BARTENHEIM (semaine impaire) **:** de 10 h à 12 h.
➢ **PISCINE**
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte : 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES

VILLAGE-NEUF. L'association Laücher Stéblé organise un déjeuner dansant le jeudi 5 mai au foyer Saint-Nicolas. Réservations avant le 29 avril au 03.89.67.45.74 ou au 03.89.68.62.82.
WENTZWILLER. La mairie sera fermée au public du 25 au 29 avril. Retour aux horaires normaux le 2 mai.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS

Ludo'Florie annonce la couleur

Ce dimanche 24 avril, le centre-ville de Saint-Louis accueille à nouveau Ludo'Florie, la fête des plantes organisée par les Vitrines de Saint-Louis en collaboration avec la Ville. Fleurs, conseils et découvertes au menu du jour.

Géraniums, cosmos ou œillets effectuent un retour massif en ville. Après une interruption forcée de deux ans, le pavé de Saint-Louis refleurira à nouveau en force, ce dimanche.

Vingt-cinq exposants seront présents

La Croisée des Lys et la place de l'Hôtel-de-ville accueilleront de 10 à 18 h la 8e édition de Ludo'Florie, la fête des plantes et des fleurs que cultive l'association des commerçants les Vitrines de Saint-Louis, avec le soutien de la Ville.

Avec, après deux ans d'absence, le souhait fort de pérenniser l'événement en le maintenant dans sa dimension actuelle, plutôt que d'imaginer un « feu d'artifice » pour marquer son retour.

Vingt-cinq exposants, parmi lesquels une demi-douzaine d'horticulteurs et de pépiniéristes seront présents et ne manqueront pas de conseils à donner aux jardiniers amateurs.

Les fleurs prendront possession des pavés de Saint-Louis, comme il y a deux ans. Archives L'Alsace/Sébastien SPITALERI

Animations et expositions accompagneront ce marché aux fleurs, ainsi que des décorations de jardin.

Des artisans seront également présents et proposeront miel, thé, épices, bougies et autres.

Une petite restauration sera par ailleurs proposée et les commerces alentour ouvriront leurs portes.

Enfin les Vitrines de Saint-Louis organisent un jeu-concours pour remporter des chèques cadeaux.

SURFER Sur le site internet www.vitrinesdesaint-louis.net

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE

Samedi 23 avril : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 église Saint-Charles et église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Samedi 23 avril : groupe des jeunes (we CJ).
Dimanche 24 avril : 10 h culte.
Mercredi 27 avril : 20 h groupes de maison.

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 23 avril : 15 h Blotzheim Saint-Léger avec onction des malades ; 18 h Hégenheim.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Buschwiller ; 11 h Hésingue ; 18 h Blotzheim Notre-Dame-du-Chêne.

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 23 avril : 18 h 30 Ranspach-le-Haut.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Attenschwiller ; 10 h Folgensbourg (PF des jeunes).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 23 avril : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 24 avril : 10 h Liebenswiller (fête patronale Saint-Marc).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 23 avril : 18 h Rosenau.
Dimanche 24 avril : 10 h Huningue.

PAROISSE PROTESTANTE

Dimanche 24 avril : 10 h 15 Huningue.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 23 avril : 18 h 30 Bruebach.
Dimanche 24 avril : 10 h Schlierbach.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux rives du Rhin
Samedi 23 avril : 18 h Brinckheim et Kembs.
Dimanche 24 avril : 9 h Stetten ; 10 h 30 Bartenheim (messe de la fête patronale et célébration de la profession de foi) ; 18 h 30 Bartenheim (vêpres et salut au saint sacrement).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 23 avril : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 24 avril : 9 h 30 Zaessingue ; 10 h Koetzingue et Geispitzen ; 11 h Magstatt-le-Haut.

SAINT-LOUIS Agglomération
Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION
DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

352788800

EXPOSITION

« Artistes-architectes » : visite guidée à la Fondation Fernet-Branca

La Fondation Fernet-Branca, à Saint-Louis, organise des visites guidées par le directeur lui-même. DR

La Fondation Fernet-Branca accueille depuis une dizaine de jours une nouvelle exposition intitulée *Artistes-architectes*, qui revisite le lien complexe entre les artistes et les architectes, en particulier via leurs interactions contemporaines.

Pour éclairer davantage cette réflexion qu'entretiennent les architectes avec la création, la Fondation propose des visites guidées à la découverte de cette nouvelle exposition. La prochaine aura lieu ce samedi 23 avril à 15 h.

VISITER Inscription obligatoire au prix de 8 € sur https://fondationfernet-branca.org/

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS
9 Croisée des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr : www.dna.fr
Accueil guichet unique : fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 :
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactionslo@lalsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Centre antipoison : 03.88.37.37.37.
Police municipale : 06.72.88.99.19.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter www.pharma68.fr
Ambulance secours transfert animalier (Asta) : 03.89.89.27.11.
Vétérinaire de garde : s'adresser à son vétérinaire habituel.

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.
Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (uniquement pour les particuliers).
Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : pour tous (enfants compris), vendredi de 16 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous au 03.89.91.09.62 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du centre, sur doctolib.fr, sante.fr ou sur place. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier d'une voiture avec chauffeur gratuitement en appelant au 03.89.91.09.62.

LOISIRS

Office de tourisme du Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf : fermé.
➤ **MÉDIATHÈQUES**
SAINT-LOUIS Le Parnasse : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ La Citadelle : de 10 h à 13 h.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➤ **BIBLIOTHÈQUES**
BARTENHEIM (semaine impaire) **:** de 10 h à 12 h.
➤ **PISCINE**
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h. Tarif adulte : 5,20 €.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

BLOC-NOTES

VILLAGE-NEUF. L'association Laücher Stéblé organise un déjeuner dansant le jeudi 5 mai au foyer Saint-Nicolas. Réservations avant le 29 avril au 03.89.67.45.74 ou au 03.89.68.62.82.
WENTZWILLER. La mairie sera fermée au public du 25 au 29 avril. Retour aux horaires normaux le 2 mai.

68A-L01 02

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 3

Présentations des deux réunions publiques

- Présentation : 1ère réunion publique

- Présentation : 2ème réunion publique

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Présentation : *1ère réunion publique*

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

ZAC « Gruen » à Sierentz

Concertation préalable : 1ère réunion publique

Mercredi 27 avril 2022

AGORA – 17 rue des Romains - Sierentz

SERUE INGENIERIE · IRIS conseil · URBITAT+ · Frères Urbains & Paysagers

Intervenants

Accueil	M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz et Vice-Président de SLA
Introduction	M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération
Présentation	M. Guillaume DECHAMBENOIT, Directeur du développement économique, SLA Mme Isabelle METERY, Directrice de l'urbanisme opérationnel, SLA Mme Céline BARUTHIO, Cheffe de projet, SERUE Ingénierie Mme Nathalie MARME, Urbaniste-paysagiste, IUPS Mme Claire HAMANN, Architecte-Urbaniste, URBITAT+

SERUE INGENIERIE · IRIS conseil · URBITAT+ · Frères Urbains & Paysagers

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Ordre du jour

- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Ordre du jour

- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Le développement économique sur le territoire de l'agglomération

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Frédéric Urbain & Paysages

La feuille de route économique de Saint-Louis Agglomération

Stratégie d'intervention économique votée le 20 décembre 2017:
- ✓ Soutenir et renforcer les dynamiques économiques du territoire
- ✓ Peser positivement dans l'agglomération trinationale de Bâle et en Sud Alsace
- ✓ Servir opérationnellement les besoins du territoire et des entreprises

Vision d'avenir 2030: Affirmation de la montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire notamment par :
- ✓ Engager la zone d'activités de Sierentz sur une surface de 20 hectares identifiés au SCOT
- ✓ Engager une démarche de marketing territorial destinée à renforcer l'attractivité du territoire

Grand plan européen et national « France Relance 2030 » de relocalisation et d'aménagement industriel

Pacte de relocalisation des approvisionnements de la Région Grand Est

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Frédéric Urbain & Paysages

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Le dynamisme favorable de l'agglomération

Dynamisme démographique :

+ 4 900 habitants de 2017 à 2022 (+ 6,2%)

Développement et croissance économique

+ 1 000 emplois marchands créés en 10 ans *

+ 6 % d'établissements de 2009 à 2019 (3,4 % en Alsace) **

Territoire industriel et de production

47 % des emplois de SLA, soit 13 300 emplois, sont dans les activités productives et en lien avec la production, dont 5 200 emplois dans l'industrie

Tissu industriel diversifié et solide (chimie, pharmaceutique, cosmétique, aéronautique, électronique, mécanique, plasturgie)

Difficultés de recrutement

Déficit de prestataires de services aux entreprises

Faible disponibilité foncière (5 hectares sous maitrise publique)

*URSSAF 2021
** Source INSEE recensement de population de 2009 à 2017

Les atouts du secteur de Sierentz

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

- ✓ Bonne accessibilité (aéroport, rail, autoroute, routes, ligne de bus, voies mobilités douces, ...)
- ✓ Site accessible pour les actifs résidents et ceux des collectivités du sud alsace
- ✓ Offre de services sur place (sous-traitance, commerces, loisirs, ...)
- ✓ Grandes parcelles propices à la recomposition d'entreprises locales ayant besoin de plus grandes emprises foncières

Crédit Google

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les objectifs du projet

Des objectifs économiques

- ✓ Soutenir et maintenir l'économie de Sierentz et de l'agglomération de St-Louis
- ✓ Attirer des entreprises apporteuses de services, d'emplois et de richesses pour le territoire
- ✓ Accompagner les besoins de développement des entreprises en proposant des offres foncières et immobilières
- ✓ Inscrire notre économie dans une démarche durable et responsable

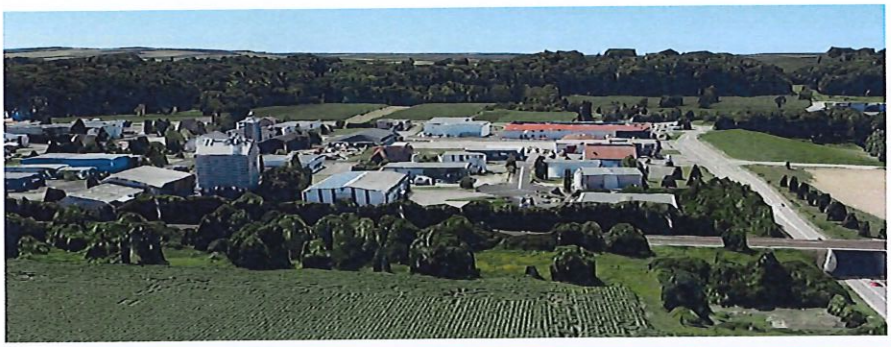

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

L'offre économique recherchée

- ✓ Parcelles de 2 hectares minimum
- ✓ Activités : Industrielles, prestataires de services à l'industrie, artisanat de production
- ✓ Foncier optimisé (exemple : village d'entreprises, mutualisation de certains usages, …)

Illustration village d'entreprises - Crédit : KS groupe

Les objectifs organisationnels

- Répondre aux demandes exprimées
- Créer un réseau de cheminement doux
- Proposer un fonctionnement tenant compte des contraintes d'accès
- Gérer les eaux pluviales
- Anticiper l'avenir
- Maintenir les fonctionnalités du site
- Viser une qualité d'aménagement exemplaire

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les objectifs qualitatifs

- Apporter la cohérence d'ensemble des politiques menées localement
- Accélérer l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre
- Décliner la stratégie Air-Climat-Energie du territoire
- Organiser des mobilités : desserte TC, rabattement vers la gare, itinéraires modes actifs, intermodalité, …
- Optimiser la gestion des déchets, notamment industriels
- Optimiser l'éclairage public
- Encourager la cogénération énergétique
- Gérer les eaux pluviales, éviter les risques de pollution
- Favoriser la biodiversité dans les espaces libres
- Avoir une politique de stationnement volontariste
- Optimiser la logistique et les flux de marchandise
- Cibler des entreprises à faible impact environnemental

Qu'est ce que la procédure de ZAC

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La ZAC

Article L. 311-1 du Code de l'urbanisme

« Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. »

La Zone d'Aménagement Concerté, est **un outil de l'urbanisme opérationnel** qui se caractérise « par l'initiative prise par la collectivité d'intervenir sur un périmètre pour réaliser ou faire réaliser une action ou une opération d'aménagement. »

La collectivité de Saint-Louis Agglomération est le chef d'orchestre et l'acteur d'une opération de production de terrains à bâtir ou de renouvellement urbain.

C'est une **opération d'initiative publique** réalisée dans un **but d'intérêt général**.

La ZAC

Etudes préalables

- Concertation
- Environnement
- Faisabilité technique
- Objectifs impératifs

Création de la ZAC

- Périmètre délimité
- Étude d'impact
- Principes d'aménagement
- Délibération de SLA et Sierentz

Réalisation de la ZAC

- Programme des équipements
- Plan des équipements
- Coût de l'opération
- Étude d'impact actualisée
- Délibération de SLA et Sierentz

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La ZAC et ses prochaines étapes

Mars – avril 2022
- Études préalables - diagnostic
- Réunion publique n°1

Mai – juin 2022
- Scénarios d'aménagement
- Réunion publique n°2 : 28 juin 2022

Été 2022
- Rédaction du dossier de création de la ZAC
- Rédaction de l'étude d'impact

Automne 2022
- Avis des services de l'Etat
- Participation par voie électronique du public

Fin 2022
- Bilan de la concertation
- Délibération de création de la ZAC

Ordre du jour

- Mot d'accueil
- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Situation

- 20 hectares d'un seul tenant
- Occupation du sol par des espaces agricoles et une haie
- Entre la voie ferrée et la RD 19b
- En partie Nord-Est de la partie urbanisée de Sierentz

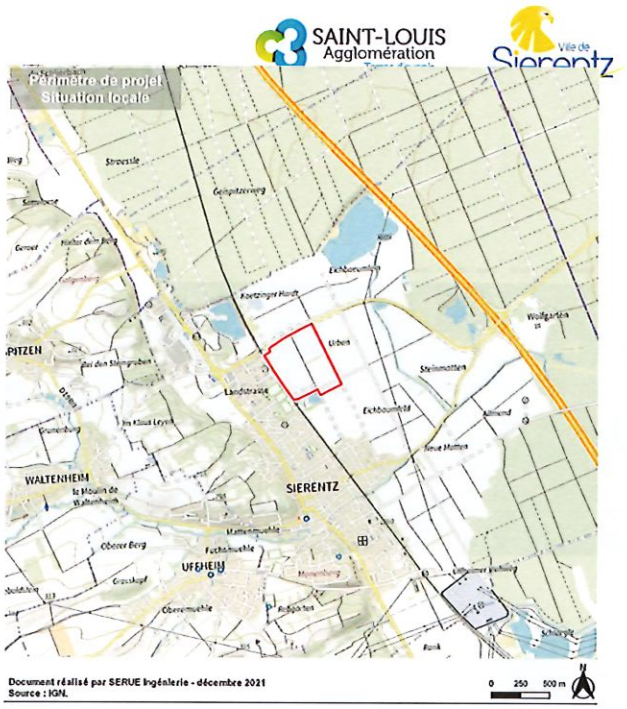

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Un projet qui s'inscrit dans les objectifs du SCOT en vigueur et dans le projet de SCOT en cours :

Le SCOT en vigueur approuvé le 20 juin 2013

- Projet compatible avec le SCOT en vigueur

Site fléché au SCOT pour le développement d'une zone d'activité de la plaine rhénane prévu pour le développement d'activités industrielles ou artisanales, de service ou de commerce en complément de ce qui existe déjà.

Le SCOT en révision

- Projet compatible avec le projet arrêté du SCOT en révision

Site fléché pour une ZA de type 3 « réserve Est de la voie ferrée » d'environ 22 ha destiné à l'industrie. (Prescription 12 du DOO).

Des prescriptions qualitatives sont fixées (prescription 13 du DOO) : exigences qualitatives de très haut niveau couplé à des performances environnementales et énergétiques renforcées :

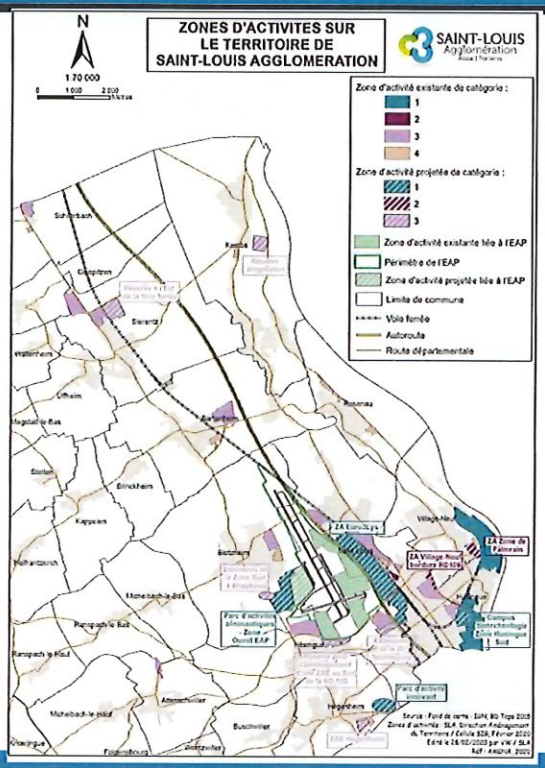

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

PLU de Sierentz

PLU en vigueur

- Projet prévu au PADD actuel

Un projet qui s'inscrit dans les objectifs de développement économique du territoire intercommunal et porté par les élus de Sierentz, notamment dans le Plan Local d'Urbanisme actuel et dans le projet de révision

Ouverture à l'urbanisation

Par une procédure de déclaration de projet en parallèle de la ZAC

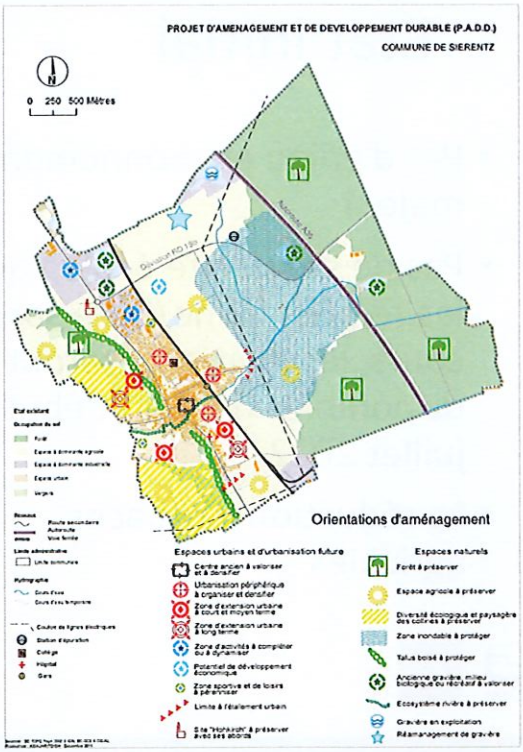

Etat initial

Une situation déconnectée de la commune, mais connectée à l'autoroute

Des liens mode doux à reconnecter à l'emprise urbanisée

La commune s'étend de façon longitudinale, contrainte le long de la voie ferrée. Elle est reliée à l'autoroute via deux branches de la D19B, ce qui rapproche Sierentz à moins de 30min de Mulhouse et de Bâle.

L'implantation de la nouvelle zone d'activités se situe en limite nord de la ville. Elle se trouve en continuité des zones d'activités existantes, mais séparées d'elles par la voie ferrée.

Des chemins d'usages existent, ils seront à conserver car ce sont eux qui lient le tissu existant à la ZAC

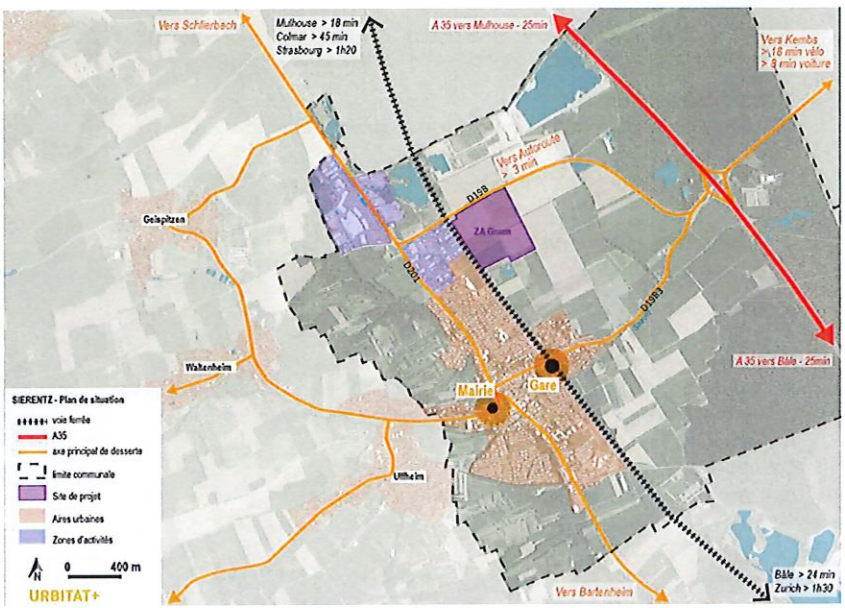

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Etat initial

- Pas d'enjeu environnemental majeur
- Pas de sensibilité écologique les relevés faune/flore sont en cours, les éléments seront disponibles fin juin /début juillet 2022
- La réduction d'espaces agricoles

Déplacements alternatifs aux véhicules

Aménagements cyclables

De type séparatif (sans indication sur le statut) et localisés le long de la RD201. Itinéraire faisant partie de la Véloroute 5 et de l'itinéraire local BL333.

Transports en Commun

Offre importante desservant le Centre-ville et la gare de Sierentz :

- Ligne 725 du réseau Fluo Grand Est : Sierentz– Mulhouse (1 aller / retour par jour)
- Ligne TER : Strasbourg – Mulhouse – Bâle présentant une fréquence importante
- Réseau de Transport A la Demande du Pays de Sierentz

Mais une seule ligne dessert l'arrêt Zone Commerciale (localisé à 900 m du projet) : Ligne 8 du réseau Distribus : Bâle – Sierentz (1 bus tous les 30 min / sens en Heure de Pointe et 1 bus / heure en Heure Creuse)

Covoiturage

Parking de 40 places localisé à proximité de l'échangeur A35

Aménagement cyclable séparatif longeant la RD 201

Parking de covoiturage

Chemin d'exploitation en enrobé et connecté à la rue des Vergers

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Fonctionnement du giratoire RD 201 – RD19b

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Caractéristiques :

Giratoire de grand gabarit (Rext = 30m) disposant de 4 branches avec Entrée / Sortie configurées à 1 voie

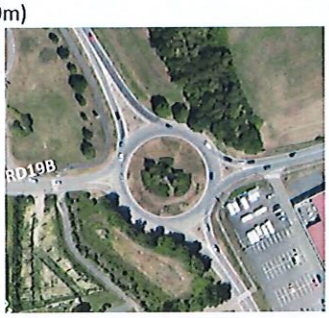

Capacité (logiciel Girabase)

	RC en %	
	HPM	HPS
RD19B	71%	50%
RD201 Nord	62%	77%
Accès ZC	87%	82%
RD201 Sud	72%	70%

Fonctionnement satisfaisant exempt de perturbation significative

Fort potentiel d'accueil de circulation additionnelle

Flux aux Heures de Pointe

HPM (7h30 à 8h30) : 1 390 uvp en circulation - HPS (16h30 à 17h30) : 1 653 uvp

Flux principaux pendulaires entre RD201 Nord et RD19b Est :

- 309 uvp en liaison Nord-Est à l'HPM,
- 423 uvp en liaison Est-Nord à l'HPS.

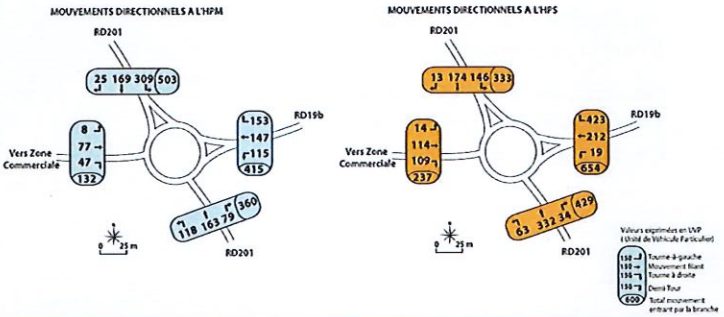

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysagers

Maillage

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Un maillage imperméable

La voie ferrée qui dessert Sierentz fait office de barrière physique entre l'aire urbaine et le nord-est agricole de la ville, dans lequel se situe l'implantation du projet.

Les voies résidentielles à proximité du site se composent d'impasses ou de boucles de desserte, conséquence de l'obstacle que forme la voie ferrée.

Les accès actuels à la future ZAC s'effectuent par la D19B et les chemins agricoles.

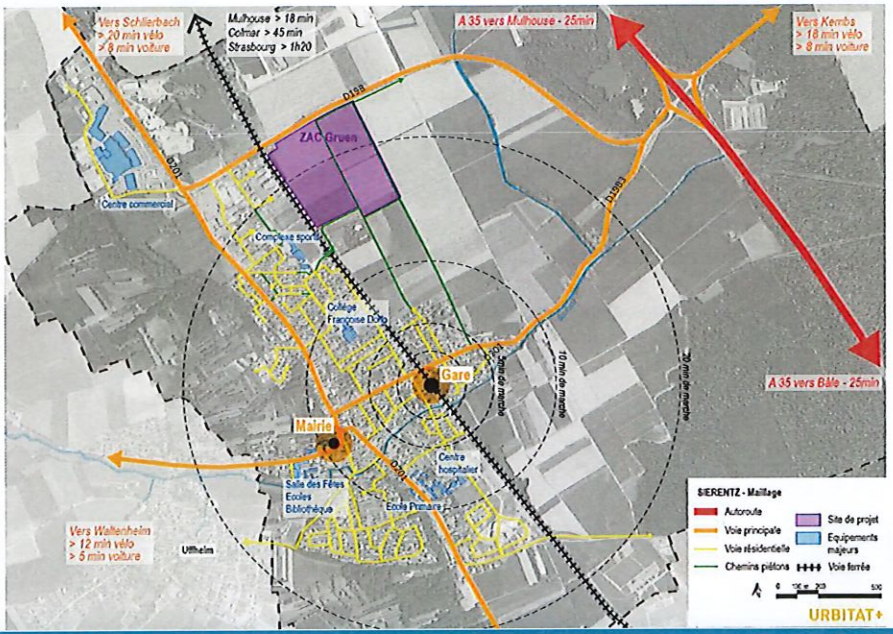

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysagers

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Maillage

Un maillage imperméable

La voie ferrée qui dessert Sierentz fait office de barrière physique entre l'aire urbaine et le nord-est agricole de la ville, dans lequel se situe l'implantation du projet.

Les voies résidentielles à proximité du site se composent d'impasses ou de boucles de desserte, conséquence de l'obstacle que forme la voie ferrée.

Les accès actuels à la future ZAC s'effectuent par la D19B et les chemins agricoles.

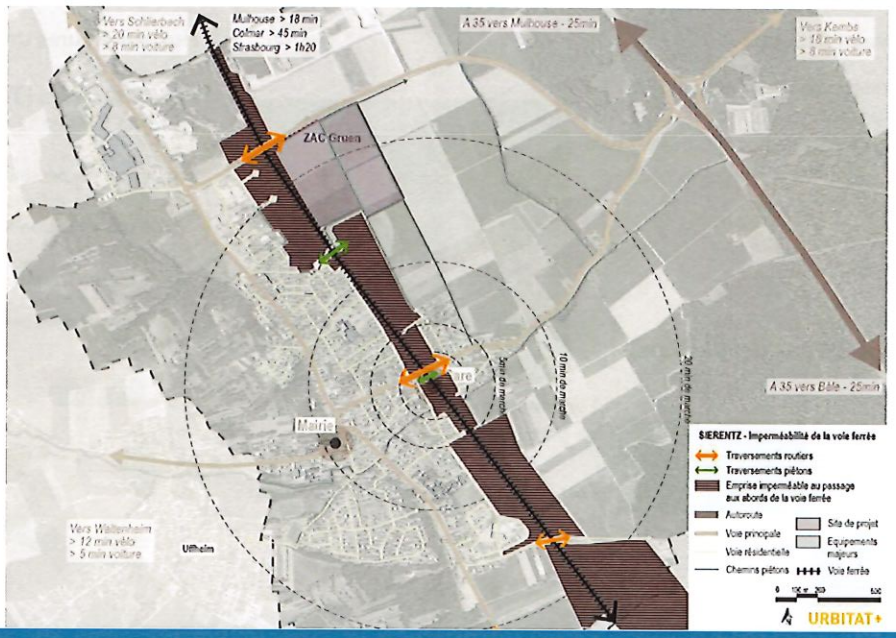

Fonctionnement du paysage

Réservoirs et corridors à l'échelle du SRCE : la forêt de la Hardt est identifiée comme réservoir, et le Talus sundgauvien comme corridor d'importance régionale. La liaison entre les deux entités revêt donc une importance pour le fonctionnement écologique du territoire. Le SRCE identifie une liaison préférentielle à l'entrée Nord de la commune, mais le site de projet fait partie de cet espace ouvert plus large de transition entre les forêts et talus.

C'est pourquoi nous avons aussi cartographié la trames plus fines des espaces boisés, support d'une biodiversité plus ordinaire. Confirme l'importance des haies et de l'alignement en bordure de voie ferrée.

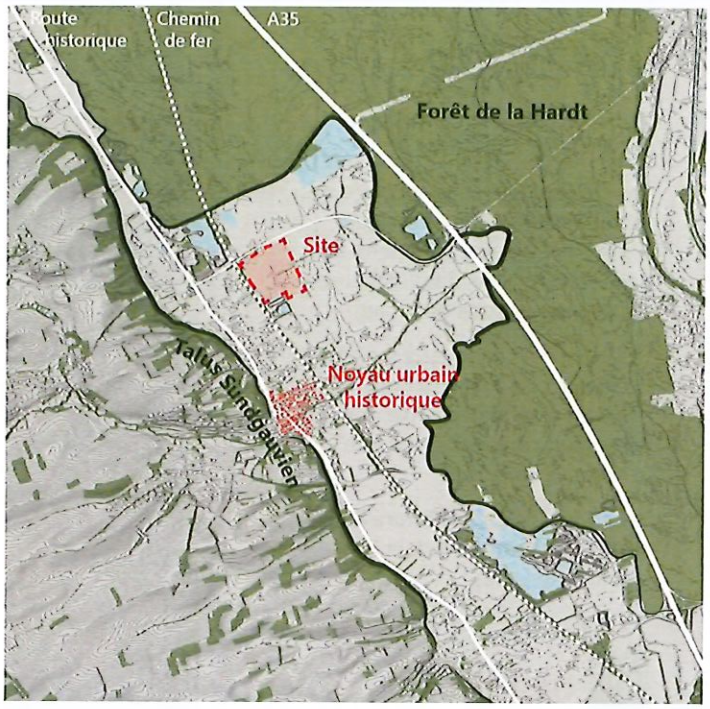

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

Eléments du paysage

Deux bassins d'orage

Et deux haies rectilignes

SERUE INGENIERIE · iRiS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysages

Séquences et Perceptions

Eléments du paysage

Passerelle au-dessus de la voie ferrée reliant la ville aux champs et banc installé à l'angle du bassin d'orage, marques d'un usage par les habitants

SERUE INGENIERIE · iRiS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysages

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

Eléments du paysage

Haies aménagées comme politique de compensation du remembrement et préservées par PLU.

Chemins agricoles envisagés comme lieu de promenade.

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+

Séquences et Perceptions

du Rhin vers le Sundgau

Horizon ouest fermé par le talus Sundgauvien (40 m de dénivelé)

Implantation qui concerne l'entrée de ville de Sierentz depuis l'autoroute. Présence du bâtiment atténuée par les alignements d'arbres champêtres existants.

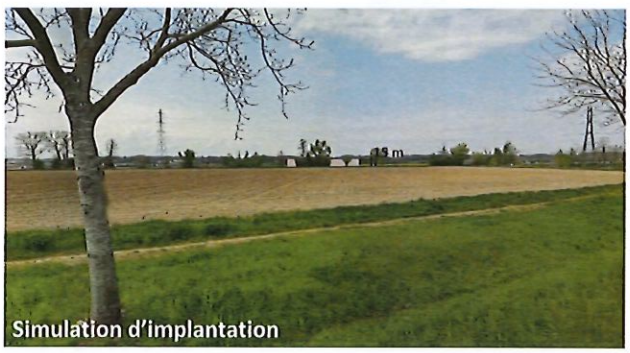

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

du Rhin vers le Sundgau

Sur l'entrée sud, forte exposition visuelle du bâtiment, dont la présence serait seulement atténuée par les boisements qui entourent le bassin d'orage.

SERUE INGENIERIE iRiS conseil URBITAT+ Itinéraires Urbains & Paysages

Simulation d'implantation

Séquences et Perceptions

du Rhin vers le Sundgau

Sensibilité au niveau de l'entrée de ville ouest : forte exposition du bâtiment, sans aucune « protection » visuelle quand l'automobiliste se rapproche de la ville.

Intégration paysagère importante de ce côté du site (positionnement de la voie de desserte et positionnement du stationnement ? Plantation des espaces non bâtis pour atténuer la masse du ou des bâtiments dans le paysage, possible troisième plan arboré, en plus du talus et des abords du chemin de fer)

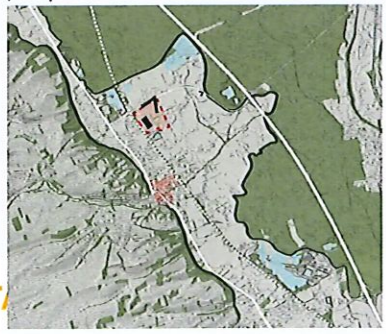

SERUE INGENIERIE iRiS conseil URBIT

Existant

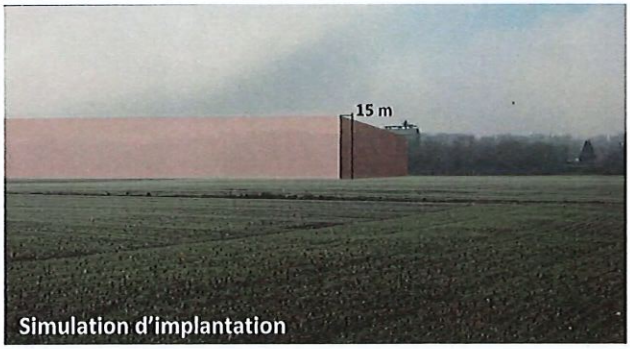

Simulation d'implantation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

du Sundgau vers le Rhin

Rares points de vue surplombant du Sundgau vers Sierentz (quartier pavillonnaire nouveau surtout)

Pas de soucis d'insertion

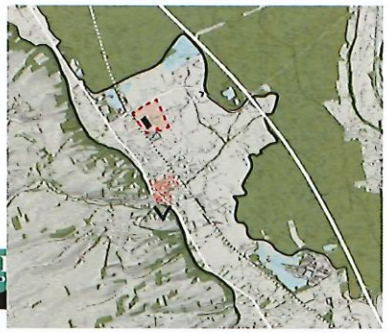

Séquences et Perceptions

Vues proches

Séquence voiture (Rhin vers Sundgau)

L'approche de Sierentz est marquée par des alignements d'arbres et haies le long de la route et des vues dégagées sur les champs ce qui ouvre les vues sur la zone.

La plongée de la route sous la voie ferrée place le terrain en surplomb, la présence de la haie mettra en recul les bâtiments

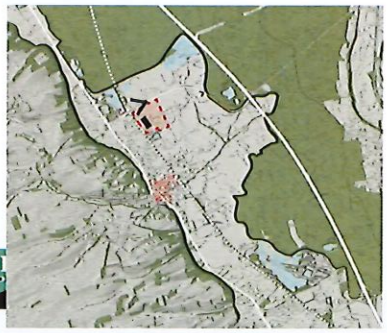

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

Vues proches

Séquence voiture (Sundgau vers Rhin)

La voie ferrée marque aujourd'hui la limite entre l'espace urbain et agricole. La séquence enterrée de ville Nord de Sierentz est aujourd'hui marquée par un paysage sans façade urbaine, ce sont les clôtures, zones de stockage/stationnement et panneaux qui font l'entrée de la ville.

SERUE INGENIERIE

Séquences et Perceptions

Vues proches

Enfin, existence de points de vue rapprochés à garder en tête : vues depuis l'autre côté des voies ferrées, p.ex., malgré l'alignement d'arbres et le talus.

SERUE INGENIERIE
iRIS conseil
URBITAT+ Intérieurs Urbains & Paysages

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Séquences et Perceptions

Vues proches

Enfin, existence de points de vue rapprochés à garder en tête : vues depuis l'autre côté des voies ferrées, p.ex., malgré l'alignement d'arbres et le talus.

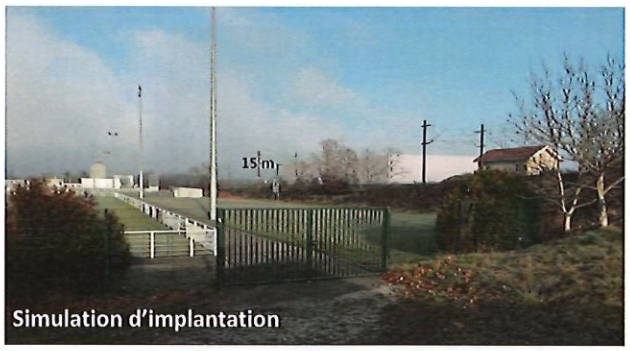

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+ Itinéraires Urbains & Paysages

Formes urbaines

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir — Ville de Sierentz

Un projet dans la continuité d'une urbanisation par plaque

Urbanisation successive par grandes plaques **monofonctionnelles.**

Un centre ancien entouré de grandes aires d'habitat pavillonnaire, puis de zones d'activités.

Comment s'insère la ZAC par rapport à ce qui existe jusqu'à présent dans la commune ? Comment préserver une ambiance, fractionner les entités, conserver des perméabilités visuelles et physiques, comment optimiser le foncier en mutualisant des fonctions? (parking, toiture et énergie, gestion de l'eau de pluie, fonctions écologiques du site)

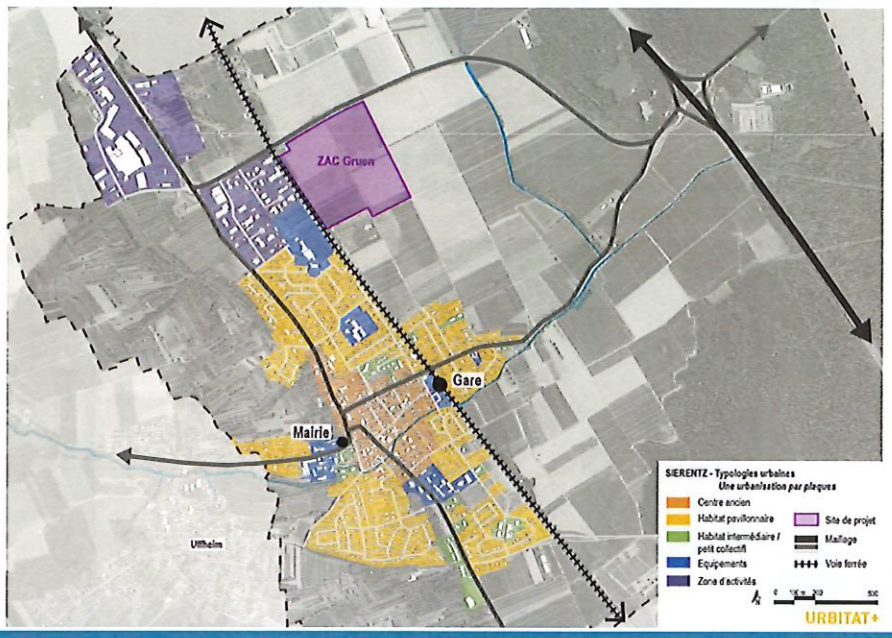

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+ Itinéraires Urbains & Paysages

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Typologie parcellaire

Différentes logiques parcellaires

Des tailles et des logiques distinctes de trames parcellaires juxtaposées, déconnectées avec la trame parcellaire agricole héritée du site.

Des surface de parcelles de zone d'activité à des échelles différentes.

L'enjeu de la future ZAC sera de retrouver la lecture de l'histoire agricole du site (conservation des haies, trame basée sur le parcellaire), en offrant des parcelles adaptées à la vocation industrielle du lieu.

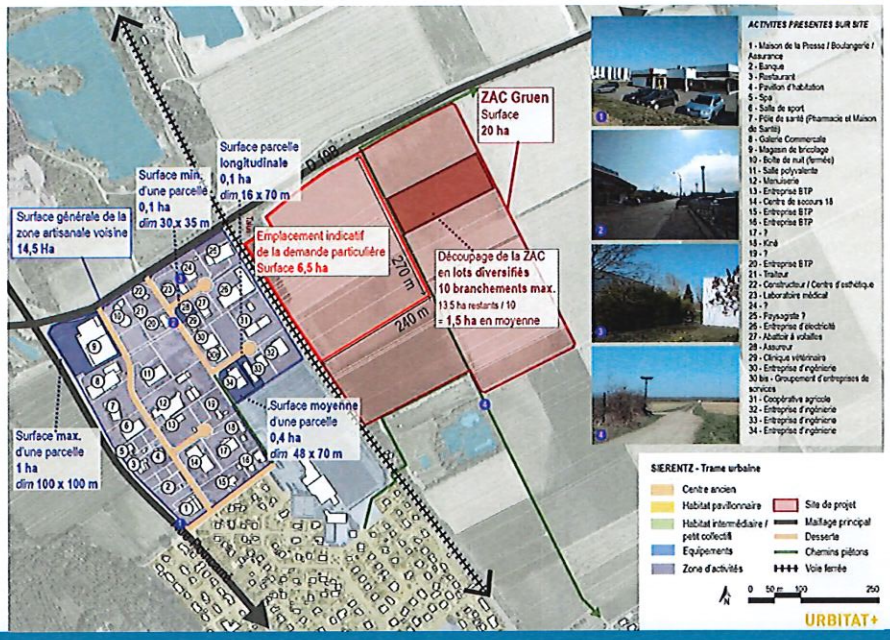

Insérer la *zone* dans son contexte

De l'île branchée au réseau

... au fragment de paysage aménagé

<u>Légende</u>

- Zones d'activité ou commerciales
- Maillage piéton proposé dans l'étude Sierentz 2050
  Extension proposée pour l'est de la commune
- Bâtiments et espaces publics
- Gravière en fin de période d'exploitation
  espaces mutables : zone de loisirs, parcours nature
- Végétation existante
- Tampon de 150m autour des espaces boisés existants
- Esquisse d'extention des espaces plantés

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les enjeux traduits en schéma

Un développement en plusieurs phases ?

- Imaginer un aménagement qui peut se réaliser par phase.
- Sécuriser l'accès unique à la RD
- Des éléments paysagers et environnementaux qui pourront contribuer à la qualité d'aménagement de la zone à prendre en compte : Corridors écologiques, parcellaire agricole, gestion de l'eau, organisation du bâti, mutualisation de certains espaces (stationnements?)

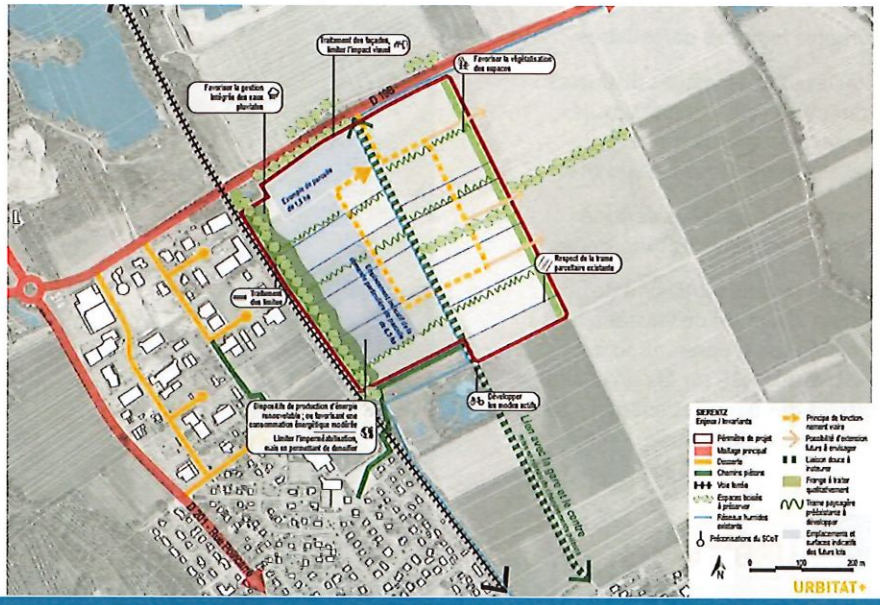

Ordre du jour

- Mot d'accueil
- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions-réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

C'est à vous !

Répondez par écrit sur les post-it dédiés, à ces trois composantes :

1. Ce qui me fait peur dans ce nouveau projet, ce que je ne veux pas voir
2. Ce que je rêve de voir dans cette nouvelle zone d'activité industrielle
3. Comment j'imagine cette zone industrielle

Remplissez les post-it en répondant aux trois questions et venez les coller sur les panneaux correspondants

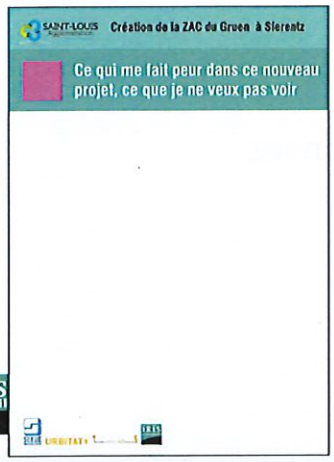

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Synthèse des « post-it »

Ordre du jour

- Mot d'accueil
- Contexte de l'opération
- Partage des enjeux du site
- Débat avec l'assemblée
- Questions complémentaires et propositions de réponses
- Prochaines étapes et conclusion

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Prochaines étapes

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Mars – avril 2022
- Études préalables - diagnostic
- Réunion publique n°1

Mai – juin 2022
- Scénarios d'aménagement
- Réunion publique n°2 : 28 juin 2022

Été 2022
- Rédaction du dossier de création de la ZAC
- Rédaction de l'étude d'impact

Automne 2022
- Avis des services de l'Etat
- Participation par voie électronique du public

Fin 2022
- Bilan de la concertation
- Délibération de création de la ZAC

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysages

S'informer, s'exprimer sur le projet

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

- Vous informer :
  - Dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
  - Par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et en mairie de Sierentz
  - Sur le site internet de SLA : https://www.agglo-saint-louis.fr/
  - Lors des deux réunions publiques
- Vous exprimer :
  - Par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier adressé au Président de SLA
  - Par courriel : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysages

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Merci de votre attention

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Présentation : *2ème réunion publique*

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

ZAC « Gruen » à Sierentz

Concertation préalable : 2e réunion publique

Mardi 28 juin 2022

AGORA – 17 rue des Romains - Sierentz

Intervenants

Accueil	M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz et Vice-Président de SLA
Introduction	M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération
Présentation	M. Guillaume DECHAMBENOIT, Directeur du développement économique, SLA Mme Isabelle METERY, Directrice de l'urbanisme opérationnel, SLA Mme Céline BARUTHIO, Cheffe de projet, SERUE Ingénierie Mme Nathalie MARME, Urbaniste-paysagiste, IUPS Mme Claire HAMANN, Architecte-Urbaniste, URBITAT+

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Déroulement de la réunion

I. **Rappel du contexte et des objectifs de l'opération** (Elus, GD, IM) 5 min

II. **Retour sur la première réunion**
- Retour sur les échanges de la 1ère réunion publique (U+ CH) 5 min
- Cadrage réglementaire des implantations économiques (SERUE) 5 min

III. **Présentation des scénarios d'aménagement**
- Présentation et illustrations (U+ IUPS) 20 min

IV. **Ateliers d'échange avec les participants** (U+/IUPS/SERUE) 20 min
- Restitution 10 min

V. **Questions-réponses**

VI. **Prochaines étapes et conclusion** (Serue + M. Turri) 5 min

I. Rappel du contexte et des objectifs de l'opération

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Contexte

- Zone identifiée au SCOT et au PADD du PLU
- 20 hectares d'un seul tenant
- Accessibilité optimale depuis l'autoroute
- En partie Nord-Est de la partie urbanisée de Sierentz
- Entre la voie ferrée et la RD 19b, peu d'habitations riveraines
- Occupation du sol par des espaces agricoles et une haie

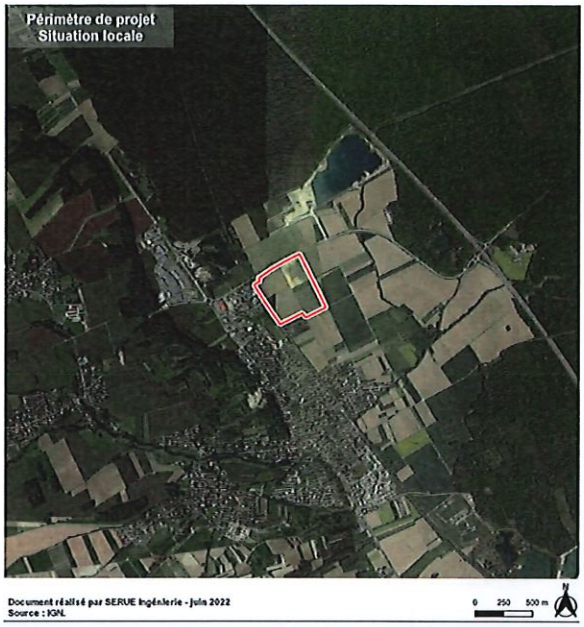

Objectifs économiques

- ✓ Soutenir et maintenir l'économie de Sierentz et de l'agglomération de St-Louis
- ✓ Maintenir et créer des emplois sur le territoire
- ✓ Attirer des entreprises apporteuses de services, d'emplois et de richesses pour le territoire
- ✓ Accompagner les besoins de développement des entreprises en proposant des offres foncières et immobilières
- ✓ Inscrire notre économie dans une démarche durable et responsable

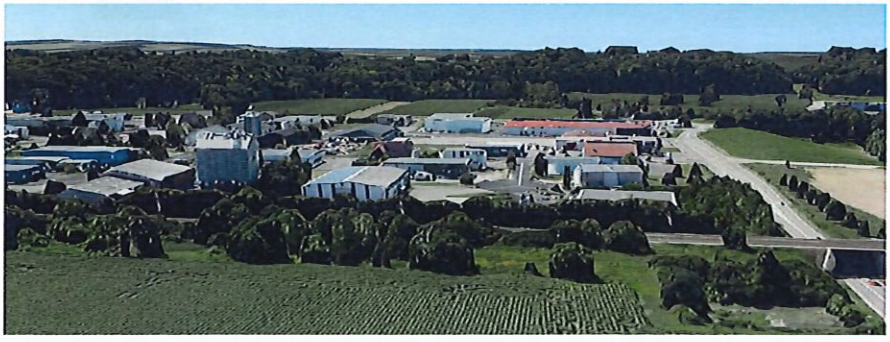

- ✓ Produire localement et répondre à certains besoins du territoire pour se déplacer moins
- ✓ Maintenir l'activité sur le territoire pour limiter les déplacements

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

L'offre économique recherchée

- ✓ Parcelles de 2 hectares minimum
- ✓ Activités : Industrielles, prestataires de services à l'industrie, artisanat de production
- ✓ Foncier optimisé (exemple : village d'entreprises, mutualisation de certains usages, …)
- ✓ Un prospect identifié pour un terrain de 6ha environ

Illustration village d'entreprises - Crédit : KS groupe

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+ Urbanistes & Paysagistes

Objectifs organisationnels et qualitatifs

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir — Ville de Sierentz

- Répondre aux demandes exprimées par des porteurs de projets / investisseurs
- Proposer un fonctionnement tenant compte de l'existant (contraintes d'accès, haie protégée, fonctionnalités du site …)
- Décliner la stratégie Air-Climat-Energie du territoire / **Viser une qualité d'aménagement exemplaire**
  - Gérer les eaux pluviales
  - Organiser la mobilité (stationnement, TC, cycles, cheminement doux…)
  - Optimiser les énergies (éclairage, solaire …)
  - Aménager et maintenir la biodiversité

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE — CLIMAT - AIR - ÉNERGIE — ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SERUE INGENIERIE iRIS conseil URBITAT+ Urbanistes & Paysagistes

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

II. Retour sur la première réunion

Retour sur les échanges de la 1ère réunion publique

Retour sur la 1ère réunion publique

Des craintes exprimées et prises en compte dans les réflexions :

- La hauteur des bâtiments projetés
- La question des nuisances notamment le bruit
- La circulation mais aussi le traitement des abords de la future ZAE
- La disparition de l'existant, notamment les chemins, les haies et les surfaces agricoles mais aussi rassurer vis-à-vis du ZAN
- Le choix des entreprises et la taille des parcelles, quelle sélection ?

>> créer une offre foncière industrielle (2ha) avec de hautes ambitions architecturales et paysagères

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Retour sur la 1ère réunion publique

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Ce que je rêve de voir dans cette zone industrielle

Des pistes pour nourrir le cahier des charges ?

- Les matériaux privilégiant les ressources naturelles et locales
- Une architecture de qualité, qui permette de différencier cette ZAE des autres zones d'activités
- Un parking silo? (Il faut prendre en compte la question du coût)
- Une limite pour la taille des parcelles?
- Des exigences pour la récupération des eaux de pluie
- Privilégier les énergies renouvelables
- Une ZAE densément plantée, notamment aux abords de la voie ferrée.
- Des exigences dans la sélection des entreprises?

>> un comité d'agrément sera mis en place pour sélectionner les industries et un cahier des charges ambitieux leur sera soumis

Retour sur la 1ère réunion publique

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Comment j'imagine cette zone industrielle

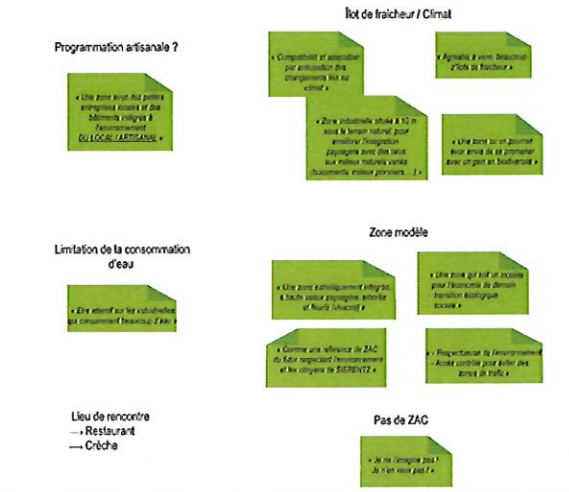

Des pistes pour aller plus loin, et poursuivre la réflexion?

- Prendre en compte la notion d'îlot de chaleur, et lutter contre par la limitation de l'imperméabilisation et la végétation sur l'espace privé et public
- Un espace public de qualité, végétalisé qui soit un refuge pour la biodiversité.
- Définir les exigences pour que la zone soit un modèle d'aménagement pour le futur.
- Autoriser d'autre types d'activités ?

>> des ambitions partagées, une zone industrielle exemplaire offrant de grandes parcelles ou de l'activité groupée (type hôtel d'entreprises)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Rappel du cadrage réglementaire des implantations économiques et industrielles

- L'implantation d'une activité industrielle doit respecter les normes et réglementations en vigueur. Notamment en termes d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE
- Ces normes s'appliquent pour toutes les thématiques d'environnement :

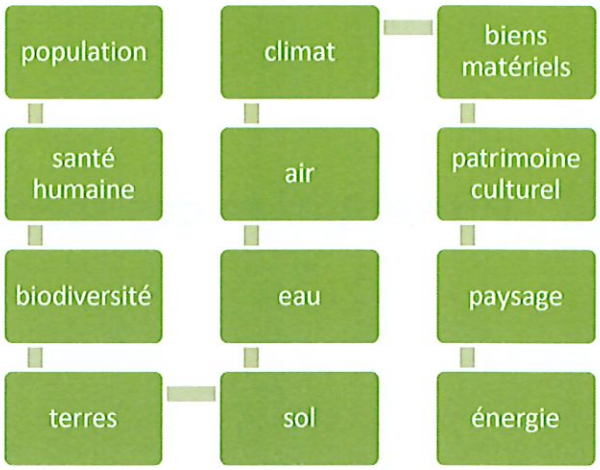

Rappel du cadrage réglementaire des implantations économiques et industrielles

- Pour les économies d'énergie des constructions
- Pour les émissions de gaz à effet de serre dans les moyens de transport utilisés
- Pour les installations qui sont à l'extérieur (système de refroidissement) et qui sont réputées « bruyantes »
- Pour sécuriser les employés et les tiers présents à proximité
- Pour la lutte contre le risque de pollution de l'air, de l'eau en surface et souterraine
- Pour la protection contre l'incendie, les accidents
- Pour l'insertion du bâtiment dans le paysage
- Pour limiter les émissions lumineuses inutiles
- Pour la biodiversité
- Pour la production d'ENR

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

III. Présentation des scénarios d'aménagement

Les principes de l'aménagement

Légende

- Zones d'activité ou commerciales
- Végétation existante
- Tampon de 150m autour des espaces boisés existants
- Esquisse d'extention des espaces plantés

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les principes de l'aménagement

Mise en perspective des fondamentaux dans le projet

Inscription du paysage par :

- Le maintien de la végétation existante pour s'inscrire dans le réseau écologique du nord de la commune
- Le confortement de la bande plantée le long de la voie ferrée (comme premier plan depuis la voie ferrée et comme maillon important du réseau écologique dans la direction nord est-sud ouest)
- Son prolongement les bassins de rétention des entreprises
- L'extension du maillage végétal par la plantation des rues et de nouvelles haies entre parcelles

Légende

- Espaces boisés existants
- Trame paysagère à développer sous différentes formes (haies, allées plantées)
- Franges à traiter

Les fondamentaux

Mise en perspective des fondamentaux dans le projet

Inscription dans les usages existants et possibles par :

- Le maintien des chemins piétons comme élément structurant du projet pour conserver les usages existants
- La densification de ce réseau de chemins en lien avec celle du réseau de haies
- L'anticipation de l'évolution des gravières au nord de la commune en intégrant les cheminements piétons dans la conception de la liaison routière entre la zone Gruen et la route départementale.

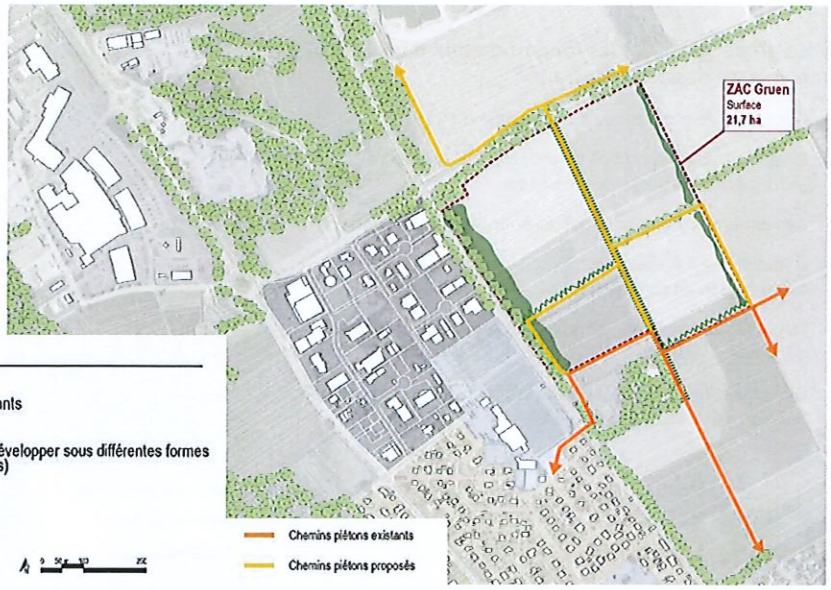

Légende

- Espaces boisés existants
- Trame paysagère à développer sous différentes formes (haies, allées plantées)
- Franges à traiter
- Chemins piétons existants
- Chemins piétons proposés

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les fondamentaux

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Liaisons transversales

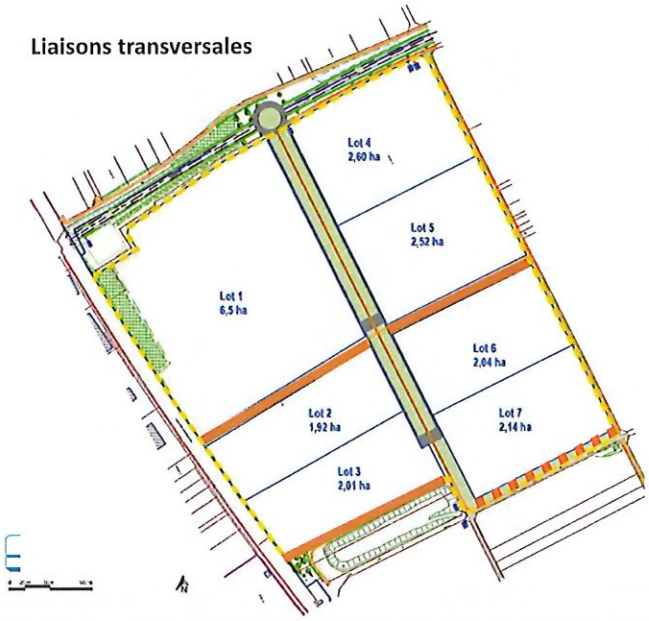

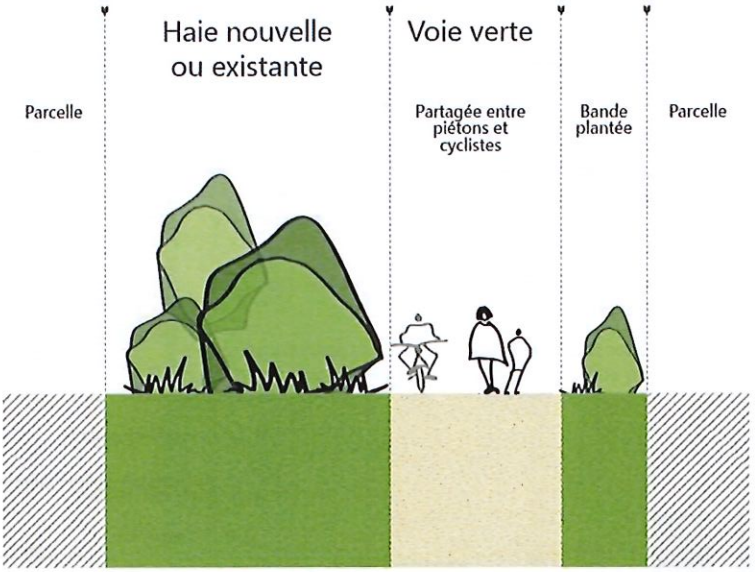

Les fondamentaux

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Mise en perspective des fondamentaux dans le projet : une voie de desserte centrale

Des éléments de programme comme base de travail :

- De grandes parcelles (3 ha de moyenne) à vocation industrielle (hors logistique) qui peuvent évoluer
- Des dimensions non négociables pour un prospect défini
- Une emprise à étudier pour l'implantation d'un hôtel d'entreprises en complément des activités industrielles
- La probabilité de la réalisation en un seul bloc, au regard de la demande.
- Une limitation du linéaire de voirie à partir d'un giratoire dont la position a été validée par la CEA

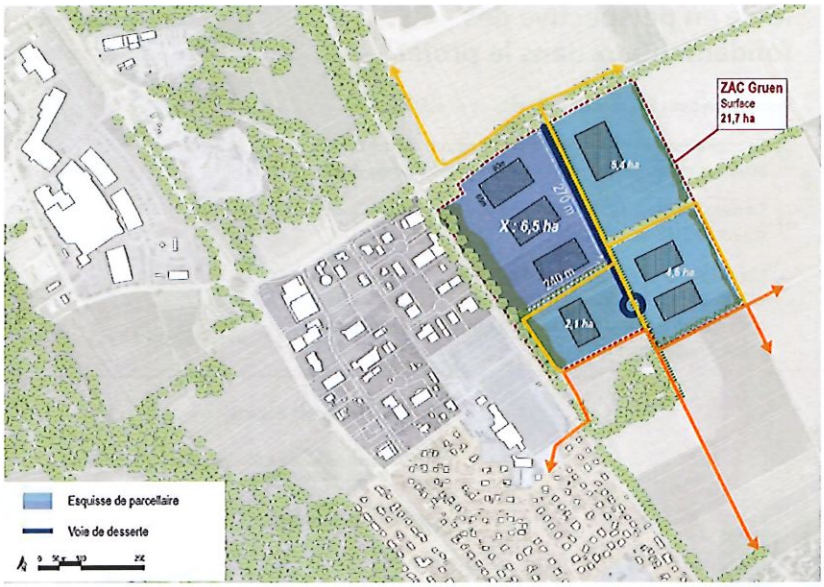

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ · Itinéraires Urbains & Paysagers

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Les fondamentaux

Allée centrale

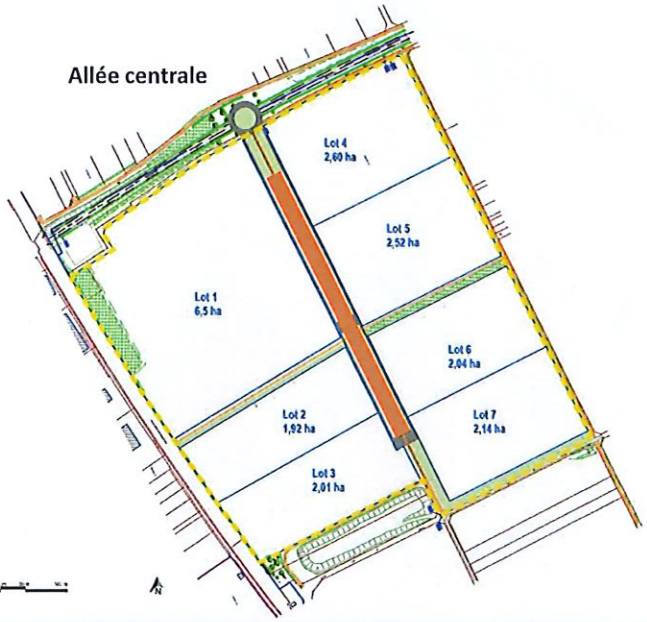

Allée centrale avec chaussée décalée

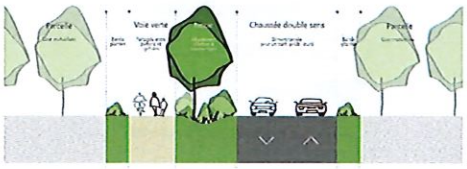

Allée centrale avec chaussée dédoublée

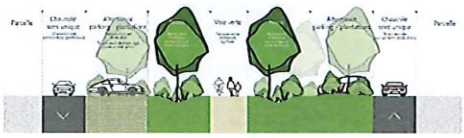

Principes d'organisation sur la parcelle

Principes :

- **A** _ Une bande dédiée aux usages communs (stationnement) ou à la logistique. En dehors de l'espace nécessaire, cette bande est plantée, pour trouver une alternance entre ouverture et fermeture, et ce faisant, un front de voie varié.
- **B** _ Une bande pour une gestion des eaux pluviales qui peut être mutualisée ou gardée à l'échelle de la parcelle
- **C** _ Une bande pour conforter la bande plantée en bordure de voie ferrée

Parc d'activités Jean Monnet à Vert-Saint-Denis :
exemple de bassins de stockage

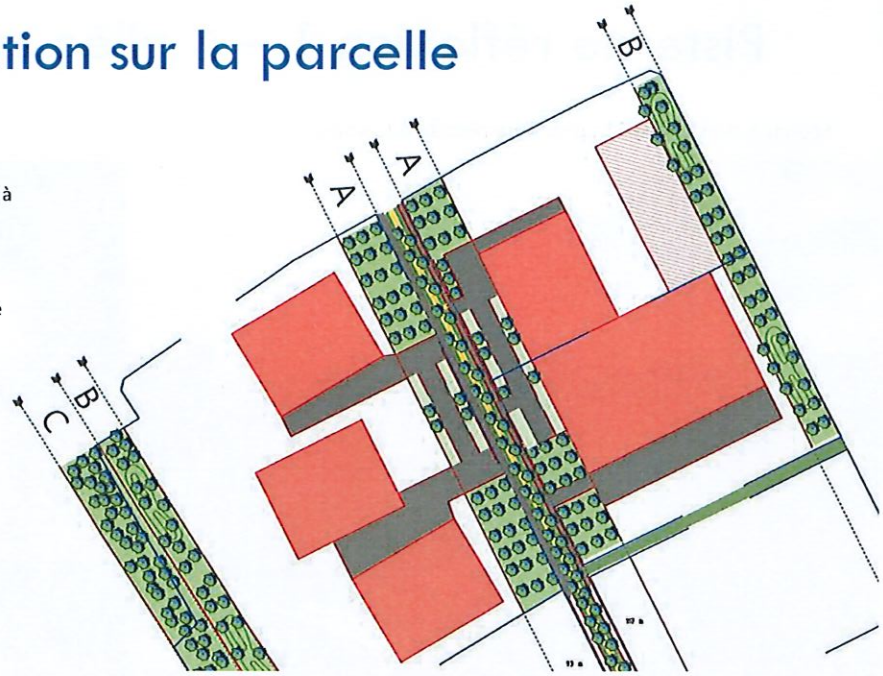

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Piste de réflexion 1 – « allée centrale »

Ville de entz

Scénario d'intervention publique réduite à la voirie

- Périmètre d'opération
- Délimitation des lots
- Voirie
- Stationnement paysager
- Espaces végétalisés
- Cheminements piétons
- Zone d'implantation des Bassin de rétention mutualisé
- Traitement de la limite sur domaine public et/ou gestion du stationnement
- Zone d'implantation des contructions
- Accolement en limite possible

0 20m 50m 100m

N

SERUE INGENIERIE · iRIS conseil · URBITAT+ Urbanistes & Paysagistes

Piste de réflexion 1 – « allée centrale »

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Scénario d'intervention publique réduite à la voirie

ZAC de l'Espale, Sausheim

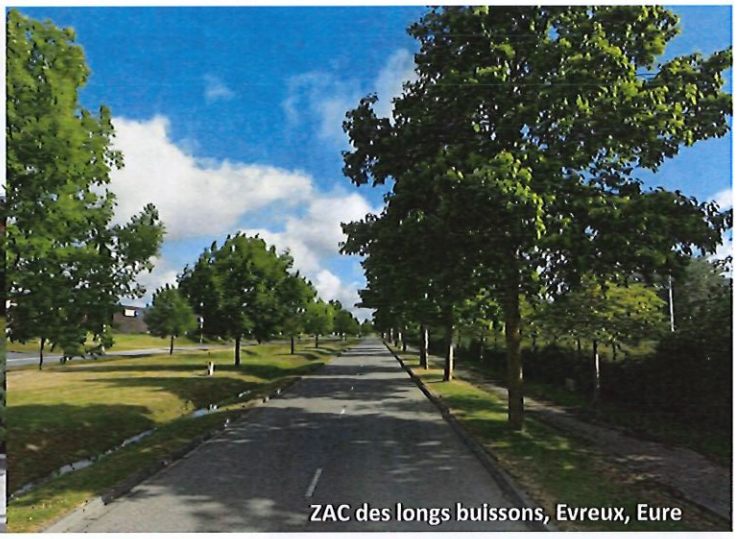
ZAC des longs buissons, Evreux, Eure

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Piste de réflexion 1 – « allée centrale »

Coupe de synthèse

- Un traitement paysager sur allée qui se limite à l'emprise publique, et qui est imposé par règlement sur les fonds de parcelles

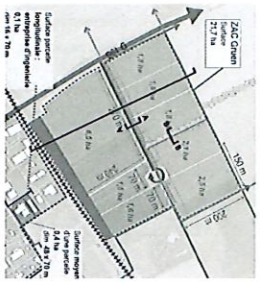

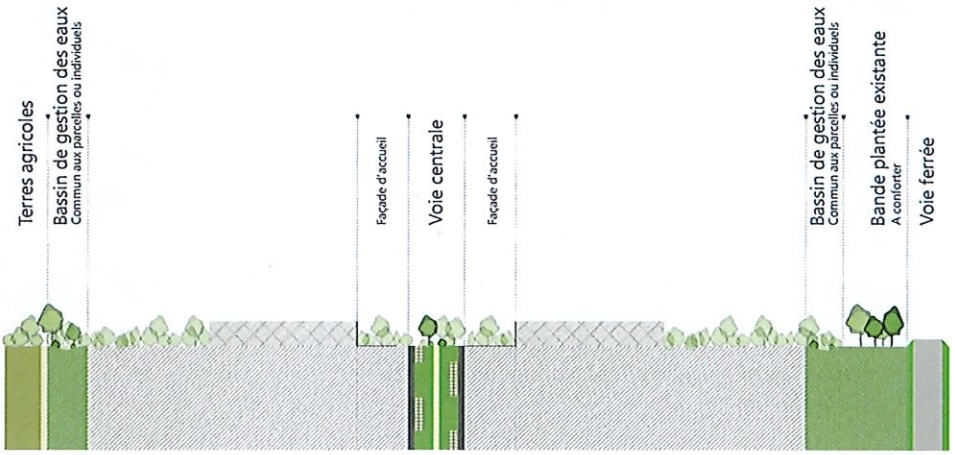

Piste de réflexion 1 – « allée centrale »

Zoom

- Un traitement paysager sur allée qui se limite à l'emprise publique, et qui est imposé par règlement sur les fonds de parcelles

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Piste de réflexion 2 – « cour centrale »

Scénario d'intervention publique étendue à l'interface public - privé

- Allée avec chaussée décalée d'emprise réduite mais nécessité de maîtriser l'aménagement des fronts de parcelle à la fois pour la qualité du paysage (plus les deux fois dix mètres de plantation pour créer un paysage propre à la voie), et pour matérialiser le stationnement mutualisé ainsi que les aires de retournement.
- La bande A devient donc essentielle dans ce présent scénario : nous proposons ici sa répartition entre domaine public (accès, parkings mutualisés) et parcelle privée, suivant un ration de moitié-moitié).

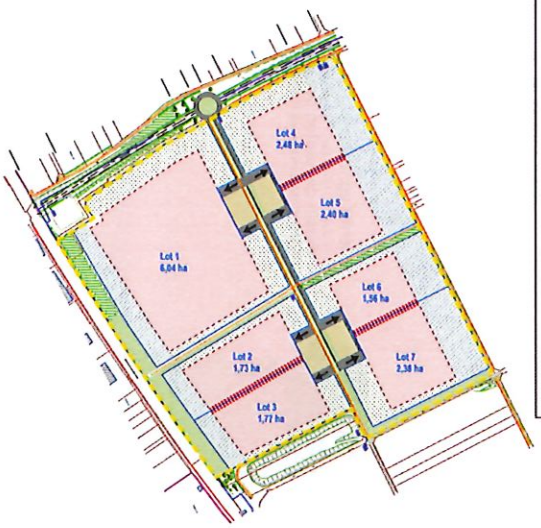

Piste de réflexion 2 – « cour centrale »

Coupe de synthèse

- Un traitement paysager partagé entre domaine public et domaine privé (via le règlement de ZAC) et/ou la maîtrise publique du foncier

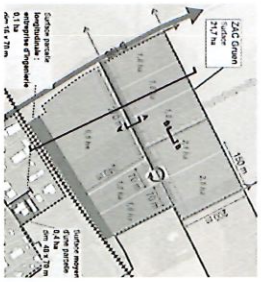

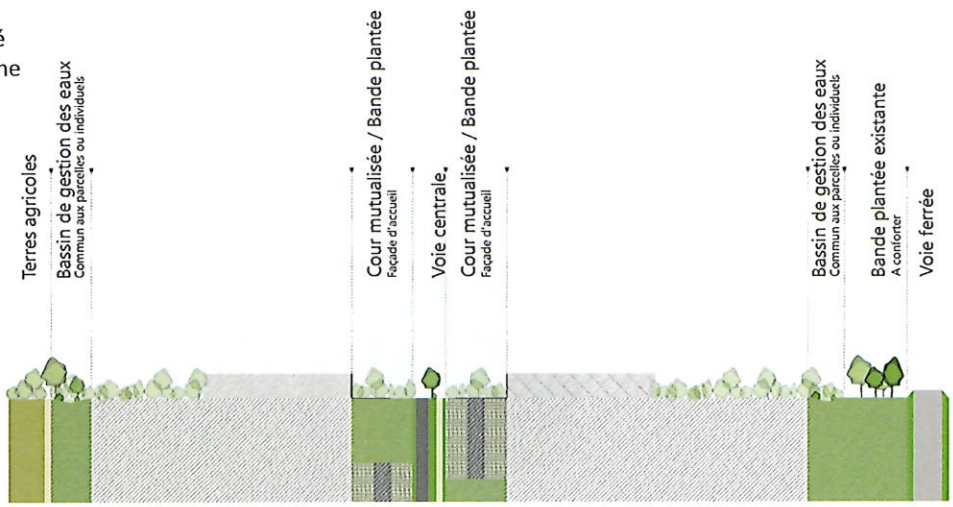

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Piste de réflexion 2 – « cour centrale »

Zoom

- Un traitement paysager partagé entre domaine public et domaine privé (via le règlement de ZAC) et/ou la maîtrise publique du foncier

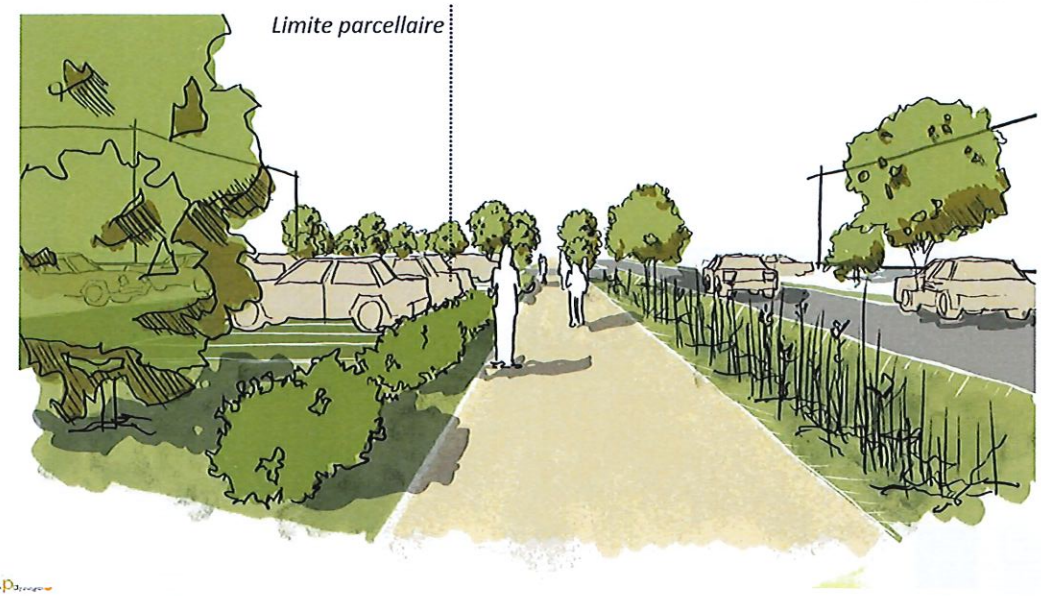

Piste de réflexion 2 – « cour centrale »

Scénario d'intervention publique étendue à l'interface public - privé

ZAC de l'Espale, Sausheim

Villeneuve-la-Garenne, Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

IV. Ateliers avec le public

Travaillons ensemble

Ateliers sur les pistes de réflexion d'aménagement

Atelier 1 : « la voie centrale »
Rappel du principe et questions (5 min)
Echanges sur les avantages, les points d'amélioration …(15 min)

Atelier 2 : « la cour centrale »
Rappel du principe et questions (5 min)
Echanges sur les avantages, les points d'amélioration …(15 min)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

IV. Ateliers avec le public

Restitution

VI. Prochaines étapes et conclusion

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Prochaines étapes

S'informer, s'exprimer sur le projet

- Vous informer :
  - Dans le bulletin de Saint-Louis Agglomération ou dans la presse locale
  - Par la mise à disposition de panneaux et dossier dans les locaux de SLA et en mairie de Sierentz
  - Sur le site internet de SLA : https://www.agglo-saint-louis.fr/
- Vous exprimer :
  - Par écrit dans le registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération ou par courrier adressé au Président de SLA
  - Par courriel : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 4

Comptes-rendus des deux réunions publiques

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

- L'entretien des espaces a été abordé : éco pâturage possible ?
- La qualité architecturale des bâtiments et leur intégration était un point d'attention relevé sur les images de référence ainsi que le traitement des parkings

5 - Prochaines étapes

Mme Metery explique les prochaines étapes de la constitution de la ZAC.

Conclusion :

M. Turri souligne les nombreuses observations, et précise que le groupement va travailler sur la définition des scénarios d'aménagement. Un compte rendu sera diffusé et des panneaux seront mis à disposition du public au courant de l'été.
Le public n'ayant plus de question ou remarque, la séance est levée.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Quels sont les outils qui vont vous permettre de rester maîtres dans le cadre de l'aménagement des lots ?
Notamment au regard du stationnement (un exemple d'un opérateur privé au centre-ville est cité, qui densifie sans prendre en compte les besoins de stationnement).

- Il ne faut pas confondre l'aménagement du centre-ville, et d'une opération isolée avec un projet de ZAC, qui est beaucoup plus cadré. Par ailleurs, ce n'est pas une zone commerciale, il n'y a pas besoin de définir des espaces de stationnement pour chaque client.
- Des Cahiers de prescriptions sont élaborés et doivent être respectés dans le cadre de la cession des lots.
- Le PLU fixe des invariants qui doivent être respectés (nombre de places de stationnement, hauteur, distances…)
- Le comité d'agrément sera attentif au respect de ces règles.

Quelle différence y a-t-il entre pépinière d'entreprise et hôtel d'entreprise, n'y a-t-il pas de risque de concurrence ?

- Une pépinière d'entreprise a pour vocation d'aider les entreprises à démarrer leurs activités, elle héberge les porteurs de projet sur une durée limitée (5 ans en général), l'hôtel d'entreprises permet aux entreprises de mutualiser certaines dépenses, et d'accueillir tout type d'entreprises généralement de petite taille.

Intervention de M. Tartaglia :
Y a-t-il des participants au CODEV issus de la société civile ? Qu'est-il fait pour éviter la concurrence entre les différentes zones et les entreprises ? Qui est garant du bien commun ?
Le CODEV sera-t-il partie prenante dans l'élaboration du cahier des charges de la ZAC ?

- Les élus sont garants d'une utilisation raisonnée du foncier. M. Turri précise, par exemple, qu'il n'y aura plus d'extension de gravière à Sierentz, car ce n'est pas soutenable.
- Le CODEV sera associé au projet comme c'est déjà programmé.

4 - La présentation des deux scénarios et discussions en temps d'atelier (échange autour du projet et d'image de références)

- Table 1 :
  - Le scénario 1 semble beaucoup plus qualitatif et intéressant que le scénario 2 plus classique, qui semble moins correspondre aux attentes énoncées.
  - Il y a un chemin d'accès à un particulier à maintenir à proximité des bassins
  - Les accès agricoles doivent impérativement être maintenus, cela semble possible dans chacun des scénarios.
  - Le stationnement ne doit pas être sous-évalué, surtout si 1000 personnes sont attendues dans la ZAC.
  - Plus encore que le stationnement, c'est la circulation (vers le centre de la ville), notamment à la pause de midi qui doit être prise en compte. Y-aura-t-il des études de stationnements ? Cela a-t-il été pris en compte dans la ZAC ? Il faut complétement revoir la stratégie de mobilité au sein de la commune et de l'agglomération si l'on veut imaginer un quartier avec moins de voitures (cadence des trains, sécurisation des parcours piétons cycle, en particulier franchissement du pont et de la voie ferrée).
- Table 2 :

La discussion a surtout porté sur l'explication du projet, la circulation, l'accessibilité et l'intégration du projet.

  - Le scénario d'allée avec chaussée dédoublée intégrant le retournement et les parkings d'accueil mutualisés sur la partie centrale paraissait le plus fonctionnel au regard de la destination du site
  - La voie douce en accroche avec les chemins existants et isolé de la circulation semblait apprécié

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

3 - Les questions réponses avant le temps d'atelier

Combien de personnes seront présentes dans la zone ? Combien de véhicules viendront sur place ?
Monsieur Turri explique qu'il est difficile de donner à ce jour un chiffre précis du nombre de personnes présentes dans la future ZAC mais qu'au regard de l'ambition des différents prospects, on pourrait imaginer environ 1000 personnes travaillant sur place.

- ***Donc 1000 voitures ?***
- La mise en place de la ZFE à venir dans l'agglomération de Mulhouse, comme à Strasbourg, impliquera qu'un certain nombre de déplacements se feront en train, et la proximité de la gare de Sierentz est un réel atout pour le site. La hausse du prix des carburants va aussi limiter les déplacements en voiture.
- L'objectif de la collectivité est également que les habitants de Sierentz bénéficient de ce nouvel aménagement et y travaillent. Les emplois de proximité, alliés à des parcours en modes doux efficaces pourront permettre de limiter l'impact de la voiture, des flux, et du stationnement.

Remarque de l'association Alsace Nature
Le représentant local de l'association note l'intention de la collectivité de vouloir bien faire. Cependant il déplore le choix de la collectivité d'ouvrir une nouvelle zone à l'urbanisation alors qu'il y a des espaces en friches ou encore libres à proximité, notamment à Huningue. Quelle urgence y a-t-il à urbaniser ce lieu qui est encore exploité par ces agriculteurs locaux. Pourquoi ne pas mener une réflexion de régénération de friche ou de densification au lieu de toujours utiliser des zones agricoles. La compensation ailleurs de ces zones de cultures n'est pas la solution. Un exemple de prospect qui n'est jamais venu sur une autre zone d'activité financé avec des aides régionales est également cité en exemple comme point de vigilance.
M. Turri tient à souligner qu'il y a très peu de friches sur le territoire et que le secteur d'Huningue fait justement l'objet d'une reconversion. Par ailleurs la création de foncier d'activités de production permet aux entreprises qui souhaitent se développer de rester sur le secteur et d'éviter ainsi des délocalisations, et des pertes d'emplois.
Le Maire de Sierentz précise également que ce n'est pas prévu d'attirer les prospects avec des aides, et qu'au contraire un comité de sélection et d'agrément permettra de vérifier les intentions des entreprises au moment de leur sélection.
D'autre part, la zone a été identifiée de longue date, et a été ouverte à l'urbanisation car il y a aujourd'hui une pénurie de ce type de parcelles dans le secteur. La CDPENAF a de plus été consultée dans le cadre de l'élaboration du PLU et a donné son aval au développement de ce secteur au regard de son accessibilité.
Pour terminer sur le sujet, la chambre d'agriculture est associée à la démarche et les recherches de compensations agricoles sont en cours.

Pourquoi ce projet ne trouve pas sa place au Technoport ?
La destination du Technoport est de proposer des bureaux et du loisir, ce qui ne correspond pas à ce type d'activités de productions. Les secteurs ont été répartis à l'échelle du SCOT et confirmés par l'étude Sierentz 2030. La vision d'avenir 2030 de Saint-Louis Agglomération confirme également cet objectif.

Y-a-t-il des agriculteurs concernés présents dans la salle ? Ont -ils été associés ?

- Les agriculteurs sont associés et informés, par ailleurs un travail avec la chambre d'agriculture est en cours pour trouver à chacun la meilleure solution.

La hauteur maximum des bâtiments a été abordée lors que la dernière réunion, et nous n'avons pas de précision aujourd'hui, pourquoi ?

- Nous avons entendu votre souci quant à la hauteur des bâtiments, cependant le projet n'est pas suffisamment avancé pour que nous puissions vous donner une hauteur maximale.
- L'optimisation du foncier passe également par des hauteurs de bâtiments plus importantes. Cependant celles-ci doivent rester dans la limite du raisonnable pour qu'elles soient acceptables.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1 - Mot de bienvenue

Monsieur Turri souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les personnes présentes. Il excuse M. Deichtmann, qui n'a pas pu se rendre disponible.
M. le Maire rappelle le contexte et les objectifs poursuivis par le projet et précise d'une première réunion publique a déjà eu lieu en avril, qu'elle a servi à nourrir la réflexion du bureau d'études et que le travail sur les propositions d'aménagement est en cours du coté des bureaux d'études.
Il rappelle également qu'un prospect, implanté localement, a formulé une intention de s'implanter sur cette nouvelle zone, et que d'autres commencent à manifester de l'intérêt pour ce nouveau secteur en développement car les disponibilités foncières pour des emprises importantes sont rares.

2 - La présentation est jointe au présent compte-rendu

Après un bref rappel du contexte et des enjeux de l'aménagement, ainsi que des contraintes règlementaires auxquelles sont soumis les futurs exploitants, le groupement d'études revient sur la première réunion publique et les éléments qui ont été pris en compte dans les premiers principes d'aménagements, ainsi que ceux qui nourriront le cahier des charges qui sera remis aux acquéreurs des lots.

Les éléments à retenir :

- La collectivité souhaite un aménagement qualitatif et malgré le caractère de « production » de la zone, tous les acquéreurs des lots sont soumis à des règles de bonne pratique,
- La zone sera conçue selon la charte air – climat- énergie de l'agglomération.
- Les parcelles seront d'au moins 2 ha et chaque aménagement transcrira des ambitions environnementales.
- Pour faire respecter les engagements des porteurs de projets, un comité d'agrément vérifiera la conformité vis-à-vis du cahier des charges.
- La notion de mutualisation, d'hôtel d'entreprise et d'optimisation foncière sont des ambitions partagées et doivent être prises en compte dans l'aménagement.

Les principes d'aménagements sont ensuite présentés.
Après un bref rappel des fondamentaux (s'inscrire dans la trame paysagère du lieu et dans la trame de cheminements agricoles), le groupement présente les principes du projet :

- Prise en compte du parcellaire existant pour aménager les parcelles
- Conserver les haies et le cordon boisé le long de la voie ferrée et les renforcer
- Inscrire les cheminements piétons dans ces éléments paysagers pour permettre un maillage doux transversal
- Une voie de desserte unique et centrale, optimisée, pour limiter les aménagements publics, tout en maintenant une connexion piétonne avec les chemins ruraux existants.
- Des zones d'implantations à préciser encore, dans lesquels les bâtiments viendront s'implanter en préservant une bande plantée à l'avant des lots qui pourra également accueillir le stationnement.
- Une zone d'implantation des bassins de traitement et de rétention des eaux, à l'arrière des bâtiments dans une zone de transition avant les limites boisées de la ZAC.

Deux principes d'aménagement de cette voie sont illustrés, ils ne sont pas encore arrêtés par le Copil et la réflexion est encore en cours. Des illustrations d'aménagements réalisés, à proximité, ou plus loin en France ou à l'étranger, permettent de mieux visualiser les principes proposés.

- Le scénario 1 met en avant une voie centrale très large, permettant d'intégrer les girations de camions. Cette voie large, est aménagée au centre pour les mobilités douces, et est densément plantée ce qui permet de mettre à distance les circulations motorisées. Le long de cette voie des stationnements peuvent être intégrés au droit de chaque lot, pour offrir des stationnements complémentaires ou visiteurs.
- Le scénario 2 propose une voie centrale plus réduite, mais tout de même végétalisée et intégrant un cheminement piéton. Des larges placettes au droit des lots permettent les girations de poids lourds et la gestion d'une partie du stationnement.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Liste des participants

Nom	Qualité	Rôle
Jean-Marc DEICHTMANN	Président – Saint-Louis Agglomération	Excusé
Pascal TURRI	Maire – Sierentz	Présente
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint – Pôle ADT SLA	Excusé
Guillaume DECHAMBENOIT	Directeur Développement Economique - SLA	Présente
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel - SLA	Présente
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Claude SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Alexandre ENDE	Citoyen	Assiste
Joseph BAUMANN	Alsace Nature	Assiste
Jean Louis HAAS	Citoyen	Assiste
Valérie TARBOUSIECH	Citoyenne	Assiste
Luc FUCHS	Adjoint au Maire Sierentz	Assiste
Vincent TARTAGLIA	Président CODEV	Assiste
Catherine BARTH	Adjointe au Maire Sierentz	Assiste
Sébastien SPITALERI	Journal L'ALSACE	Assiste
Dominique MULLER	Exploitante	Assiste
Nicolas BADER	Citoyen	Assiste
Jean-Claude BRECY	Citoyen	Assiste
Fernand SCHNEIDER	Citoyen	Assiste
Delphine BOSCHIAN	Citoyenne – CPC Sierentz	Assiste
Sylvain HEYMANN	SCHROLL	Assiste
Nicolas RIEBER	Citoyen	Assiste
Patrick GLASSER	Adjoint au Maire Sierentz	Assiste
Christel ALAIN	Directeur Weldom	Assiste
Stéphane DEBRABAUDER	Weldom	Assiste
Loïc KOENIG	Weldom	Assiste
Johan MAZUY	Responsable foncier Holcim	Assiste
Audrey KESSLER	CCI ALSACE Eurométropole	Assiste
Xavier ILTIS	Agriculture	Assiste

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Espace Européen de l'Entreprise
4 rue de Vienne - F-67300 Schiltigheim

SERUE
INGENIERIE

ZAI GRUEN - SIERENTZ
REUNION PUBLIQUE N°2 – 28 JUIN 2022 A 18H
SALLE AGORA, SIERENTZ

Concertation préalable à la création de la ZAC de la ZAI Gruen à Sierentz

Objet de la réunion publique n°2

Cette deuxième et dernière réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC de la ZAI Gruen à Sierentz, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme. Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2022.

IDENTIFICATION DU DOCUMENT			
Identifiant : VR-21-161-ZAE-SIERENTZ-VRD-COPIL-1		Nb. de pages : 8	Date : 11/10/22
Etabli par : CB	Contrôlé par : GR	Approuvé par : GR	

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°2 est annexé au présent compte-rendu. Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maitrise d'œuvre urbaine.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

M. Turri souligne les nombreuses observations, et répond que le développement d'un parking silo représente un coût important, il serait plutôt judicieux de développer les modes alternatifs. La qualité architecturale sera recherchée au travers du Cahier des charges de la ZAC.
M. Deichtmann rappelle que l'agglomération porte le projet mais en lien avec la commune site.
Le public n'ayant plus de question ou remarque, la séance est levée à 20h40.

5 - Prochaines étapes

La prochaine réunion publique est programmée le 28 juin 2022 à 18h en salle Agora à Sierentz.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Création de la ZAC du Gruen à Sierentz

Comment j'imagine cette zone industrielle

Programmation artisanale ?

« Une zone avec des petites entreprises locales et des bâtiments intégrés à l'environnement DU LOCAL / ARTISANAL »

Îlot de fraicheur / Climat

« Compatibilité et adaptation par anticipation des changements liés au climat »

« Agréable à vivre, beaucoup d'îlots de fraicheur »

« Zone industrielle située à 10 m sous le terrain naturel, pour améliorer l'intégration paysagère avec des talus aux milieux naturels variés (boisements, milieux pionniers, ...) »

« Une zone où on pourrait avoir envie de se promener avec un gain en biodiversité »

Limitation de la consommation d'eau

« Etre attentif sur les industrielles qui consomment beaucoup d'eau »

Zone modèle

« Une zone esthétiquement intégrée, à haute valeur paysagère, arborée et fleurie (vivaces) »

« Une zone qui soit un modèle pour l'économie de demain
→ transition écologique
→ sociale »

« Comme une référence de ZAC du futur respectant l'environnement et les citoyens de SIERENTZ »

« - Respectueuse de l'environnement
- Accès contrôlé pour éviter des zones de trafic »

Lieu de rencontre

→ Restaurant
→ Crèche

Pas de ZAC

« Je ne l'imagine pas !
Je n'en veux pas ! »

SERUE INGENIERIE URBITAT+ Itinéraires Urbains & Paysages iRiS conseil

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Création de la ZAC du Gruen à Sierentz

Ce que je rêve de voir dans cette zone industrielle

Architecture

« Consommation locale des matières premières »

« Bâtiments en bois et pas trop cubiques »

« Des bâtiments différents des bâtiments industriels habituels : peut-être des bâtiments recouverts de matériaux naturels (type bois), des bâtiments végétalisés »

Traitement des façades

« A la manière Hollandaise :
- Immeubles agréables
- Zone arborée »

« Pas de bardage monotone et inesthétique en façade »

« - Panneaux solaire
- Marre à grenouilles
- Bâtiments végétalisés »

Bâtiments végétalisés

« Végétalisation des façades ou des toits »

« Une zone arborée vers la ferme ILTIS (3 cotés seraient arborés et pas 2 »

« Insertion paysagère par rideaux d'arbres »

Plantation d'arbres

« Points positifs :
- Pas de logistique donc pas ou peu de poids-lourds
- Plantation de haies et d'arbres »

« Un lieu tout vert où on a pas l'impression d'être dans une ZAI »

« Beaucoup d'arbres et d'espace verts »

Energies renouvelables

« Des énergies renouvelables pas seulement en possibilité d'installation, mais avec de réelles contraintes pour les entreprises ou au moment de l'aménagement de la zone »

« Utilisation maximale des surfaces en production photovoltaïque »

« Des bâtiments autonomes énergétiquement et du VERT »

« Beaucoup de verts, d'arbres. Du vert, du vert, du vert ! »

« - Parking couvert
- Panneaux solaire »

Matériaux durables locaux Entreprises vertueuses

« Des industries ou artisanats respectueuses de l'environnement seulement »

« Des contraintes architecturales fortes ! Isolation, intégration, interdiction de climatisation des emplois locaux, des clients locaux, des fournisseurs locaux »

« Entreprises Française »

« Des entreprises zéro-carbone qui prépare le monde de demain (avec des ressources naturelles de + en + limitées »

« Entreprises avec emplois de qualité et bonne valeur ajoutée »

Taille des parcelles Pas d'extension

« Pas de parcelle supérieure à 4ha »

« Je souhaite une garantie de non-extension sur 10 ans »

« - Une place réservée aux entreprises artisanales de petite taille
- Plantations d'arbres »

« Concertation complète avec les parties prenantes locales pour l'optimisation du foncier »

« - Je souhaiterai des surfaces plus petites, accessibles à des petites entreprises locales car elles n'ont pas besoin des 2 hectares
- Elles n'ont pas de solution / proposition ! »

Parking en silo

« Réduction maximale des parkings (silos) pour économiser le sol et limiter l'imperméabilisation »

« Limiter au maximum les surfaces artificialisées :
- Pas de béton sur les parkings
- Parkings mutualisés en silo »

Préserver l'existant

« Préserver les chemins ruraux »

Utiliser l'eau de pluie Préserver l'eau

« Récupération des eaux-pluviales »

« Ce que je souhaite, un réseau secondaire avec utilisation de l'eau pluviale et utilisable à des fins d'irrigation des espaces verts et ne pas utiliser l'eau potable »

« Utilisation et récupération des eaux de pluie pour l'utilisation dans les bâtiments, les haies existantes et prévision d'une circulation d'eau en surface le long de ces haies »

Nouvelle économie

« Je rêve d'y voir des activités de proximité: recyclerie comme à Sausheim, fabrique de vélos, réparateurs,toutes ancrées dans le respect de l'environnement »

SERUE INGENIERIE URBITAT+ Interfaces Urbains & Paysages iRIS conseil

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Création de la ZAC du Gruen à Sierentz

Ce qui me fait peur dans ce nouveau projet, ce que je ne veux pas voir

Résilience alimentaire
Perte de terres
ZAN

« - Perte de terres agricoles
- Le respect par les futurs industriels des conditions d'aménagement »

« Disparition de terres arables sans compensation de surface équivalente ! agricole ! »

« Point négatif :
- Dimunition des terrains agricoles
- Création d'emplois à voir ??? »

« Extension future »

« Quand cette zone sera occupée, quel secteur sera le suivant ? Zéro artificialisation nette ? »

« Impact sur les exploitants agricoles Quelle compensation pour la résilience alimentaire du territoire »

« Que les chemins piétonniers dans les champs deviennent routiers (accès rue des vergers) »

Conserver l'existant

« Perdre les chemins ruraux »

« Je ne veux pas de grands bâtiments. Je ne veux pas seulement 2 ou 3 entreprises qui achètent les terrains »

Enjeux d'aménagement
Hauteur

« Pas de bâtiments en hauteur »

« - Pas de grands murs tout moches
- Pas que des voitures, mais un vrai exemple en terme de mobilité »

« - Hauteur de bâtiment
- Respect d'un terrain qui absorbe les eaux
- Sociétés qui traitent leur déchets »

Matériaux

« La laideur, l'approche des villes est laide à cause des matériaux utilisés pour les ZA »

Parking

« Parkings asphaltés »

« Je ne veux pas de bâtiments avec trop de bitumes et sans zones vertes »

Entreprises vertueuses
Nouvelle économie

« Pas d'entreprises qui ne soient pas contributrices / actrices de la transition écologique »

« Faire un choix très sélectif dans les futures entreprises »

« Je ne veux pas juste du développement économique, je veux une transformation de l'économie, c'est à dire des entreprises avec des métiers de demains, recyclerie fabriquant vélo, réparation...»

Pas de nuisance
Olfactive

« Nuisances olfactives, sonores, visuelles »
« Nuisances olfactives, bruit nocturnes »

Bruit

« Implantation d'industries à nuisances (environnementales, sonores) »

« Traitement acoustique des façades par rapport au bruit des trains renvoyés vers l'ouest ? »

« Bruit selon activité, pollution de l'air Pollution olfactive, problème au niveau de l'eau potable. Problème station d'épuration »

« Pas d'industries polluantes = Ok ! Mais où vont-elles aller ? »

Environnement

« Pas d'entreprises non viables en terme d'environnement »

Baisse d'exigence

« Quid des parcelles des zones d'activités transformées en parking low-cost, Bartenheim / Schlierbach ? »

« Que les promesses ne soient pas tenues :
- Entreprises non polluantes
- Préservation de haies existante ...
- Conformité avec la charte climat »

Pollution

« Saturation de la station d'épuration »

Des questions :

« Quel type d'activité pour les entreprises qui se sont déja manifestées ? »

« ZAE de type 3 c'est quoi ? Quelles sont les autres activités ? »

« Distance par rapport à la sortie d'exploitation d'élevage (ILTIS) »

Circulation

« Pas de circulation automobile en sortant rue des vergers »

« Mécanisme de sélection des entreprises (exigence, gouvernance, décision, transparence) »

SERUE INGENIERIE URBITAT+ Interfaces Urbains & Paysages iRIS conseil

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

travail particulier avec les exploitants agricoles concernés par l'emprise du site, à la fois avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et le service développement rural de SLA.
Les échanges sont engagés spécifiquement avec la profession pour proposer des solutions.

Est-ce que les haies présentes sur site seront détruites ?
Non, ces haies sont classées au PLU en espace naturel, le projet vise à les compléter et intégrer ce maillage de biodiversité au sein de la zone économique.

4 - Les échanges avec le public – les « post-it »

Les personnes participantes ont été invitées à s'exprimer sur des papiers colorés autocollants afin de répondre à trois questions concernant le projet :

- Ce qui me fait peur dans ce nouveau projet, ce que je ne veux pas voir
- Ce que je rêve de voir dans cette zone industrielle
- Comment j'imagine cette zone industrielle.

Des stylos et papiers ont été distribués et récupérés dans la salle. Ils ont ensuite été lus à l'ensemble de l'assistance et collés sur des affiches.
La synthèse des remarques formulées est disponible ci-après :

les peurs

- La hauteur des bâtiments projetés,
- La question des nuisances notamment le bruit
- La circulation mais aussi le traitement des abords de la future ZAE
- La disparition de l'existant, notamment les chemins, mais aussi rassurer vis-à-vis du Zéro Artificialisation Nette
- Le choix des entreprises et la taille des parcelles

les rêves

- Les matériaux privilégiant les ressources naturelles et locales
- Une architecture de qualité, qui permette de différencier cette ZAE des autres zones d'activités
- Un parking silo ?
- Une limite pour la taille des parcelles ?
- Des exigences pour la récupération des eaux de pluie
- Privilégier les énergies renouvelables
- Une ZAE densément plantée, notamment aux abords de la voie ferrée.
- Des exigences dans la sélection des entreprises ?
- La question du programme de la zone ? Autoriser d'autre types d'activités ?
- Prendre en compte la notion d'îlot de chaleur, et lutter contre l'imperméabilisation et la végétation sur l'espace privé et public
- Un espace public de qualité, végétalisé qui soit un refuge pour la biodiversité.
- Définir les exigences pour que la zone soit un modèle d'aménagement pour le futur.

j'imagine

Les préoccupations des habitants rejoignent les objectifs poursuivis par les élus et les objectifs affichés en matière de zone industrielle exemplaire.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1 - Mot de bienvenue

Messieurs Turri et Deichtmann souhaitent la bienvenue et remercient les personnes présentes.
Les élus rappellent le contexte et les objectifs poursuivis par le projet.
Des prospects, dont un principal, ont déjà formulé leur volonté de s'implanter sur cette nouvelle zone.
Les disponibilités foncières pour des emprises importantes sont rares et le potentiel de cette zone est très intéressant.
Ce site est identifié depuis de nombreuses années dans les documents de planification intercommunaux notamment et la volonté politique de l'agglomération et de la commune de Sierentz est confirmée pour le développement de ce site.

2 - La présentation est jointe au présent compte-rendu

Cette nouvelle zone d'activité a vocation à répondre à des objectifs d'aménagement ambitieux et respectueux de l'environnement, notamment sur le volet énergétique, des déplacements, de l'économie du foncier et de la création d'emplois.

Ce secteur n'a pas vocation à accueillir de la logistique ou du commerce, elle est destinée à proposer un site à vocation d'activité plutôt industrielle qui ont des process de fabrication consommateurs de places.
Le projet a vocation a être évolutif et résilient, veillant à la préservation de l'environnement, de l'insertion paysagère et des interfaces entre ce qui existe et ce qui va s'implanter.
L'aménagement de cette zone veillera à limiter les conflits d'usage.

3 - Les questions réponses avant les « Post-it »

Comment la zone a-t-elle été choisi ? quel sera le trafic et quel est le devenir de la gravière ?
Monsieur Turri précise que la destination de la gravière, une fois l'exploitation terminée dans 10 à 15 ans, ne sera pas de l'espace de loisirs comme prévu initialement, mais plutôt un espace renaturé avant d'être vendu à la Commune.
Le site a été choisi pour sa situation, à proximité de l'autoroute, ce qui évite le trafic parasite en ville, et avec une facilité de connexion aux réseaux techniques. La zone sera industrielle, pas de logistique donc pas de grand flux de camions.

Quelle est la taille maximum d'un terrain ?
Il n'y a pas de taille maximum prévue mais il n'est pas question de commercialiser toute la zone à un seul demandeur, mais bien de proposer une dynamique économique, des emplois et des activités plurielles. La demande habituelle varie de 2 à 4 ha.
Un comité d'agrément sera mis en place pour l'attribution des lots sur la zone d'activité.
Il est cependant trop tôt pour définir quels seront les critères d'attribution et de sélection des entrepreneurs.
Comment inciter les entreprises à avoir un faible impact environnemental ?
Des critères qualitatifs, environnementaux, économiques et sociaux seront élaborés et définis pour l'implantation sur ce secteur.
Il s'agit de créer une zone d'activité orientée vers 2030, plutôt qu'une zone d'activité de 1980...
La prise en compte de la transition écologique et économique pourra être un critère déterminant dans la conception et la sélection du projet.

J'ai suivi une présentation de l'ADEUS sur la Loi Climat, où envisageons nous de sanctuariser des terres agricoles ?
M. Turri confirme que la thématique du zéro artificialisation nette est un sujet sur lequel les collectivités sont attentives. Cette thématique est traitée à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre du SCOT qui prévoit une réduction foncière de 50% par rapport aux 10 dernières années.
Le foncier étant précieux, il ne faut pas faire n'importe quoi avec le foncier qui est actuellement agricole. Le prélèvement des 20 ha au monde agricole est l'un des premières préoccupations, d'où l'engagement d'un

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Liste des participants

Nom	Qualité	Rôle
Jean-Marc DEICHTMANN	Président – Saint-Louis Agglomération	Présente
Pascal TURRI	Maire – Sierentz	Présente
Etienne HEINRICH	Directeur Général Adjoint – Pôle ADT SLA	Présente
Guillaume DECHAMBENOIT	Directeur du Développement Economique - SLA	Présente
Isabelle METERY	Directrice de l'Urbanisme Opérationnel - SLA	Présente
Celine BARUTHIO	Chef de projet - SERUE	Présente
Nathalie MARME	Paysagiste - IUPS	Présente
Claire HAMMAN	Urbaniste – URBITAT +	Présente
Angélique KLAPUCH	Assistante de Direction - SLA	Assiste
Gérard RAGNI	Citoyen	Assiste
Marie-Paule KOERPER	Citoyenne	Assiste
Annette SCHINDLER	Présidente CAPS 68	Assiste
Claude SPISZ	Alsace Nature	Assiste
Dominique BENTZUNG	Citoyen	Assiste
Nicolas BELLIARD	Citoyen	Assiste
Saré BENOIT-GONNIN	Citoyenne	Assiste
Stefan Suter	Climat 3F	Assiste
Adeline ENDE	Citoyenne	Assiste
Alexandre ENDE	Citoyen	Assiste
Fabien MANN	Citoyen	Assiste
Joseph BAUMANN	Alsace Nature	Assiste
Thierry WIPF	Expert comptable	Assiste
Jean Louis HAAS	Citoyen	Assiste
Joel ROUDAIRE	Maire de Kembs	Assiste
Luc FUCHS	Adjoint au Maire Sierentz	Assiste
Arnaud FUCHS	Groupe FUCHS	Assiste
Claude DANNER	Directeur Général des Services - SLA	Assiste
Aimé FRANCOIS	Adjoint au Maire Sierentz	Assiste
René HOMATTER	Citoyen	Assiste
Virginie MONDIERE	Citoyenne	Assiste
Marie Véronique PRINCE	Citoyenne	Assiste
Rachel VACHET-VALAZ	1ere Adjointe au Maire Sierentz	Assiste
Delphine BOSCHIAN	Citoyenne	Assiste
Ariane RINQUEBACH	Adjointe Maire Bartenheim	Assiste
Marc BOGENSCHUTZ	Citoyen	Assiste
Patrick GLASSER	Adjoint au Maire Sierentz	Assiste
Guillaume HOOG	Exploitant	Assiste
Claudia BURG	Vétérinaire	Assiste
Catherine BARTH	Citoyenne	Assiste
Johan MAZUY	Responsable foncier Holcim	Assiste

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Espace Européen de l'Entreprise
4 rue de Vienne - F-67300 Schiltigheim

SERUE INGENIERIE

ZAI GRUEN - SIERENTZ
REUNION PUBLIQUE N°1 – 27 AVRIL 2022 A 18H
SALLE AGORA, SIERENTZ

Concertation préalable à la création de la ZAC de la ZAI Gruen à Sierentz

Objet de la réunion publique n°1

Cette première réunion publique s'inscrit dans la concertation préalable à la création de la ZAC de la ZAI Gruen à Sierentz, conformément à l'article L103-2 du code de l'Urbanisme.
Les modalités de cette concertation sont décrites dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2022.

IDENTIFICATION DU DOCUMENT			
Identifiant : VR-21-161-ZAE-SIERENTZ-VRD-COPIL-1		Nb. de pages : 8	Date : 11/10/22
Etabli par : CB	Contrôlé par : GR	Approuvé par : GR	

Support de présentation de la réunion publique

Le diaporama projeté lors de la réunion publique n°1 est annexé au présent compte-rendu.
Cette présentation est assurée par les élus locaux, leurs services ainsi que l'équipe de maitrise d'œuvre urbaine.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 5
Revue de Presse

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Vingt nouveaux hectares pour l'industrie

Réuni mercredi soir, le conseil de Saint-Louis agglomération (SLA) a validé la création d'une zone d'activité industrielle à Sierentz, en partie pour répondre aux besoins des industries locales en croissance.

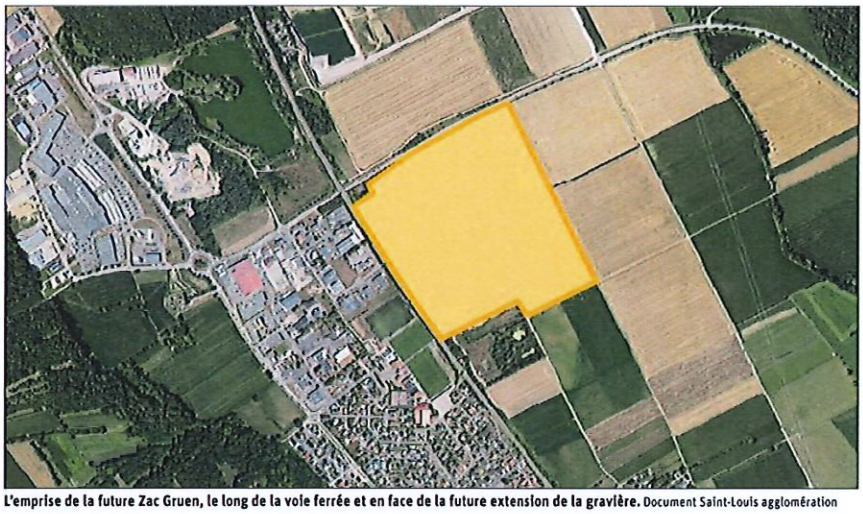

L'emprise de la future Zac Gruen, le long de la voie ferrée et en face de la future extension de la gravière. Document Saint-Louis agglomération

L'urbanisation sierentzoise franchit la voie ferrée, au nord de la commune, pour s'étaler sur 20 hectares de terres agricoles. Cette zone est située au croisement de la voie ferrée et de la RD19b, juste en face de la future extension de la gravière. Elle est destinée à accueillir une nouvelle zone d'activité, dévolue prioritairement à l'industrie, du moins celle qui ne pollue pas, garantit Pascal Turri, le maire de Sierentz. Ce dernier rappelant que les décideurs auront droit de regard sur les candidats en fonction de leur passeport blancheur.

Pas d'entrepôt Amazon

Des entrepôts Amazon, dans ce cas ? « Non, ce n'est pas le but, poursuit-il. La volonté exprimée dans les documents d'urbanisme, c'est de permettre une activité industrielle. » « Si nous proposons de créer une zone d'activité à cet endroit, c'est parce que nous avons reçu des demandes non négligeables émanant d'entreprises de notre secteur qui envisagent de se développer à proximité de l'autoroute, justifie le président de l'agglomération, Jean-Marc Deichtmann. Notre mission est de pérenniser ce qui existe et de penser à l'avenir, ce qui signifie également de permettre aux entreprises endogènes de s'agrandir et aux exogènes de venir, du moins celles qui ont une valeur forte. » « Notre territoire doit retrouver des espaces pour le développement économique, sachant qu'il n'y a plus de terrains disponibles. On serait alors en droit de redouter des évasions d'entreprises, celles qui envisagent de s'agrandir mais ne peuvent pas ici, faute de terrain. Cette zone d'activité permettra justement de proposer du foncier pour le développement économique dans les années à venir », poursuit Pascal Turri.

Le terrain se fait effectivement rare, dans les Trois frontières, si l'on considère que l'agriculture y a encore sa place. Cela implique-t-il de disposer à sa guise de ces 20 hectares de terre arable ?

Une Zac pas comme les anciennes

Les élus présentent cette future Zac comme un parc d'industrie du futur. C'est-à-dire ? « Mettre en œuvre les premières orientations de la charte d'engagement pour la transition écologique en développant de nouvelles offres foncières industrielles dans l'ambition architecturale et environnementale "parc d'industrie du futur" en favorisant les modes alternatifs à la voiture », annonce l'administration. Même si la proximité de l'autoroute demeure une motivation importante du projet.

« Le respect de la loi climat et résilience et du plan climat de notre agglomération nécessite une approche nouvelle : il faut limiter l'artificialisation des sols en mutualisant le stationnement, en proposant une grande qualité des aménagements et de leur végétalisation, en permettant aux entreprises de s'équiper en photovoltaïque et de rechercher l'autonomie et la performance énergétique maximales », détaille Pascal Turri. Bref, on optimise.

Le processus est lancé, il passera par des acquisitions foncières et des consultations publiques, l'agglomération étant maître d'ouvrage du projet. Elle vise 2023 pour les premières implantations, c'est-à-dire bientôt. Peut-être parce que certaines entreprises sont pressées de s'y installer.

Textes : Jean-François OTT

Peut-on sauver Distribus ?

La crise sanitaire n'a pas épargné le réseau de transport de la région des Trois frontières, on le savait depuis les premiers bilans établis l'an dernier, qui affichaient une diminution par deux du nombre d'usagers entre 2019 et 2020. Si la société de transport métrocars, qui exploite le réseau, a remonté la pente l'an dernier, elle n'a pas retrouvé sa vitesse de croisière, avec 1,478 million de voyageurs en 2020 et 1,617 en 2021.

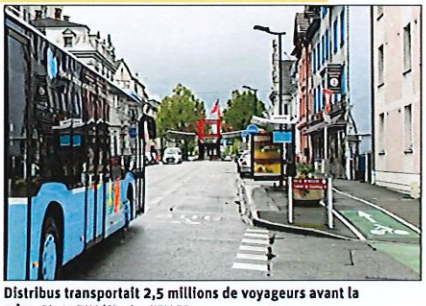

Distribus transportait 2,5 millions de voyageurs avant la crise. Photo DNA/Charles KELLER

L'entreprise accuse de fait de lourdes pertes financières. Et demande, comme l'année passée, un soutien de Saint-Louis agglomération (SLA) pour éponger les 700 000 € de pertes liées au Covid-19 en 2021. L'exécutif de SLA a proposé de verser une indemnisation exceptionnelle de 490 000 € à Métrocars, proposition acceptée à l'unanimité mercredi soir. « On ne peut pas se permettre que notre délégataire aille à la défaillance et ne puisse plus assurer le service public », exposait Jean-Marc Deichtmann.

« Entre deux maux, nous devons choisir le moindre »

« Soit, mais comment financer cette indemnité ? Nous avons un autofinancement proche de zéro, nous avons perdu les recettes de l'EuroAirport », s'inquiète le Huninguois Patrick Striby. « Notre situation n'est pas brillante, mais entre deux maux, il faut choisir le moindre, à savoir éviter le redressement de notre délégataire. Le seul choix possible est de prendre cette délibération, même si cela va alourdir nos dépenses de fonctionnement et réduire nos investissements », insiste le président de SLA, qui évoque également un appel à l'aide lancé au ministre de l'Économie ainsi qu'au président de la République lors de son passage récent à l'EuroAirport. « Le dossier est sur le bureau de Bruno Le Maire depuis la semaine dernière, j'espère que l'État nous répondra positivement d'ici le mois de mars. »

Le développement du télétravail a également contribué à la baisse de l'activité de Distribus. Celle-ci pourrait-elle revenir à son niveau d'avant crise ? Les nouvelles habitudes ne changeront pas du jour au lendemain. Quant à la discussion de nouvelles modalités d'exploitation, il faudra attendre deux ans et le lancement d'une nouvelle délégation de service public.

En bref : vélo, Poste et bruit

Aide à l'achat d'un vélo : depuis la mise en place de l'aide à l'achat d'un vélo, 1670 résidents de l'agglomération ont pu en bénéficier, pour un total de 280 000 €. Ce dispositif sera reconduit en 2022 pour un montant prévisionnel de 100 000 €.

Piste cyclable Leymen-Rodersdorf : coup de pouce européen : SLA entreprend la réalisation d'une piste cyclable de 3,4 km entre Leymen et Rodersdorf. Mais le projet accuse un certain retard et est confronté à une augmentation de 10 % des coûts de réalisation. L'Europe, via le fonds Interreg, a décidé de donner un coup de pouce supplémentaire de 37 700 € qui s'ajoutent à la subvention initiale de 374 892 €.

Satisfecit pour l'EuroAirport : en points divers, le maire de Hésingue, Gaston Latscha, s'est déclaré satisfait par les dernières mesures anti-nuisances sonores mises en place par l'EuroAirport le 1er février dernier, en particulier l'interdiction des décollages après 23 h. « Cela montre qu'en faisant bloc, on peut aboutir ! », a conclu l'élu, en rappelant que d'autres améliorations seront demandées. « Je suis heureux que l'agglomération ait été à l'origine de cette démarche », a conclu le président de SLA, non sans une certaine fierté.

Ça gronde à la Poste : le maire de Hégenheim, Thomas Zeller, s'est fait l'écho d'une rencontre organisée récemment avec le nouveau délégué de la Poste en Alsace, et qui fait suite aux désordres croissants du service public repéré dans plusieurs communes du Sud Alsace, des désordres liés aux problèmes de personnel que rencontre actuellement La Poste notamment à Blotzheim, Huningue, Saint-Louis, Hégenheim, Landser ou Village-Neuf. « Il n'y a pas de solution miracle, mais on a réussi à faire monter la conscience de ces problèmes dans les esprits des instances directrices », a relevé Thomas Zeller. On avance, donc.

WELCOME TO GRAND CASINO BASEL

ENFIN!!!

PLUS BESOIN DE PASS SANITAIRE NI DE PORTER UN MASQUE POUR ACCÉDER AU CASINO, AU RESTAURANT ET AUX ÉVÉNEMENTS.

FLUGHAFENSTRASSE 225 | 4056 BASEL | TEL.: +41 (0) 61 327 20 20 | WWW.GRANDCASINOBASEL.COM

L'accès au Casino et à l'ensemble de l'établissement est réservé aux personnes majeures munies d'une pièce d'identité officielle en cours de validité et n'étant pas soumis à une interdiction de jeu sur le territoire helvétique.

« Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09-74-75-13-13 (appel non surtaxé) »

295597300

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS

Les premières plumes du Forum du livre annoncées

Le Forum du livre devrait reprendre ses droits au Forum Jean-Marie-Zoellé du 11 au 15 mai prochain. Les premiers auteurs ont été annoncés, Éric Fottorino sera le président de cette 39e édition.

L'ensemble des auteurs seront présents au Forum. L'affiche est présentée à droite, par Capucine, stagiaire à la communication de la municipalité, et à gauche par Anne-Elisabeth Legeard, directrice de la médiathèque. Photo L'Alsace/Avrillen RUESTERHOLZ

Après une édition 2021 en numérique, le 39e Forum du livre devrait se tenir au Forum Jean-Marie-Zoellé à Saint-Louis du 11 au 15 mai, avec des auteurs en chair et en os. Mais les innovations technologiques de l'an passé ont séduit, avec une audience de plus de 34 000 spectateurs cumulés. « Ce fut un succès. On a même été suivi au Canada mais on veut favoriser le présentiel, les rencontres avec les auteurs, précise Stéphanie Gertels, adjointe à la culture. Nous n'allons pas le retransmettre en direct, mais nous filmerons et diffuserons après. »

Et pour le retour à la formule classique, après l'annulation de 2020 et la numérisation de 2021, Éric Fottorino a été désigné président pour 2022. Journaliste emblématique du *Monde*, dont il fut le directeur de 2007 à 2011, il a également créé le quotidien *Le 1*, et le magazine trimestriel *America* (avec François Busnel). Il viendra également présenter son ouvrage, le roman *Mohican*. « Il s'agit de l'évolution du monde agricole. Deux visions se confrontent. C'est un roman très révélateur sur la période qu'on vit actuellement », souligne Anne-Elisabeth Legeard, directrice de la médiathèque ludovicienne.

Clémentine Célarié sur les planches de La Coupole

En plus de l'annonce du président Fottorino, plusieurs noms ont été confirmés par l'organisation. Jean-François Kahn, fondateur de *Marianne*, présentera *Mémoires d'outre-vies, tome 2*. « Il a eu une vie très riche. Sa réflexion pour intéresser le lecteur est passionnante », indique Anne-Elisabeth. La presse est à l'honneur lors de cette 39e édition, puisque Sébastien Le Fol sera aussi de la partie. Ancien directeur adjoint du *Figaro*, directeur de la rédaction du *Point*, son ouvrage *La fabrique du chef-d'œuvre, comment naissent les classiques* ravira les amateurs d'écriture. « On ne pouvait pas passer à côté, sourit la directrice de la médiathèque. Il parle de notre art d'écrire. La rencontre va être captivante. »

Auteur de science-fiction connu et reconnu, Pierre Bordage viendra pour *Métro Paris 2033, Cité*, dernier tome de la trilogie en question. Frédéric Mars, alias Mo Malo, ancien journaliste et photographe, présentera un roman policier, aux airs nordiques, *Nuuk*. Il tiendra aussi une exposition photo sur le Groenland. Le lauréat du Prix de la BD Jeunesse 2021 avec *Les Géants*, Lylian, viendra également. « On le sollicitait depuis longtemps, il habite au Canada », sourit Anne-Elisabeth. Pour les sportifs, Alain Bernard présentera son autobiographie, *Mon destin olympique*. L'explorateur Laurent Marie diffusera son film *Les harmonies invisibles*, à la recherche du narval, et partagera son livre coécrit, *La légende du narval*.

Enfin, Clémentine Célarié viendra jouer son spectacle, *Une vie* de Maupassant, de quoi lier théâtre et littérature à La Coupole. Et comme toujours, 17 auteurs prendront part aux rencontres scolaires, avec 80 classes de la maternelle au lycée et près de 2000 élèves touchés. « Il y aura plein d'autres surprises, prévient Stéphanie Gertels. On attend encore des confirmations. » Rendez-vous en avril pour la programmation finale.

A.R.

Y ALLER 39e Forum du livre, du 11 au 15 mai au Forum Jean-Marie-Zoellé à Saint-Louis. Plus d'infos sur forumlivre.fr

Un Strasbourgeois à l'affiche

Comme depuis une dizaine d'années désormais, l'affiche du Forum est réalisée par un illustrateur. « Cela donne un cachet particulier », apprécie Stéphanie Gertels, adjointe à la culture. Pour cette 39e édition, Thomas Baas est l'heureux élu. Né à Strasbourg en 1975, l'homme travaille aujourd'hui pour plusieurs maisons d'édition, et illustre notamment des ouvrages pour enfants. Son style « humoristique, tendre, et un peu vintage », est apprécié par l'adjointe à la culture. Une exposition en son honneur se tiendra à l'hôtel de ville. Elle devrait démarrer quelques jours avant le Forum.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

À SAINT-LOUIS

CULTE CATHOLIQUE

Samedi 26 février : 18 h église Saint-Pierre.
Dimanche 27 février : 9 h 30 église Notre-Dame ; 11 h église Saint-Louis.
Mercredi 2 mars : 10 h église Saint-Louis (messe des Cendres pour les enfants) ; 19 h église Notre-Dame (messe du mercredi des Cendres).

CULTE PROTESTANT

Paroisse protestante de Saint-Louis
Dimanche 27 février : 10 h 15 culte couples et familles.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

Église évangélique mennonite La Ruche (27 rue Bellevue)
Dimanche 27 février : 10 h culte.
Mercredi 2 mars : 19 h 30 groupes de maison.

À SIERENTZ

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses de la Hardt aux collines
Samedi 26 février : 18 h 30 Landser.
Dimanche 27 février : 10 h Steinbrunn-le-Haut.

Communauté de paroisses des Sources du Muehlgraben aux Rives du Rhin
Samedi 26 février : 18 h Bartenheim et Helfrantzkirch.
Dimanche 27 février : 9 h Brinckheim et Kembs-Loechlé ; 10 h 30 Kappelen et Kembs.
Mercredi 2 mars : 8 h 30 Brinckheim (imposition des Cendres) ; 14 h Kembs-Loechlé (imposition des Cendres spécialement pour les enfants) ; 19 h 30 Bartenheim (imposition des Cendres) et Stetten (imposition des Cendres).

Communauté de paroisses Terre de promesses
Samedi 26 février : 18 h 30 Waltenheim.
Dimanche 27 février : 9 h 30 Zaessingue ; 10 h Gelspitzen ; 11 h Magstatt-le-Haut.
Mercredi 2 mars : 10 h Sierentz ; 18 h Magstatt-le-Bas.

À HUNINGUE

CULTE CATHOLIQUE

Communauté de paroisses Terre d'envol
Samedi 26 février : 18 h Hégenheim.
Dimanche 27 février : 9 h 30 Michelbach-le-Bas ; 11 h Buschwiller ; 18 h Blotzheim Notre-Dame du chêne.
Mercredi 2 mars : 14 h 30 Blotzheim Saint-Léger (mercredi des Cendres avec les enfants) ; 19 h Hégenheim (mercredi des Cendres pour toute la communauté de paroisse).

Communauté de paroisses de la Source du prieuré
Samedi 26 février : 18 h 30 Knoeringue.
Dimanche 27 février : 9 h 30 Attenschwiller ; 10 h 45 Folgensbourg.
Mercredi 2 mars : 10 h 45 Ranspach-le-Bas (messe des Cendres pour enfants et jeunes) ; 19 h Michelbach-le-Haut (messe des Cendres pour familles).

Communauté de paroisses des Terres du Landskron
Samedi 26 février : 18 h 30 Hagenthal.
Dimanche 27 février : 10 h Wentzwiller.
Mercredi 2 mars : 14 h 30 Hagenthal (imposition des Cendres) ; 18 h 30 Leymen (imposition des Cendres).

Communauté de paroisses de l'Eau vive
Samedi 26 février : 18 h Huningue.
Dimanche 27 février : 10 h Village-Neuf.
Mercredi 2 mars : 10 h Huningue ; 19 h Rosenau.

Pierre Freyburger et Hélène Poizat en dédicace chez Encrage

Pierre Freyburger, ancien élu mulhousien, et Hélène Poizat, journaliste à *L'Alsace*, dédicaceront leur ouvrage *Le naufrage d'un musée* (éditions Médiapop) ce samedi 26 février à partir de 10 h, à la librairie Encrage, 8 rue du Temple à Saint-Louis.

Fiction très documentée, ce livre retrace l'histoire du pillage d'une partie du fonds du Musée de l'impression sur étoffes à Mulhouse. Au fil des pages, le lecteur découvre toute l'histoire, abracadabrante, de ce qui est un scandale pour le patrimoine alsacien en général et mulhousien en particulier.

Hélène Poizat et Pierre Freyburger dédicacent leur livre sur l'affaire du Musée de l'impression sur étoffes (Mise) de Mulhouse. Photo L'Alsace/Samuel COULON

Les auteurs ont certes rédigé « des parties totalement inventées, parce qu'il nous manquait des éléments ». Mais les faits connus sont retracés avec beaucoup de précision, dans l'ordre chronologique.

Avec un objectif : que « ce livre soit compréhensible pour des personnes qui ne connaissent pas Mulhouse et l'affaire du Mise ».

SIERENTZ

Nouvelle zone industrielle : les associations vertes réagissent

L'annonce par Saint-Louis agglomération de l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité industrielle de 20 ha à Sierentz, le 18 février dernier, a interpellé le CAPS68 (Collectif agir pour le Pays de Sierentz) et Alsace nature, groupe local.

« Le projet est justifié par la crainte d'évasion d'entreprises à cause du manque d'espaces disponibles. Cependant, tout territoire a ses limites et le nôtre ne pourra pas accueillir indéfiniment de nouvelles entreprises et des nouveaux occupants. Le manque de place se fait crucial et est source de tension. À l'heure de l'effondrement de la biodiversité et des bouleversements climatiques, un tel projet se doit d'être exemplaire », considèrent-ils.

Doper la végétalisation et la production d'énergie

« Certaines promesses d'aménagement sont encourageantes comme la mutualisation des places de parking pour limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. Une mesure interpelle : il s'agit de la disposition visant à permettre aux entreprises de s'équiper en panneaux photovoltaïques. Sur 30 % de l'emprise au sol des nouvelles constructions, la réglementation actuelle prescrit l'obligation d'intégrer des dispositifs de végétalisation ou de production d'énergies renouvelables. Nous recommandons que le cahier des charges de cette nouvelle zone prévoie des obligations allant bien au-delà des dispositions réglementaires afin de contribuer avec l'efficacité nécessaire à l'objectif d'autonomie et de performance énergétique. »

« La résilience alimentaire du territoire est un enjeu reconnu par SLA, la poursuite de la destruction de terres agricoles est préoccupante, des compensations devront être envisagées en soutien au développement de cultures vivrières locales. »

BLOTZHEIM

Les apiculteurs se forment

Les apiculteurs de Blotzheim proposent une formation à partir du 5 mars. Photo L'Alsace/Vanessa HEYER

Le Syndicat des apiculteurs du pays de Blotzheim tiendra son assemblée générale le 11 mars à 19 h, au foyer Saint-Léger. Rappelons qu'il propose une formation à l'apiculture qui démarrera le samedi 5 mars à 13 h 30. Sont prévues quatre sessions d'une demi-journée de cours théoriques et autant de cours pratiques. Ces derniers, si le temps le permet, devraient se dérouler au rucher-école de Blotzheim, sur les hauteurs du village. La formation s'adresse aux débutants, à ceux qui s'intéressent aux abeilles, à leur production de miel, à l'environnement. Les cours sont gratuits, à condition pour les candidats de rester trois ans membres de l'association. L'association, qui compte une quarantaine de membres actifs à ce jour, entend bien former les apiculteurs de demain.

S'INSCRIRE Pour la formation d'apiculteur, auprès de Lionel Brogly, au 06.51.02.76.76, ou par courriel : lionel.brogly@free.fr

68A10102

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9 Croisée des lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr ; www.dna.fr
Accueil guichet uniquement fermé
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 ;
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.13.40
DNA : 03.89.70.34.13
alsredactionslo@lalsace.fr
dnastlouis@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENCES

Samu, médecins et dentistes de garde : 15.
Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.37.
Police nationale : 03.89.70.99.20.
Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. Appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter le site www.pharma68.fr.

SERVICES

Déchetterie de Village-Neuf : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (uniquement pour les particuliers). Tél. 03.89.67.88.36.

LOISIRS

➤ MÉDIATHÈQUES
SAINT-LOUIS : de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h.
SIERENTZ : de 10 h à 13 h. Tél. 03.89.83.83.20.
KEMBS : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
➤ BIBLIOTHÈQUES
HUNINGUE : fermée.
ROSENAU : de 9 h à 12 h.
➤ PISCINE
Piscine couverte de Village-Neuf : de 11 h 30 à 20 h.

MARCHÉS

Saint-Louis : place de l'Europe, de 6 h à 13 h.
Wentzwiller : place de l'église, de 9 h à 12 h.
Hésingue : parvis de l'église, de 8 h 30 à 12 h 30.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SIERENTZ

Industrie du futur cherche terreau fertile

Un parc d'industries du futur, un projet pilote et vertueux : voici ce que visent les aménageurs de la parcelle qui accueillera bientôt la nouvelle zone d'activité industrielle de Sierentz. Mais le grignotage de terres agricoles qu'elle implique ne fait pas l'unanimité.

En dépit des réalisations récentes, notamment le Technoparc à Saint-Louis/Hésingue, la région des Trois frontières est exsangue et ne peut quasiment plus accueillir de nouvelle entreprise, qu'elle soit déjà présente et qu'elle cherche à s'agrandir ici ou qu'elle vienne d'ailleurs et cherche à s'implanter là. C'est particulièrement vrai pour les industries qui ont besoin de terrains plus vastes.

L'emprise de la future zone d'activité industrielle Gruen, au nord de Sierentz, entre la voie ferrée et la RD19b. Document Google Maps

Le terrain : un talon d'Achille

D'où le souhait, pour les élus de Saint-Louis Agglomération (SLA), de leur trouver matière à s'implanter alors que la disponibilité foncière devient le talon d'Achille de la région. « D'ailleurs beaucoup d'entrepreneurs sont intéressés », appuyait Pascal Turri, le maire de Sierentz, à l'Agora.

C'est dans cette salle de Sierentz qu'a eu lieu ce mercredi 27 avril la première étape de la concertation publique portant sur le projet de création d'une ZAI (zone d'activité industrielle) sur 20 ha de terres agricoles, au nord de Sierentz.

Un site pilote et écologique

Une zone d'activité pour laquelle les élus de Saint-Louis Agglomération ont beaucoup d'ambition puisqu'elle ne devra pas ressembler aux autres : « Nous voulons en faire un site pilote, y compris sur les questions environnementales, un projet respectueux de l'environnement, intégré à la charte d'engagement pour la transition écologique, signée par l'agglomération. Ce sera un parc d'industrie du futur », détaille Pascal Turri, qui insiste sur le caractère urgent des travaux au regard des besoins actuels d'entreprises du secteur qui envisagent de s'agrandir. Les parcelles proposées auront au minimum une superficie de 2 hectares, pas moins. Et plus ? « Nous n'avons pas intérêt à accueillir une seule entreprise sur la ZAI.»

Exemplaire, ambitieux...

Ça ressemble à quoi, un parc d'industrie du futur ? « Qualité d'aménagement exemplaire, cahier de charges ambitieux, sélection d'entreprises à faible impact environnemental, maintien des haies existantes, gérer les eaux pluviales in situ, etc. », inventorient les urbanistes. La dimension de transition écologique doit être déterminante dans le développement industriel, insistent les décideurs.

Pas de logistique prévue à Sierentz

Mais encore ? À la question posée dans l'assistance de la manière dont on choisira les entreprises les plus adaptées, les élus répondent que les critères ne sont pas encore définis et qu'il faudra attendre l'installation du comité de sélection. « Ce qui est sûr, c'est que les territoires d'industrie en 2025 n'auront plus rien à voir avec ceux de 2020, apaise le président de SLA, Jean-Marc Deichtmann. Quand la ZAI sera créée, on décidera ce qu'on privilégiera, mais ce soir je ne sais pas encore ce qu'on va demander aux entreprises. »

Ce qui est en revanche certain, c'est qu'il y aura de l'activité de production et pas de la logistique. Pas d'entrepôt Amazon, donc, ou autre. Et que le conseil municipal de Sierentz pourra mettre son veto.

S'ouvrir aux métiers de demain

Jusqu'où va le futur ? Jusqu'où son invocation inciterait les décideurs à aller, au-delà de l'effet d'annonce ? En d'autres termes, est-ce qu'on reprend les mêmes et on continue comme on a toujours fait ? Ou bien on en fait un projet comme il n'y en a pas d'autres ? Dans l'assistance, une personne suggérait d'ouvrir la ZAI aux métiers de demain, et aux entreprises pour lesquelles l'écologie n'est pas une façade : recyclerie, fabricant de vélos, etc. Et de toute façon pas d'entreprises polluantes, avec une question faussement ingénue posée dans la salle : mais où iront-elles ?

Jean-François OTT

Penser les zones industrielles de demain implique un certain recours à l'imagination. Pour cette raison, entre autres, SLA a mis le dossier de la ZAI à disposition à son siège, à Saint-Louis, et a créé une adresse mail pour toute observation ou commentaire : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Une deuxième réunion publique aura lieu le 28 juin prochain, pour une présentation plus avancée de la ZAI.

L'emprise de la future ZAC Gruen, le long de la voie ferrée et en face de la future extension de la gravière. DR

Terres agricoles ou industrie « écologique » ?

Le premier acte physique de l'aménagement de cette zone d'activité du futur, prévu d'ici un an, sera d'artificialiser partiellement 20 hectares de terres agricoles.

« Vous ne savez pas sanctuariser les terres agricoles »

Si l'assistance présente mercredi soir était clairsemée comme d'habitude (une trentaine de personnes), les personnes présentes n'ont pas manqué de rappeler cette contradiction apparente de la nécessaire suppression de terres agricole au profit d'une industrie verte.

Se posait en particulier la question de la compensation de l'activité agricole. « Vous savez faire des zones d'activité mais vous ne savez pas sanctuariser les terres agricoles. Cela va encore être des terres perdues pour les agriculteurs », reproche un membre de l'assistance. « Nous allons déjà réviser nos plans d'urbanisme en sanctuarisant les collines, réagit Pascal Turri, citant également la loi Climat et résilience qui fixe le cap zéro artificialisation à partir de 2027, et qui s'appliquera sur tout l'urbanisme. Nous travaillons également en bonne intelligence avec le monde agricole et la Safer pour trouver des compensations

La porte est ouverte aux industries du futur... Archives L'ALSACE/Darek SZUSTER

suffisantes. » La question de la sanctuarisation de terres agricoles et de la vocation nourricière de ce que l'on ne couvre pas de maïs reste cependant posée, et SLA a missionné il y a un an une commission pour envisager une ruralité mieux soutenue dans les Trois frontières. Elle ne devrait pas tarder à rendre ses conclusions.

« La mobilisation de terres alimentaires pose un problème. Dans le cas de cette zone, il y aura une incidence environnementale majeure : l'artificialisation d'une terre naturelle. Les céréaliculteurs compenseront en allant anéantir les haies et bosquets de nos collines », poursuit une autre participante. « On ne peut pas nous le reprocher. D'autant plus que nous protégeons les haies », répond le maire de Sierentz.

« Je ne l'imagine pas, je n'en veux pas », réagit également une autre personne, pointant certainement du doigt l'urbanisation constante et importante qui a habité la ville de Sierentz ces dernières décennies. Un jardin artificialisé de plus ? Ou bien une porte ouverte à une nouvelle conception des zones industrielles ? Celle-ci serait indéniablement un argument majeur pour faire passer la pilule de l'artificialisation des terres auprès d'une partie de la population.

J-F.O.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

N'attendez plus, vendez votre OR à un Spécialiste
Nous rachetons : Or français ou étranger.
Bijoux intacts ou abîmés, or dentaire, pièces, lingotin, etc...
OR Paiement immédiat
La Française de l'or
Spécialiste du rachat d'or
Agence ouverte du lundi au samedi
A CERNAY DEPUIS 12 ANS
Besoin d'argent ? la solution : vendez votre or
8 rue Clemenceau - 68700 CERNAY - Tél. 09 60 04 66 88 - www.francaise-or-cernay.fr

SIERENTZ

Industrie du futur cherche terreau fertile

Un parc d'industries du futur, un projet pilote et vertueux : voici ce que visent les aménageurs de la parcelle qui accueillera bientôt la nouvelle zone d'activité industrielle de Sierentz. Mais le grignotage de terres agricoles qu'elle implique ne fait pas l'unanimité.

L'emprise de la future zone d'activité industrielle Gruen, au nord de Sierentz, entre la voie ferrée et la RD19b. Document Google Maps

En dépit des réalisations récentes, notamment le Technoparc à Saint-Louis/Hésingue, la région des Trois frontières est exsangue et ne peut quasiment plus accueillir de nouvelle entreprise, qu'elle soit déjà présente et qu'elle cherche à s'agrandir ici ou qu'elle vienne d'ailleurs et cherche à s'implanter là. C'est particulièrement vrai pour les industries qui ont besoin de terrains plus vastes.

Le terrain : un talon d'Achille

D'où le souhait, pour les élus de Saint-Louis Agglomération (SLA), de leur trouver matière à s'implanter alors que la disponibilité foncière devient le talon d'Achille de la région. « D'ailleurs beaucoup d'entrepreneurs sont intéressés », appuyait Pascal Turri, le maire de Sierentz, à l'Agora.

C'est dans cette salle de Sierentz qu'a eu lieu ce mercredi 27 avril la première étape de la concertation publique portant sur le projet de création d'une ZAI (zone d'activité industrielle) sur 20 ha de terres agricoles, au nord de Sierentz.

Un site pilote et écologique

Une zone d'activité pour laquelle les élus de Saint-Louis Agglomération ont beaucoup d'ambition puisqu'elle ne devra pas ressembler aux autres : « Nous voulons en faire un site pilote, y compris sur les questions environnementales, un projet respectueux de l'environnement, intégré à la charte d'engagement pour la transition écologique, signée par l'agglomération. Ce sera un parc d'industrie du futur », détaille Pascal Turri, qui insiste sur le caractère urgent des travaux au regard des besoins actuels d'entreprises du secteur qui envisagent de s'agrandir. Les parcelles proposées auront au minimum une superficie de 2 hectares, pas moins. Et plus ? « Nous n'avons pas intérêt à accueillir une seule entreprise sur la ZAI. »

Exemplaire, ambitieux...

Ça ressemble à quoi, un parc d'industrie du futur ? « Qualité d'aménagement exemplaire, cahier de charges ambitieux, sélection d'entreprises à faible impact environnemental, maintien des haies existantes, gérer les eaux pluviales in situ, etc. », inventorient les urbanistes. La dimension de transition écologique doit être déterminante dans le développement industriel, insistent les décideurs.

Pas de logistique prévue à Sierentz

Mais encore ? À la question posée dans l'assistance de la manière dont on choisira les entreprises les plus adaptées, les élus répondent que les critères ne sont pas encore définis et qu'il faudra attendre l'installation du comité de sélection. « Ce qui est sûr, c'est que les territoires d'industrie en 2025 n'auront plus rien à voir avec ceux de 2020, apaise le président de SLA, Jean-Marc Deichtmann. Quand la ZAI sera créée, on décidera ce qu'on privilégiera, mais ce soir je ne sais pas encore ce qu'on va demander aux entreprises. »

Ce qui est en revanche certain, c'est qu'il y aura de l'activité de production et pas de la logistique. Pas d'entrepôt Amazon, donc, ou autre. Et que le conseil municipal de Sierentz pourra mettre son veto.

S'ouvrir aux métiers de demain

Jusqu'où va le futur ? Jusqu'où son invocation inciterait les décideurs à aller, au-delà de l'effet d'annonce ? En d'autres termes, est-ce qu'on reprend les mêmes et on continue comme on a toujours fait ? Ou bien on en fait un projet comme il n'y en a pas d'autres ? Dans l'assistance, une personne suggérait d'ouvrir la ZAI aux métiers de demain, et aux entreprises pour lesquelles l'écologie n'est pas une façade : recyclerie, fabricant de vélos, etc. Et de toute façon pas d'entreprises polluantes, avec une question faussement ingénue posée dans la salle : mais où iront-elles ?

Jean-François OTT

Penser les zones industrielles de demain implique un certain recours à l'imagination. Pour cette raison, entre autres, SLA a mis le dossier de la ZAI à disposition à son siège, à Saint-Louis, et a créé une adresse mail pour toute observation ou commentaire : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Une deuxième réunion publique aura lieu le 28 juin prochain, pour une présentation plus avancée de la ZAI.

L'emprise de la future ZAC Gruen, le long de la voie ferrée et en face de la future extension de la gravière. DR

Terres agricoles ou industrie « écologique » ?

Le premier acte physique de l'aménagement de cette zone d'activité du futur, prévu d'ici un an, sera d'artificialiser partiellement 20 hectares de terres agricoles.

« Vous ne savez pas sanctuariser les terres agricoles »

Si l'assistance présente mercredi soir était clairsemée comme d'habitude (une trentaine de personnes), les personnes présentes n'ont pas manqué de rappeler cette contradiction apparente de la nécessaire suppression de terres agricole au profit d'une industrie verte.

Se posait en particulier la question de la compensation de l'activité agricole. « Vous savez faire des zones d'activité mais vous ne savez pas sanctuariser les terres agricoles. Cela va encore être des terres perdues pour les agriculteurs », reproche un membre de l'assistance. « Nous allons déjà réviser nos plans d'urbanisme en sanctuarisant les collines, réagit Pascal Turri, citant également la loi Climat et résilience qui fixe le cap zéro artificialisation à partir de 2027, et qui s'appliquera sur tout l'urbanisme. Nous travaillons également en bonne intelligence avec le monde agricole et la Safer pour trouver des compensations suffisantes. » La question de la sanctuarisation de terres agricoles et de la vocation nourricière de ce que l'on ne couvre pas de maïs reste cependant posée, et SLA a missionné il y a un an une commission pour envisager une ruralité mieux soutenue dans les Trois frontières. Elle ne devrait pas tarder à rendre ses conclusions.

« La mobilisation de terres alimentaires pose un problème. Dans le cas de cette zone, il y aura une incidence environnementale majeure : l'artificialisation d'une terre naturelle. Les céréaliculteurs compenseront en allant anéantir les haies et bosquets de nos collines », poursuit une autre participante. « On ne peut pas nous le reprocher. D'autant plus que nous protégeons les haies », répond le maire de Sierentz.

« Je ne l'imagine pas, je n'en veux pas », réagit également une autre personne, pointant certainement du doigt l'urbanisation constante et importante qui a habité la ville de Sierentz ces dernières décennies. Un jardin artificialisé de plus ? Ou bien une porte ouverte à une nouvelle conception des zones industrielles ? Celle-ci serait indéniablement un argument majeur pour faire passer la pilule de l'artificialisation des terres auprès d'une partie de la population.

J-F.O.

La porte est ouverte aux industries du futur...
Archives L'ALSACE/Darek SZUSTER

OUVERTURE
NOUVEAU SHOWROOM
DES PRIX DE FOLIE SUR TOUT LE MAGASIN !
VDM MEUBLES - SALONS - LITERIE
FORCÉMENT MOINS CHER !
OUVERT AVEC VOUS
VDM MEUBLES SALONS LITERIE DECO
LA QUALITE... FORCEMENT MOINS CHER !
DERRIÈRE VDM DESTOCK
169a rue de Richwiller - KINGERSHEIM (Face à Castorama)
68A-LO1 01

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 6

Supports de communication de la concertation

- **1ère réunion : Supports de communication de la concertation**
- Affichage Siège de Saint-Louis Agglomération.
- Affichage à la mairie de Sierentz.
- Publications sur site internet de Saint Louis Agglomération
- Publication site de la Ville de Sierentz
- Publication sur Facebook
- Publication sur Instagram
- Publication sur Linkedin
- **2ème réunion : Supports de communication de la concertation**
- Affichage au siège de Saint Louis Agglomération.
- Affichage à la mairie de Sierentz.
- Publications sur site internet de Saint Louis Agglomération 2ème réunion.
- Publication site de la Ville de Sierentz
- Publication sur Facebook
- Publication sur Instagram
- Publication sur Linkedin
- Statistiques publication sur internet et réseaux sociaux

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion :
Supports de communication de la concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion

Affichage Siège Saint-Louis Agglomération

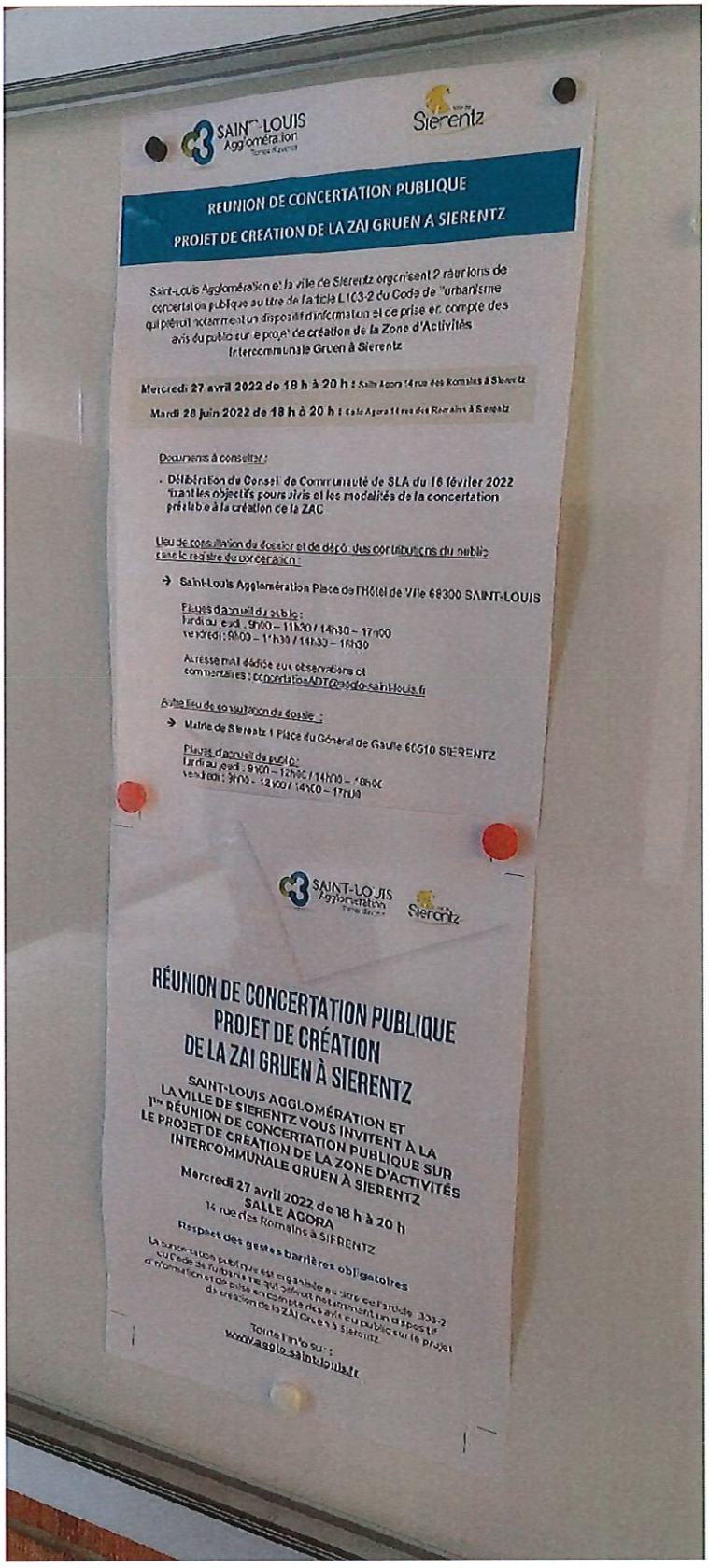

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion

Affichage Mairie de Sierentz

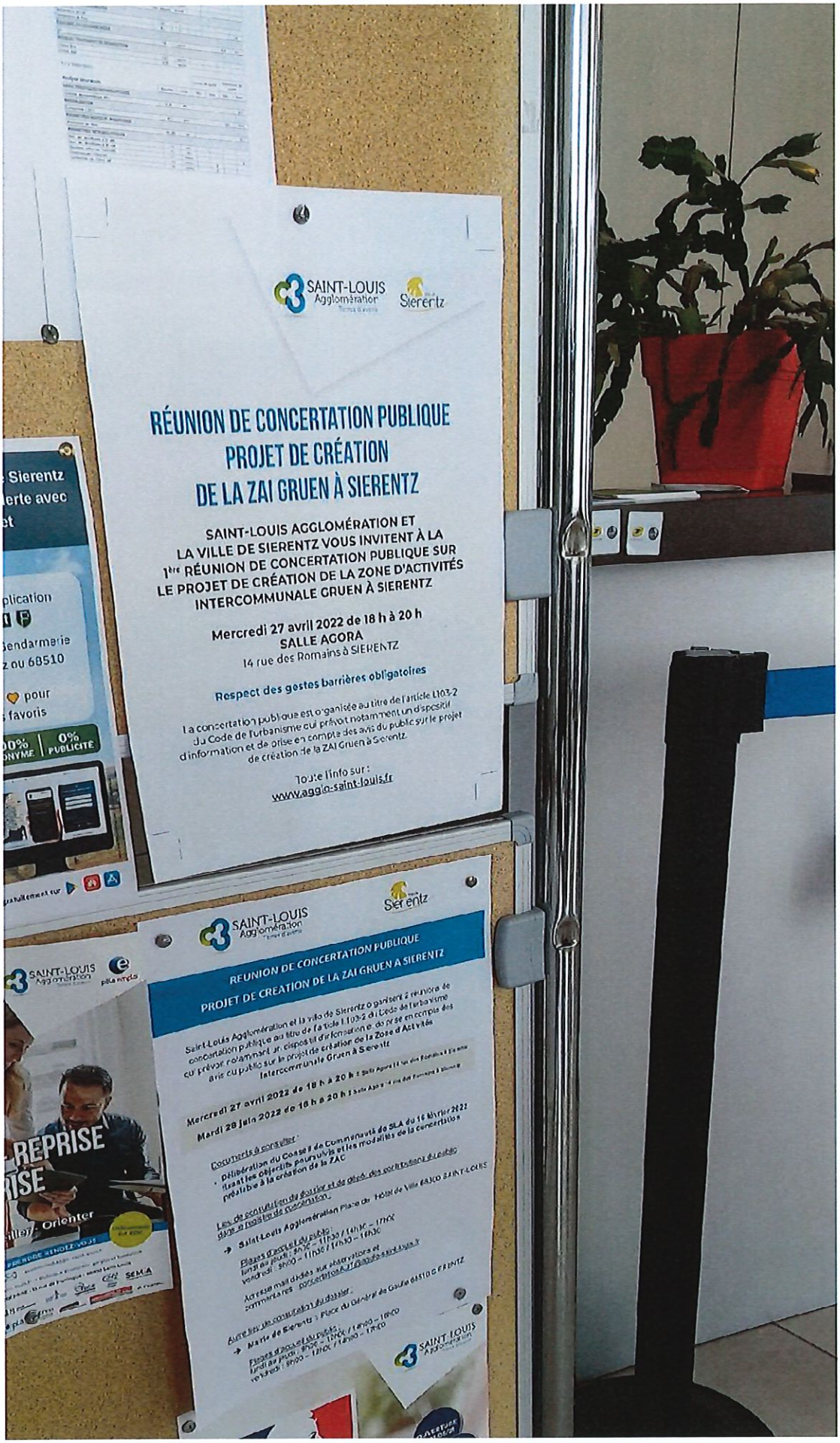

1ére réunion

Publications sur site internet de Saint Louis Agglomération

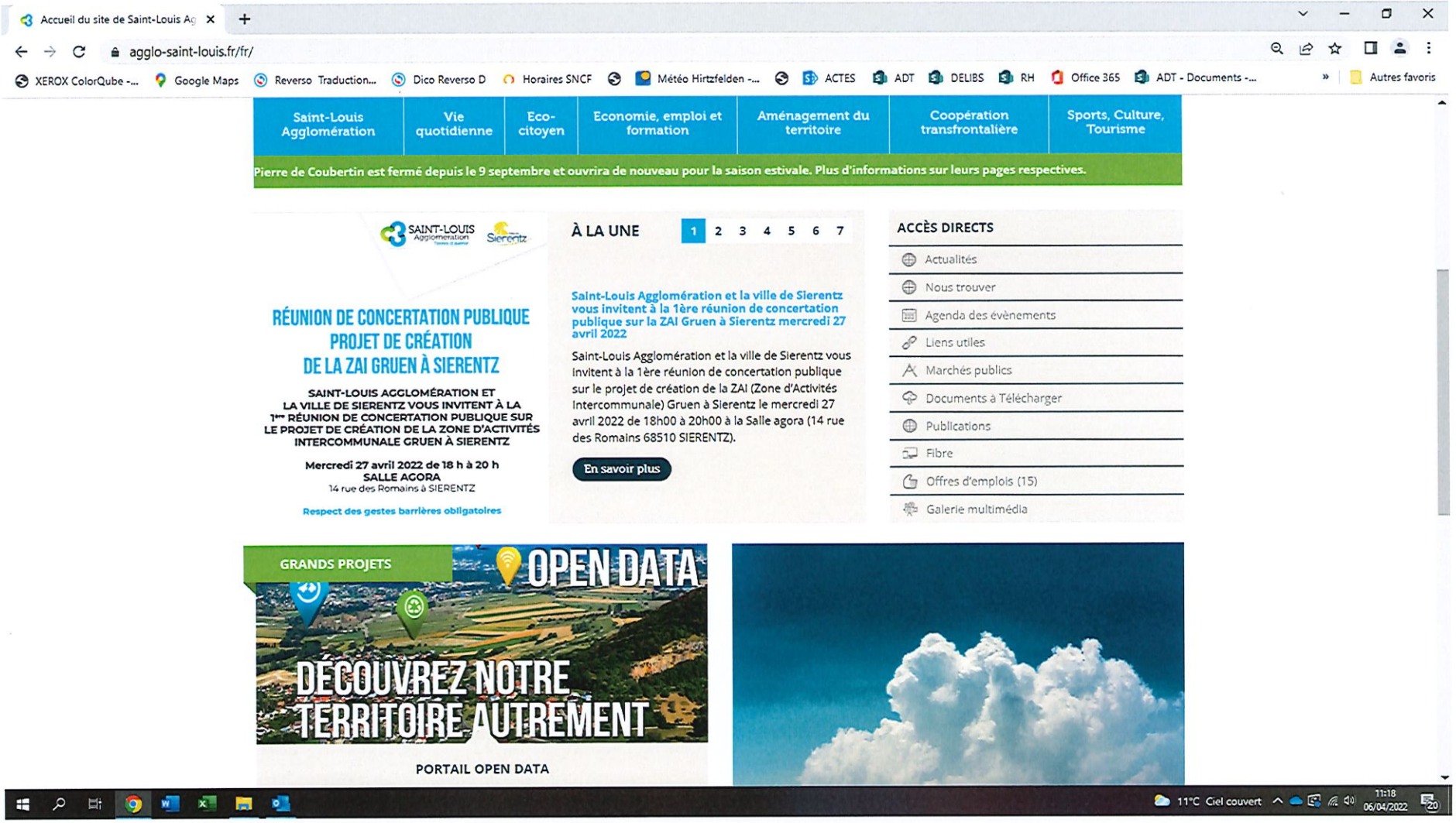

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

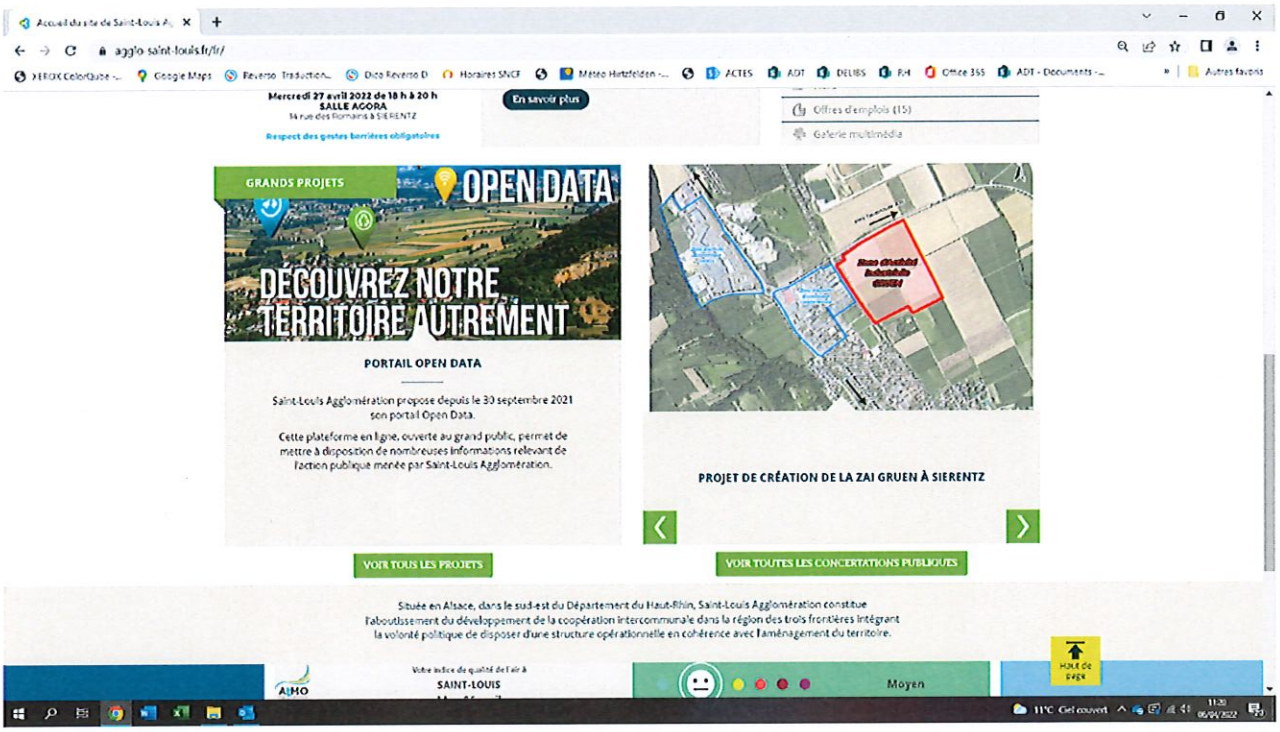

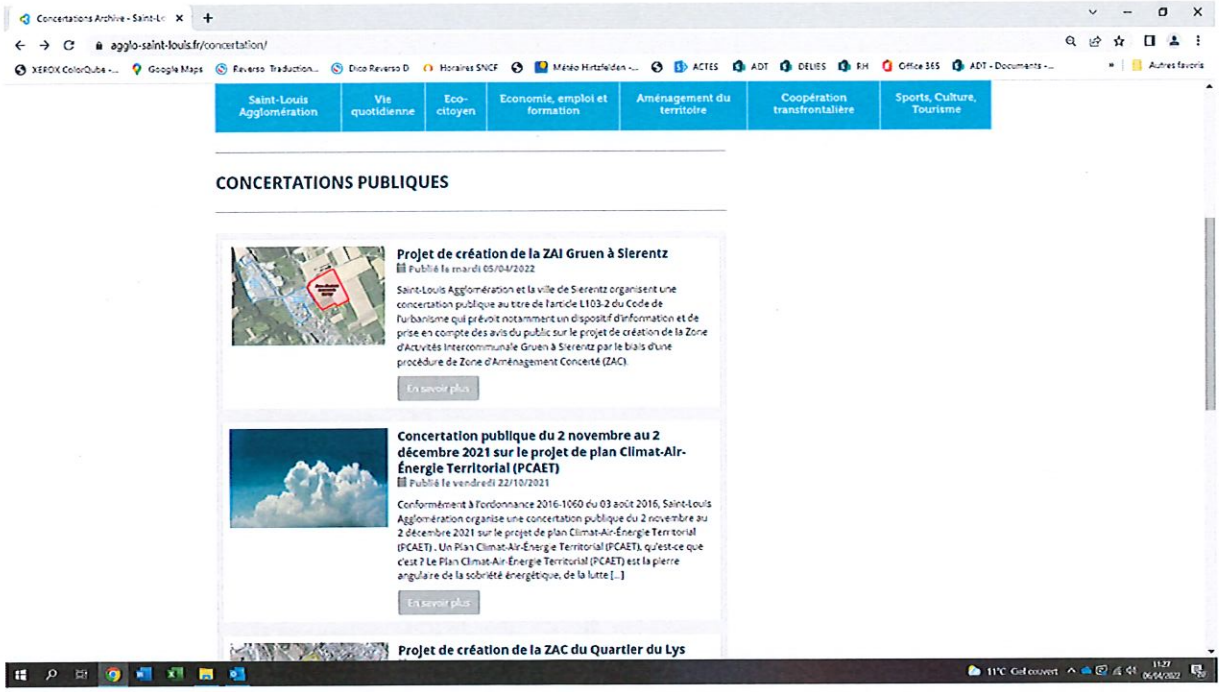

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ÈRE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA ZAI GRUEN À SIERENTZ MERCREDI 27 AVRIL 2022

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

Le respect des gestes barrières est obligatoire.

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : https://www.facebook.com/events/1099439000624186

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz, cliquez ici.

Retour à la liste

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

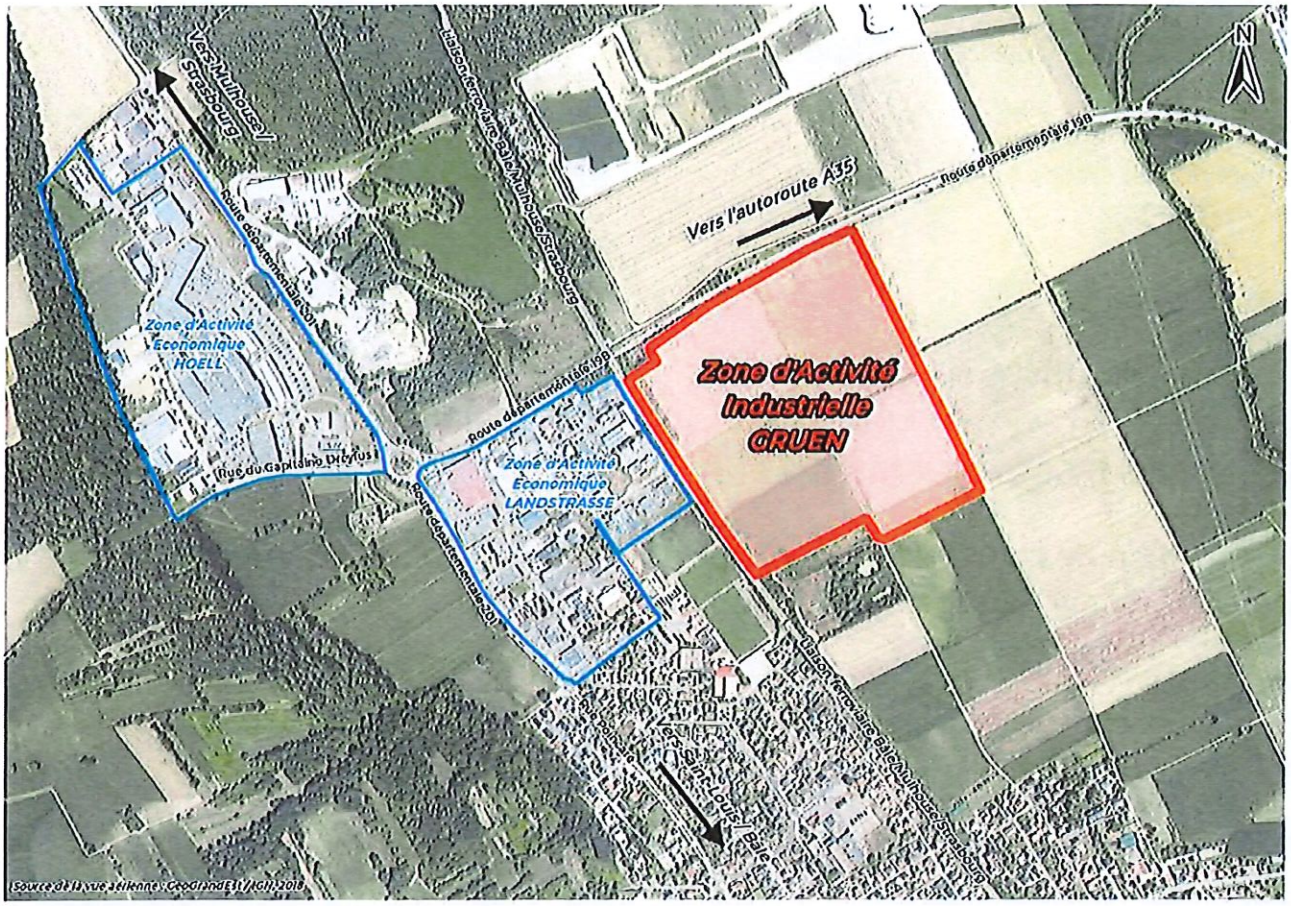

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz organisent une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la Zone d'Activités Intercommunale Gruen à Sierentz par le biais d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 16 février 2022** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- **Annexe 1 : plan de délimitation du périmètre de la ZAC**

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- **concertationADT@agglo-saint-louis.fr**

Autre lieu de consultation du dossier :

Mairie de Sierentz
1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

RÉUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE

1ère réunion de concertation publique projet de la ZAI Gruen à Sierentz : mercredi 27 avril 2022 à 18h00 à Sierentz

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

2ème réunion de concertation publique projet de la ZAI Gruen à Sierentz : mardi 28 juin 2022 à 18h00 à Sierentz

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

Retour à la liste

Actualités de Saint-Louis Agglom

agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration/actualites-2/

XEROX ColorQube -... Google Maps Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires SNCF Météo Hirtzfelden -... ACTES ADT DELIBS RH Office 365 ADT - Documents -... Autres favoris

Vous êtes ici : Accueil > Actualités

Votre recherche

Imprimer

RETOUR

Saint-Louis Agglomération | Vie quotidienne | Eco-citoyen | Economie, emploi et formation | Aménagement du territoire | Coopération transfrontalière | Sports, Culture, Tourisme

ACTUALITÉS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur la ZAI Gruen à Sierentz mercredi 27 avril 2022

Publié le mardi 05/04/2022

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

En savoir plus

"Kumm loos a mol", émission radio en alsacien : épisode d'avril 2022 avec Mme Christèle WILLER

Publié le lundi 04/04/2022

Un nouvel épisode de "Kumm loos a mol", émission radiophonique trimestrielle en langue régionale, a été diffusé pour la première fois ce dimanche 3 avril 2022, et sera rediffusé ce jeudi 7 avril 2022 à 18h00 sur Radio Quetsch.

Pour cet épisode, Fabienne et Véronique accueillent ChristÈle WILLER

ARCHIVES

- avril 2022
- mars 2022
- février 2022
- janvier 2022
- décembre 2021
- novembre 2021
- octobre 2021
- septembre 2021
- août 2021
- juillet 2021
- juin 2021
- mai 2021
- avril 2021
- mars 2021
- février 2021
- janvier 2021
- décembre 2020
- novembre 2020
- octobre 2020
- septembre 2020
- août 2020
- juillet 2020
- juin 2020
- mai 2020
- avril 2020
- mars 2020
- février 2020
- janvier 2020

11°C Ciel couvert 11:29 06/04/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Agenda des évènements - Saint-

agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration/agenda/page/2/#main_container

XEROX ColorQube -... | Google Maps | Reverso Traduction... | Dico Reverso D | Horaires SNCF | Météo Hirtzfelden -... | ACTES | ADT | DELIBS | RH | Office 365 | ADT - Documents -... | Autres favoris

avril 2022 à Saint-Louis

Le 26 avril 2022 - Petite salle du Bâtiment Alpha (3ème étage) - 5 rue Concorde 68300 SAINT-LOUIS

Pour cet atelier d'information N°2 proposé par le pôle création-reprise d'entreprise de Saint-Louis Agglomération, qui se déroulera au 3ème étage du bâtiment Alpha situé au 5 rue Concorde à Saint-Louis le mardi 26 avril 2022 de 14h00 à 16h00, la thématique est "tout connaître sur la micro entreprise".

En savoir plus

1ère réunion de concertation publique projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz mercredi 27 avril 2022

Le 27 avril 2022 - Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

En savoir plus

Passez aux couches lavables : prêt d'un kit d'essai gratuit - réunion de lancement jeudi 28 avril 2022 au Palmrain à Village-Neuf

Le 28 avril 2022 - 1 Pont du Palmrain 68128 VILLAGE-NEUF

Vous êtes intéressé par les couches lavables, mais vous hésitez ? Pour vous permettre de sauter le pas, Saint-Louis Agglomération vous propose de tester gratuitement des couches lavables adaptées à l'âge et au poids de votre enfant, en vous prêtant un kit d'essai pendant 1 mois. La réunion de lancement se dérouler au Palmrain à Village-Neuf le jeudi 28 avril 2022 de 18h30 à 20h30.

En savoir plus

Spectacle "les contes illustrés" (à partir de 4 ans) vendredi 29 avril 2022 à la médiathèque de Sierentz

Le 29 avril 2022 - Médiathèque La Citadelle - 6a rue du moulin 68510 SIERENTZ

11°C Ciel couvert 11:31 06/04/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion

Publication sur site internet Ville de Sierentz

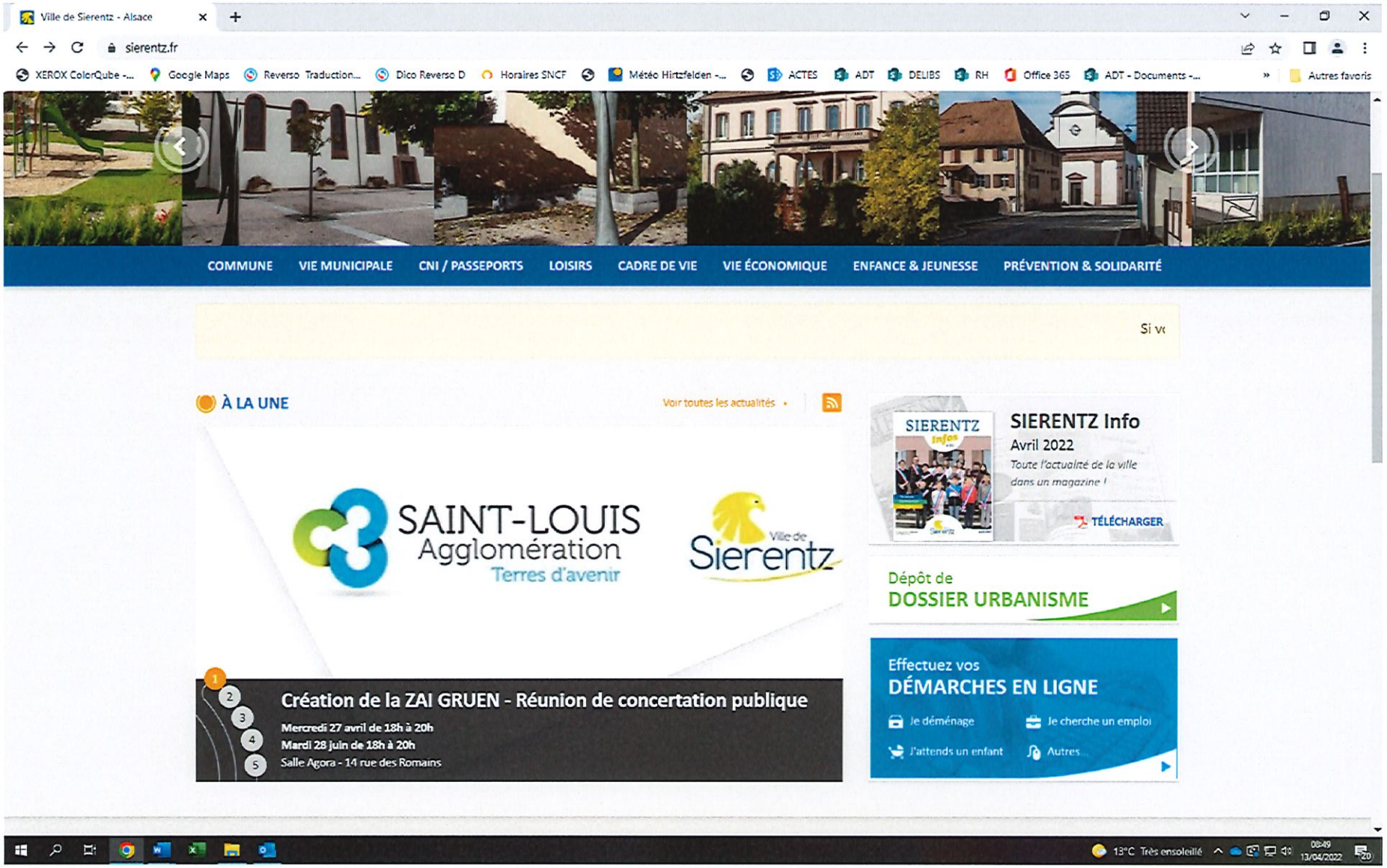

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

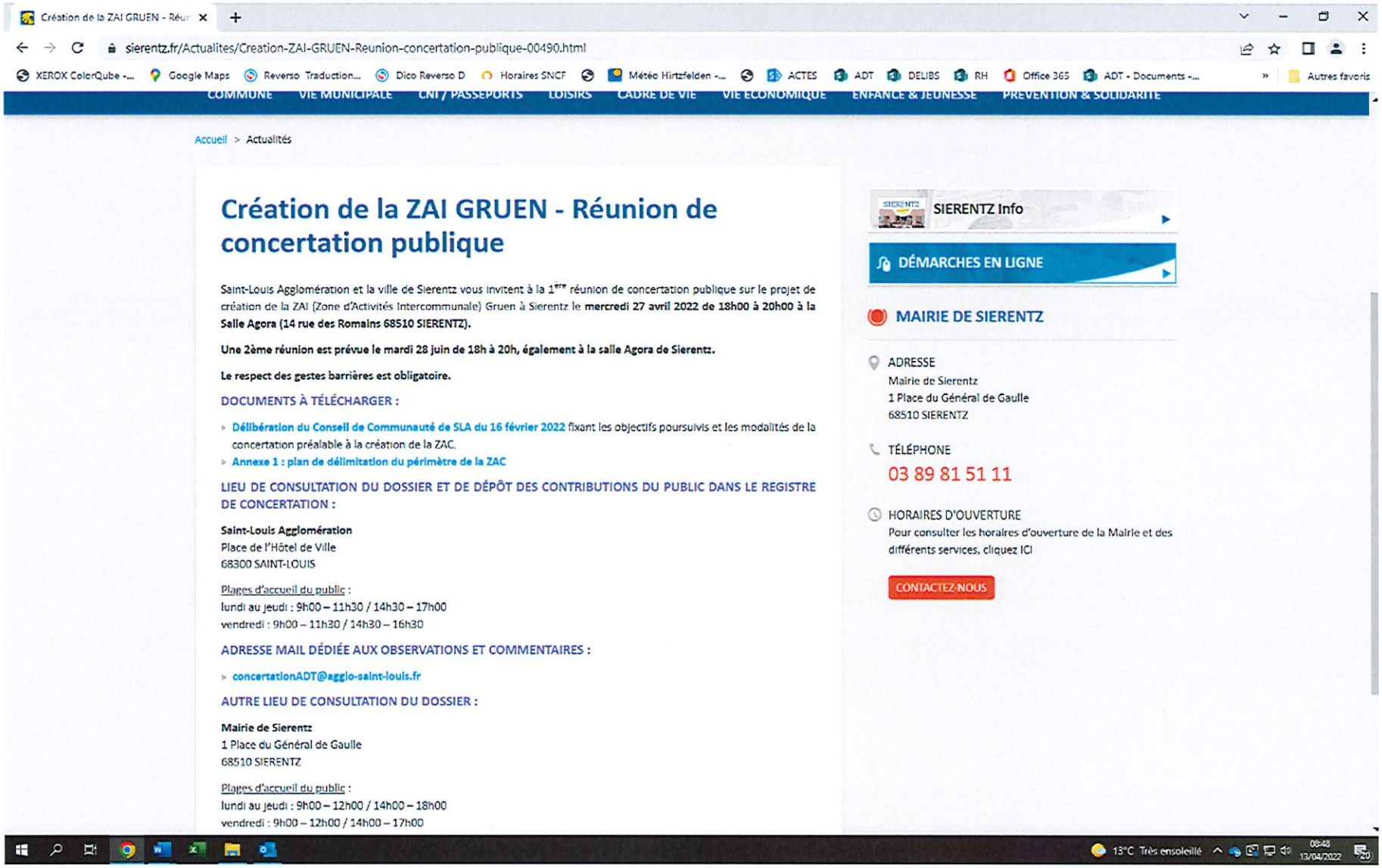

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Actualités | Sierentz - Alsace

sierentz.fr/Actualites/

XEROX ColorQube -... Google Maps Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires SNCF Météo Hirtzfelden -... ACTES ADT DELIBS RH Office 365 ADT - Documents -... Autres favoris

COMMUNE | VIE MUNICIPALE | CNI / PASSEPORTS | LOISIRS | CADRE DE VIE | VIE ÉCONOMIQUE | ENFANCE & JEUNESSE | PRÉVENTION & SOLIDARITÉ

Accueil > Actualités

Actualités

DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION

CRÉATION DE LA ZAI GRUEN - RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

Mercredi 27 avril de 18h à 20h

Mardi 28 juin de 18h à 20h

Salle Agora - 14 rue des Romains

LIRE LA SUITE

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance diffusée en direct sur le Facebook live de la Ville

Vous pourrez visionner le conseil municipal en cliquant ici : https://www.facebook.com/villedesierentz68/live/

LIRE LA SUITE

CINÉ SIERENTZ

Prochaine séance le mardi 19 avril 2022

A la salle des fêtes de Sierentz

SIERENTZ Info

DÉMARCHES EN LIGNE

MAIRIE DE SIERENTZ

ADRESSE
Mairie de Sierentz
1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ

TÉLÉPHONE
03 89 81 51 11

HORAIRES D'OUVERTURE
Pour consulter les horaires d'ouverture de la Mairie et des différents services, cliquez ICI

CONTACTEZ-NOUS

12°C Ensoleillé 08:40 13/04/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion

Publication sur Réseaux Sociaux

PUBLICATION SUR FACEBOOK

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

facebook

Se connecter

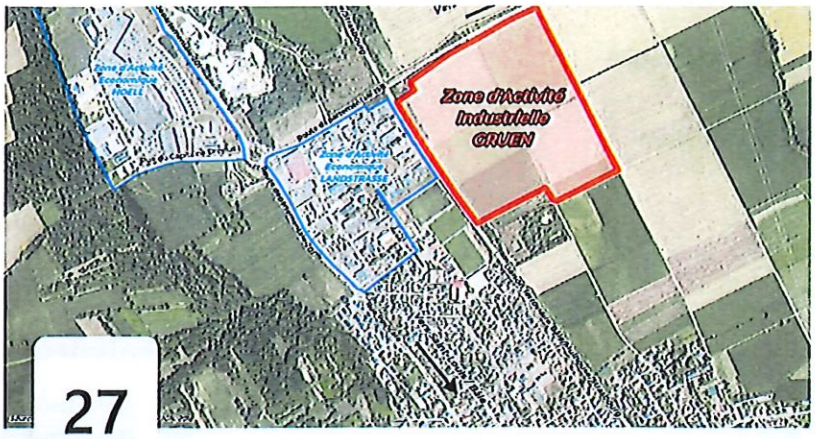

27

MERCREDI 27 AVRIL 2022 DE 18:00 À 20:00 UTC+02

1ère réunion de concertation publique sur le projet de création...

Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ

Évènements

Rechercher des évènements

Accueil

Catégories

- Alimentation
- Art
- Artisanat
- Bien-être
- Boissons
- Causes
- Comédie
- Danse
- Fête
- Film
- Fitness
- Jardinage

Détails

- 25 personnes ont répondu
- Évènement de Saint-Louis Agglo
- Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ
- Durée : 2 h
- Public · Tout le monde (avec ou sans compte Facebook)

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gru... Voir plus

Causes

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion
Publication sur Instagram

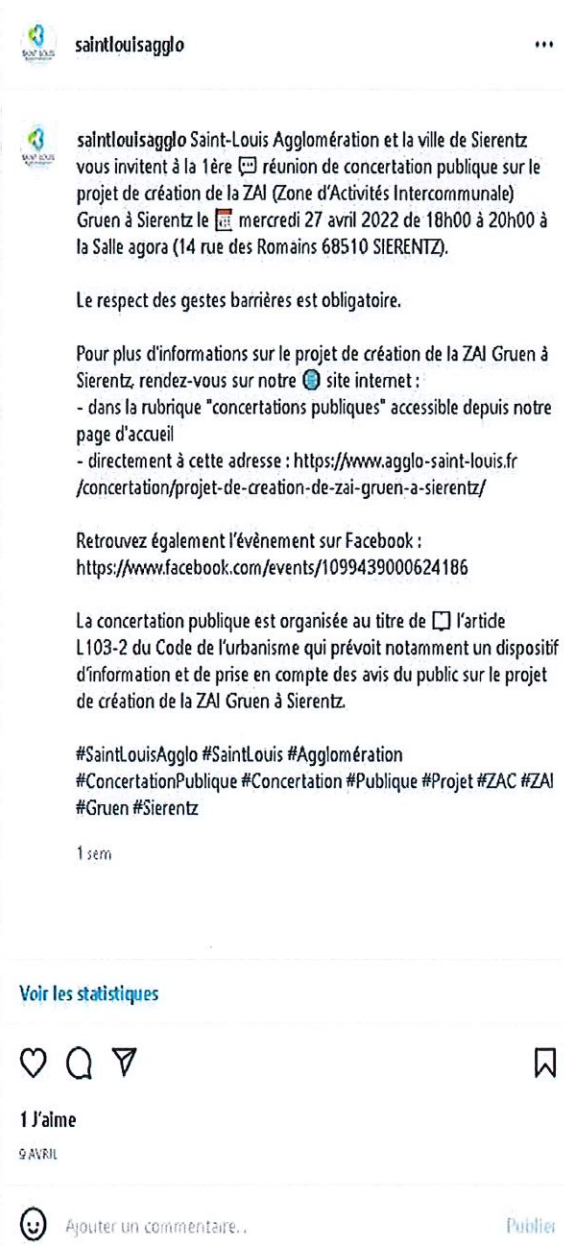

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

1ère réunion
Publication sur LinkedIn

Saint-Louis Agglomération
392 abonnés
1 sem. •

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

Le respect des gestes barrières est obligatoire.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz, rendez-vous sur notre site internet :
- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : https://lnkd.in/dDXdd4Nk

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : https://lnkd.in/dwzy8AEY

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique #Concertation #Publique #Projet #ZAC #ZAI #Gruen #Sierentz

SAINT-LOUIS Agglomération
Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 1ère RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

2

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion :
Supports de communication de la concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion

Affichage Siège Saint-Louis Agglomération

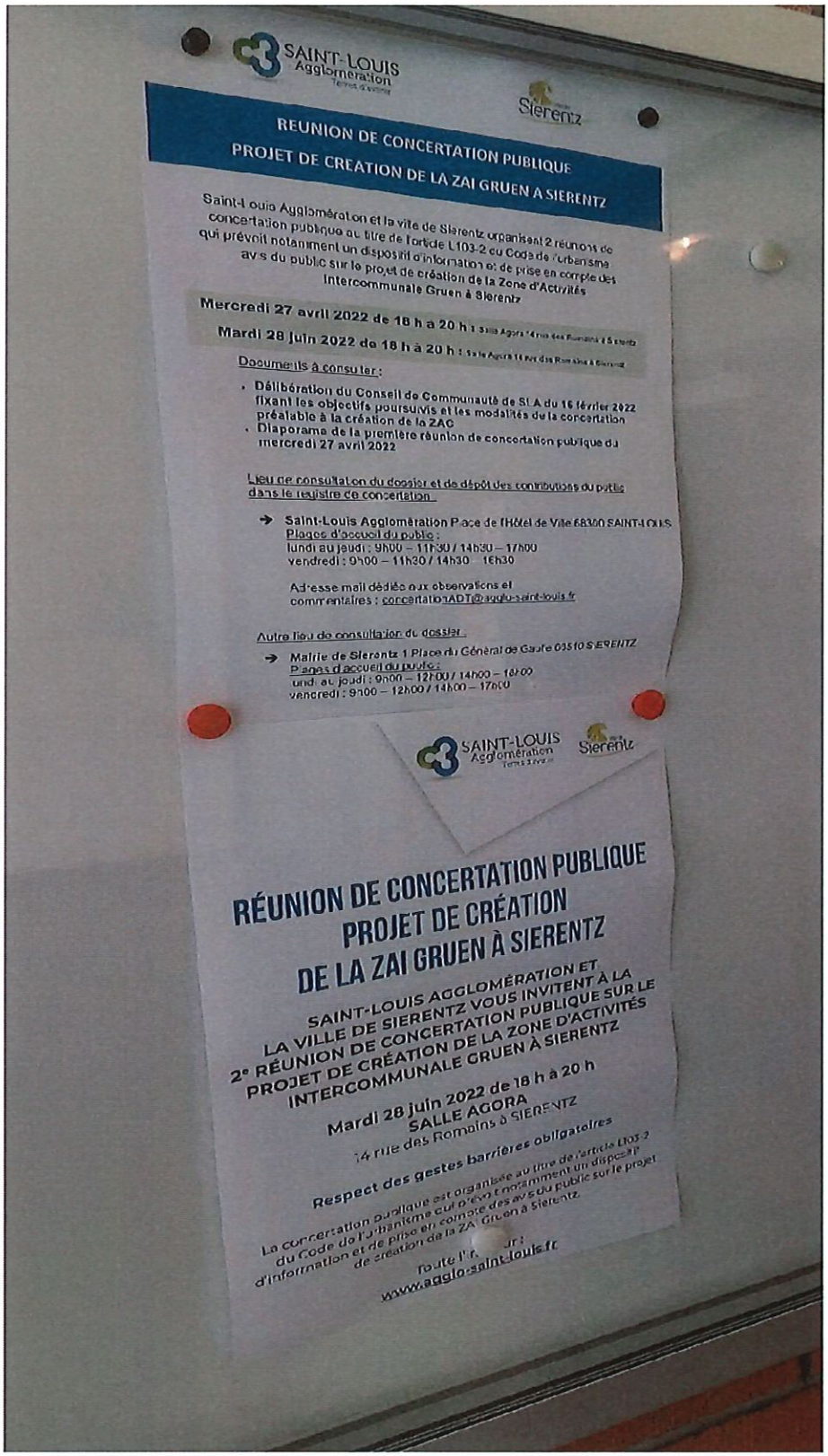

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion

Affichage Mairie de Sierentz

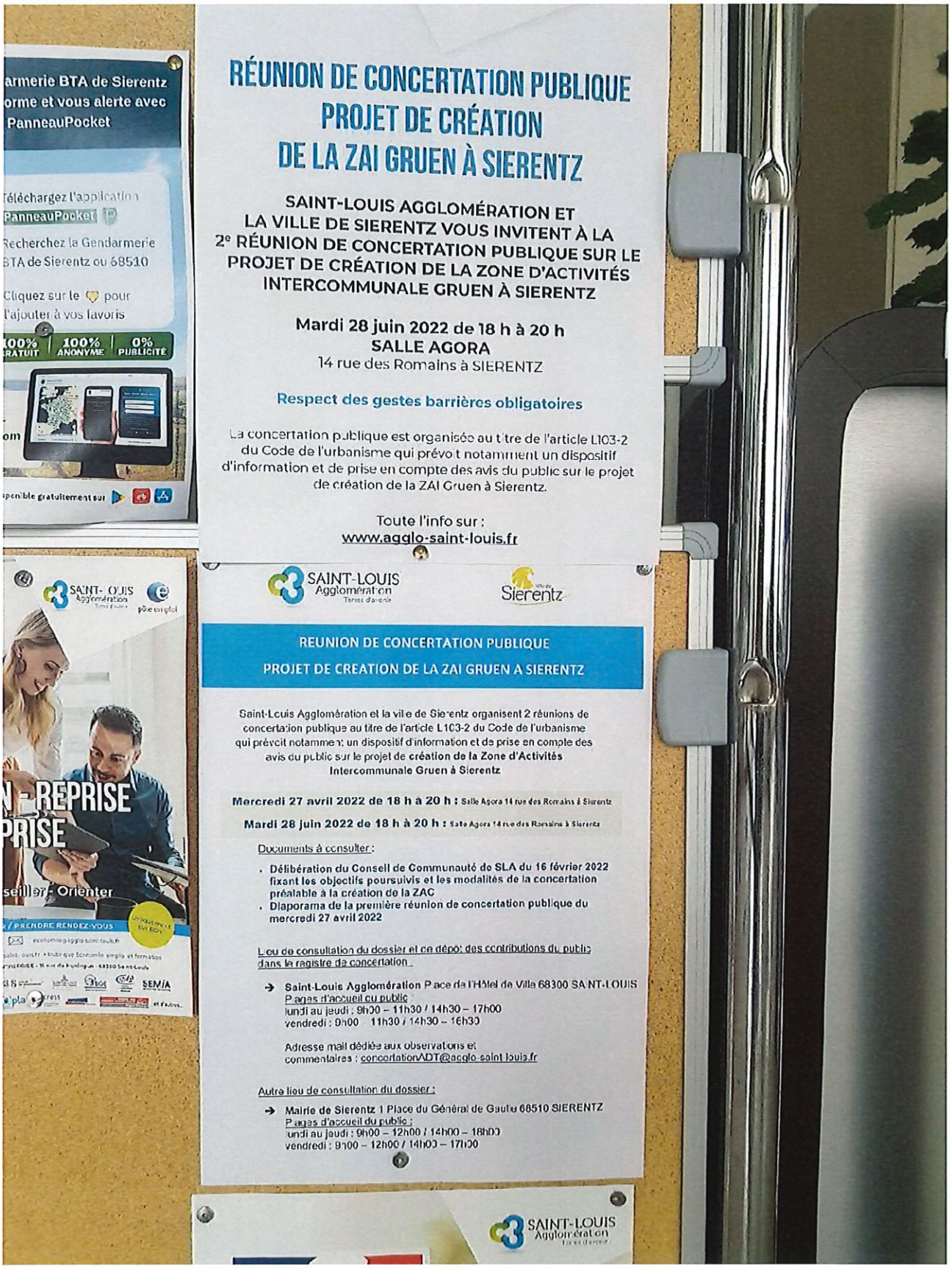

armerie BTA de Sierentz
orme et vous alerte avec
PanneauPocket

Téléchargez l'application
PanneauPocket
Recherchez la Gendarmerie
BTA de Sierentz ou 68510
Cliquez sur le pour
l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CRÉATION
DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET
LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA
2e RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS
INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mardi 28 juin 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Toute l'info sur :
www.agglo-saint-louis.fr

SAINT-LOUIS Agglomération
Sierentz

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE CREATION DE LA ZAI GRUEN A SIERENTZ

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz organisent 2 réunions de concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la Zone d'Activités Intercommunale Gruen à Sierentz

Mercredi 27 avril 2022 de 18 h à 20 h : Salle Agora 14 rue des Romains à Sierentz
Mardi 28 juin 2022 de 18 h à 20 h : Salle Agora 14 rue des Romains à Sierentz

Documents à consulter :

- Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 16 février 2022 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC
- Diaporama de la première réunion de concertation publique du mercredi 27 avril 2022

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

→ Saint-Louis Agglomération Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS
Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu de consultation du dossier :

→ Mairie de Sierentz 1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ
Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

SAINT-LOUIS Agglomération

SAINT-LOUIS Agglomération
pôle emploi

N - REPRISE
PRISE
seiller - Orienter
/ PRENDRE RENDEZ-VOUS
SEMIA

2ème réunion

Publications sur site internet de Saint-Louis Agglomération

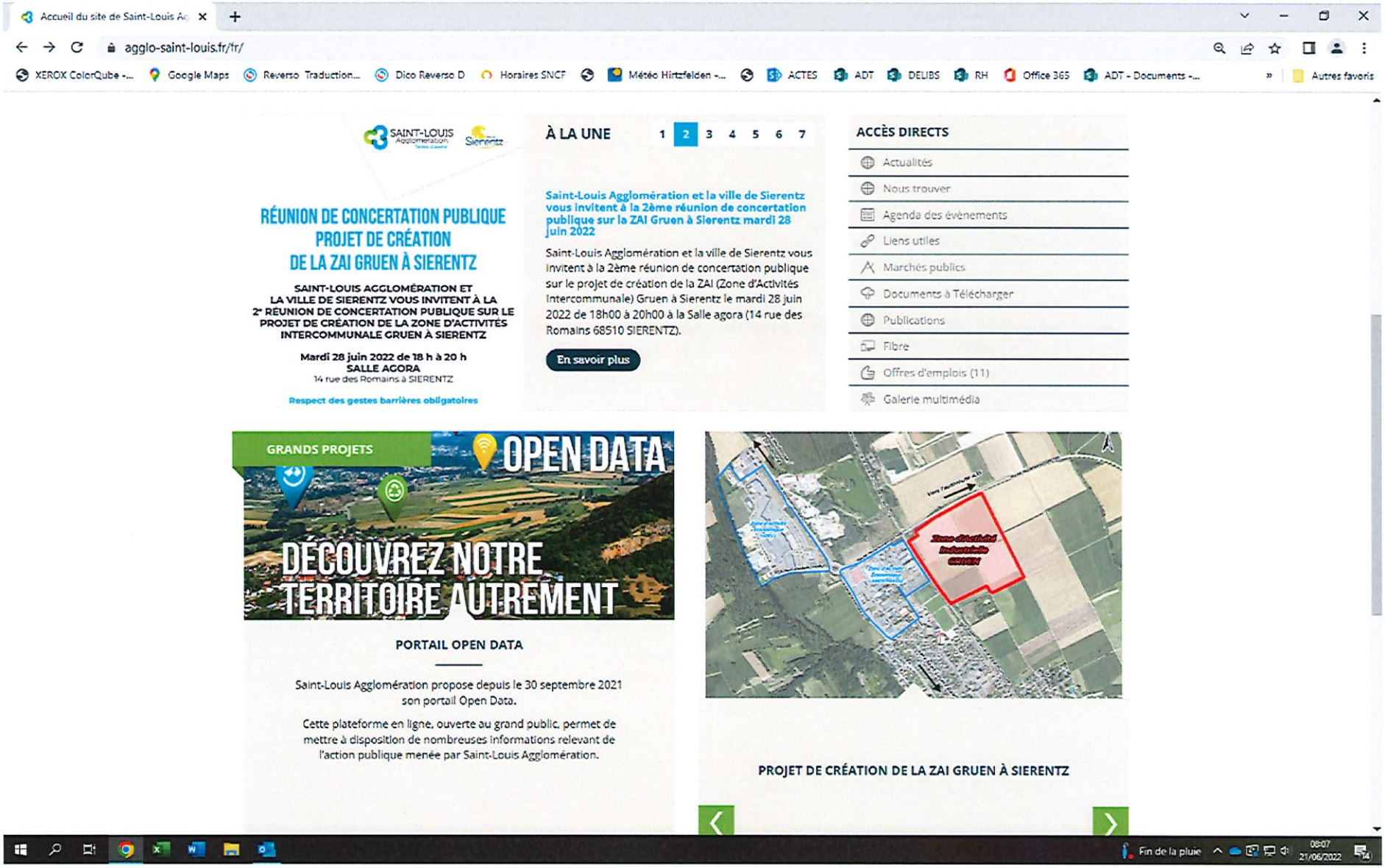

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

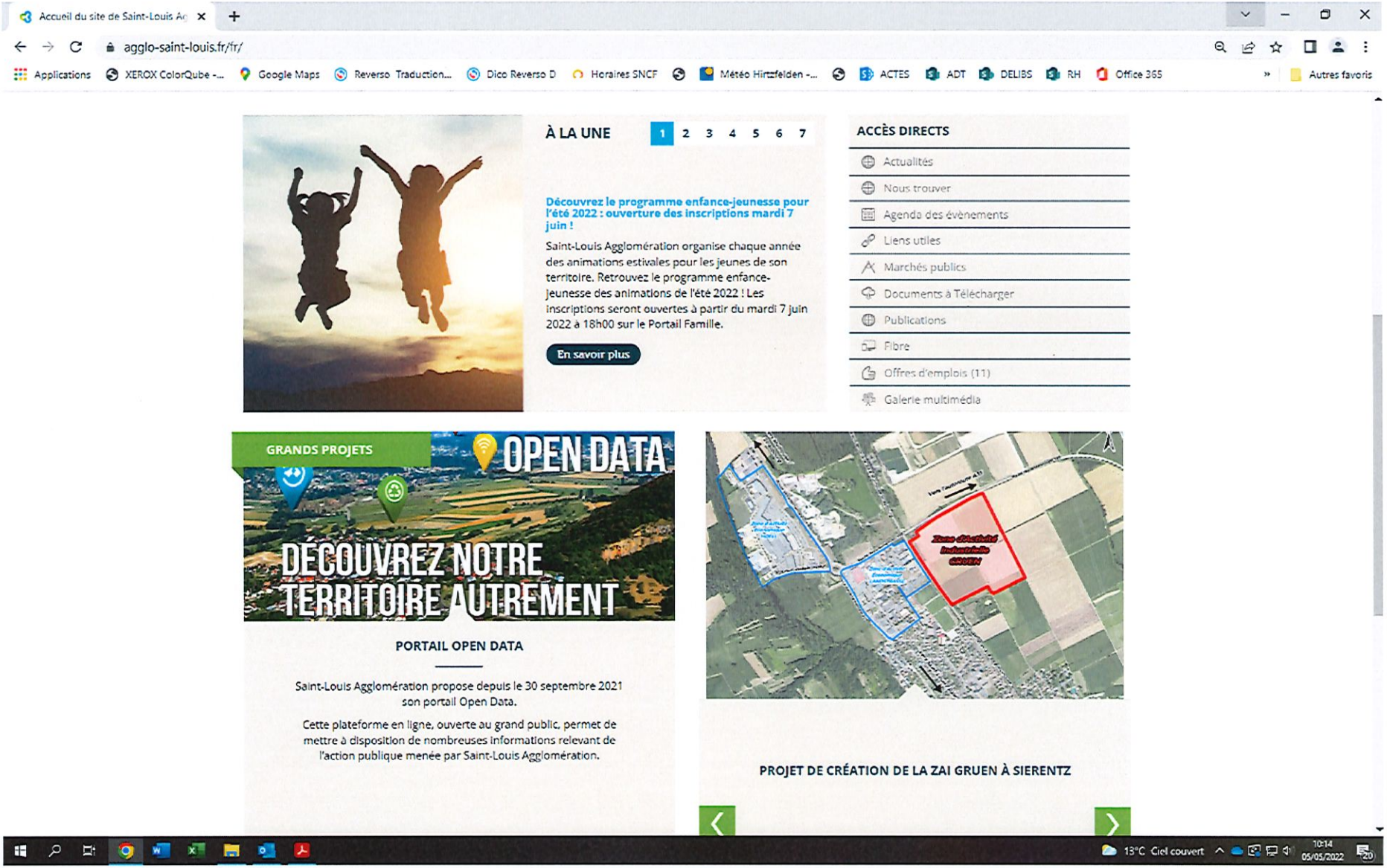

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 2e RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mardi 28 juin 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

Le respect des gestes barrières est obligatoire.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : https://www.facebook.com/events/1333984390403656/

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz, cliquez ici.

Retour à la liste

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

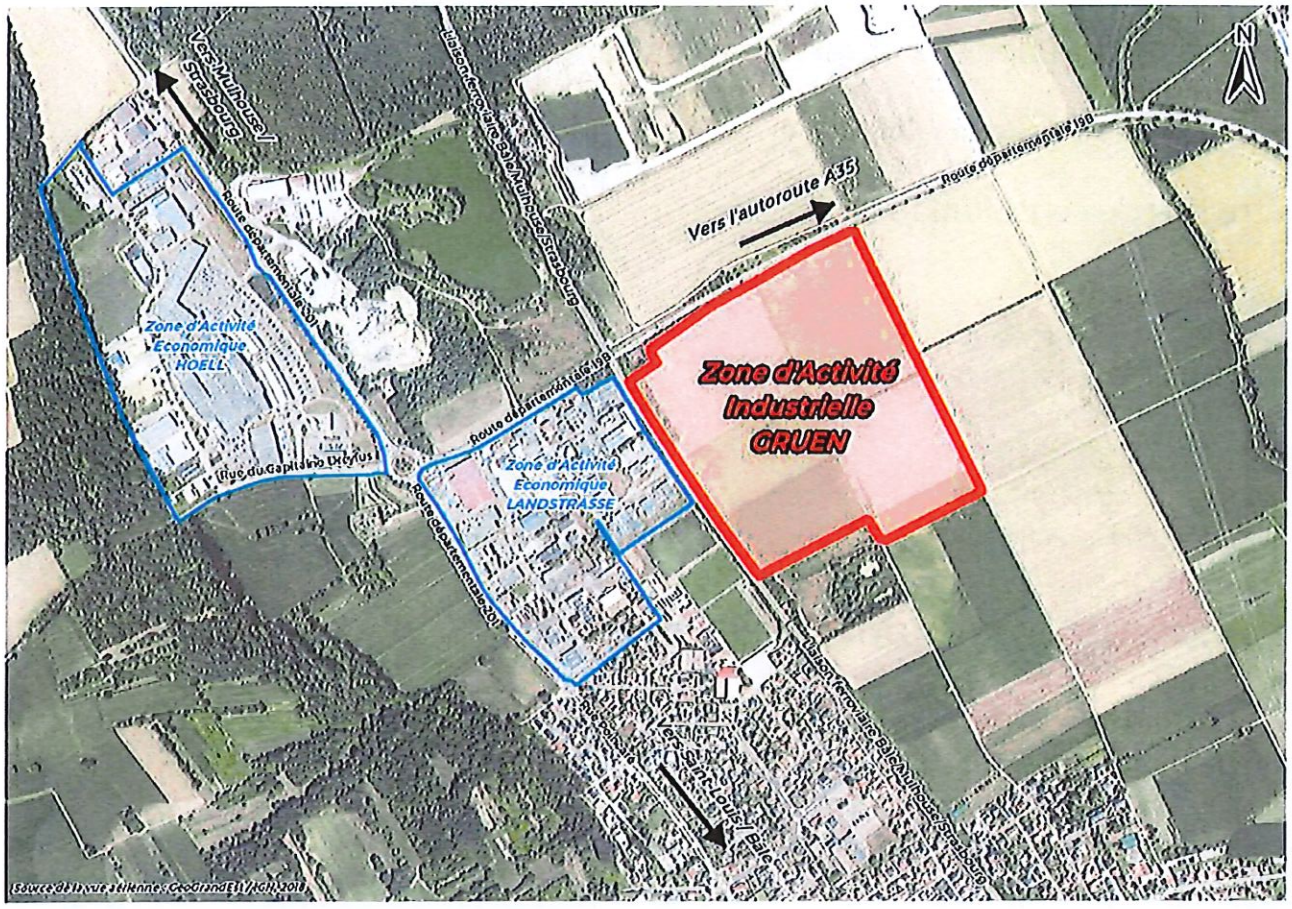

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz organisent une concertation publique au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la Zone d'Activités Intercommunale Gruen à Sierentz par le biais d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 16 février 2022** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.
- **Annexe 1 : plan de délimitation du périmètre de la ZAC**
- **Présentation PowerPoint de la 1ère réunion de concertation publique de la ZAI "Gruen" à Sierentz mercredi 27 avril 2022**

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- **concertationADT@agglo-saint-louis.fr**

Autre lieu de consultation du dossier :

Mairie de Sierentz
1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

RÉUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUE

1ère réunion de concertation publique projet de la ZAI Gruen à Sierentz : mercredi 27 avril 2022 à 18h00 à Sierentz

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 1ère réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mercredi 27 avril 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

2ème réunion de concertation publique projet de la ZAI Gruen à Sierentz : mardi 28 juin 2022 à 18h00 à Sierentz

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le **mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).**

Retour à la liste

Conseil communautaire - 08. SAI | Agenda des évènements - Saint-

agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration/agenda/?month=202206

XEROX ColorQube -... | Google Maps | Reverso Traduction... | Dico Reverso D | Horaires SNCF | Météo Hirtzfelden -... | ACTES | ADT | DELIBS | RH | Office 365 | ADT - Documents -... | Autres favoris

Triangle à Huningue mercredi 15 juin 2022

Le 15 juin 2022 - Le Triangle - 3 rue de Saint-Louis 68330 HUNINGUE

En savoir plus

Pôle création-reprise d'entreprise - atelier d'information N°6 : "Communication : trouver les mots justes pour mes outils de communication" mardi 28 juin 2022 à Saint-Louis

Le 28 juin 2022 - Petite salle du Bâtiment Alpha (3ème étage) - 5 rue Concorde 68300 SAINT-LOUIS

Pour cet atelier d'information N°6 proposé par le pôle création-reprise d'entreprise de Saint-Louis Agglomération, qui se déroulera au 3ème étage du bâtiment Alpha situé au 5 rue Concorde à Saint-Louis le mardi 28 juin mai 2022 de 14h00 à 16h00, la thématique est "communication : trouver les mots justes pour mes outils de communication".

En savoir plus

2ème réunion de concertation publique projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz mardi 28 juin 2022

Le 28 juin 2022 - Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

En savoir plus

Votre indice de qualité de l'air à
SAINT-LOUIS
Mer. 06 avril

Moyen

Haut de page

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

14°C Ciel couvert 14:30 06/04/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Actualités de Saint-Louis Agglom

agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration/actualites-2/

XEROX ColorQube -... Google Maps Reverso Traduction... Dico Reverso D Horaires SNCF Météo Hirtzfelden -... ACTES ADT DELIBS RH Office 365 ADT - Documents -... Autres favoris

ACTUALITÉS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Essai d'un poids lourd hybride diésel-électrique par le service Déchets ménagers

Publié le lundi 20/06/2022

Saint-Louis Agglomération a récemment eu l'opportunité d'essayer un modèle de poids lourd hybride diesel-électrique, capable de porter de lourdes charges (notamment les bennes à déchets) de la même manière qu'un camion à moteur thermique, mais en permettant d'importantes économies de carburant et un bruit bien moins important. Découvrez tout cela en vidéo !

En savoir plus

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur la ZAI Gruen à Sierentz mardi 28 juin 2022

Publié le dimanche 19/06/2022

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

En savoir plus

ARCHIVES

- juin 2022
- mai 2022
- avril 2022
- mars 2022
- février 2022
- janvier 2022
- décembre 2021
- novembre 2021
- octobre 2021
- septembre 2021
- août 2021
- juillet 2021
- juin 2021
- mai 2021
- avril 2021
- mars 2021
- février 2021
- janvier 2021
- décembre 2020
- novembre 2020
- octobre 2020
- septembre 2020
- août 2020
- juillet 2020
- juin 2020
- mai 2020
- avril 2020
- mars 2020
- février 2020
- janvier 2020
- décembre 2019
- novembre 2019
- octobre 2019
- septembre 2019

Fin de la pluie 08:13 21/06/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion

Publication sur site internet Ville de Sierentz

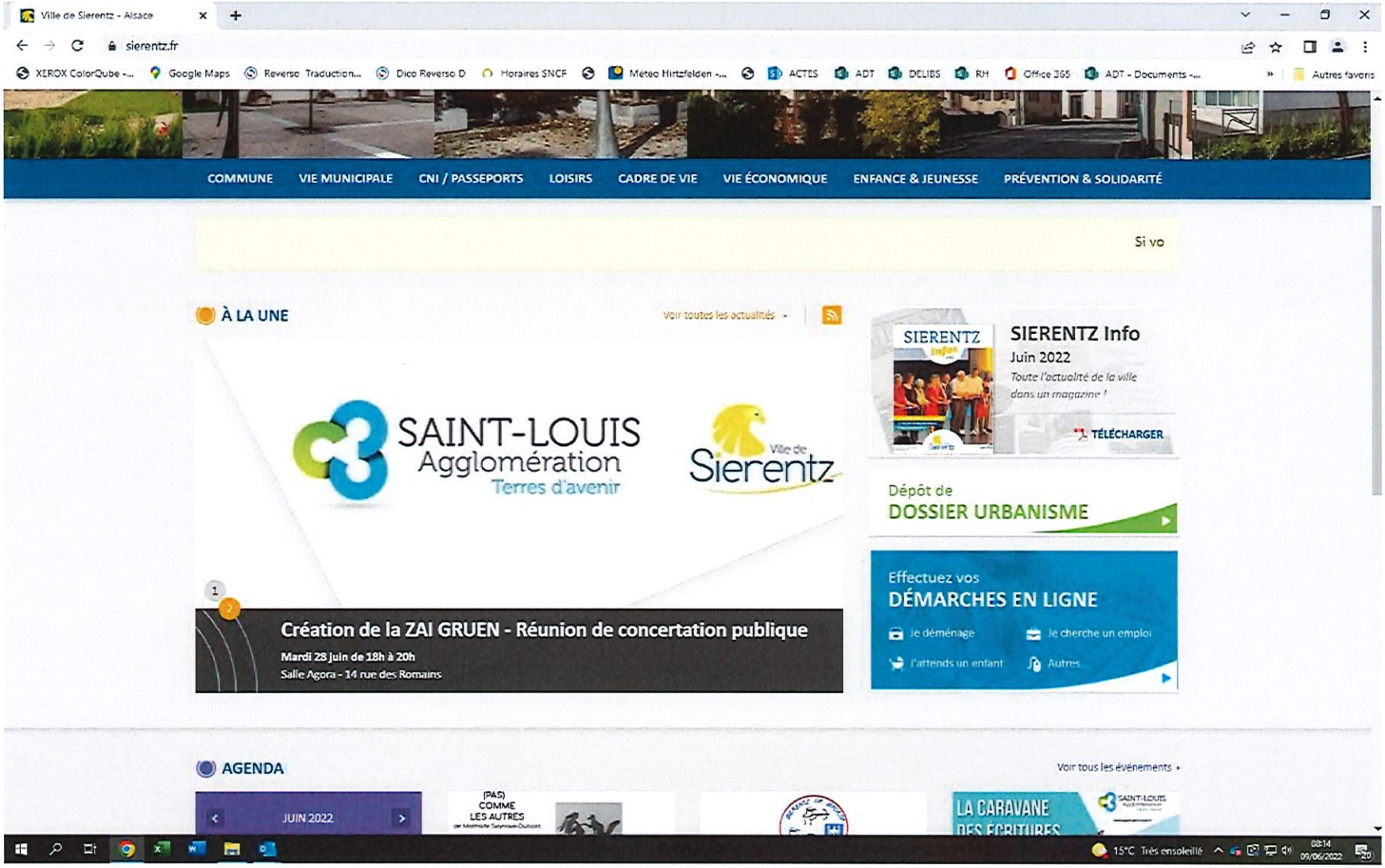

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Ville de Sierentz - Alsace

sierentz.fr/Actualites

Applications | XEROX ColorQube -... | Google Maps | Reverso Traduction... | Dico Reverso D | Horaires SNCF | Météo Hirtzfelden -... | ACTES | ADT | DELIBS | RH | Office 365 | Autres favoris

COMMUNE | VIE MUNICIPALE | CNI / PASSEPORTS | LOISIRS | CADRE DE VIE | VIE ÉCONOMIQUE | ENFANCE & JEUNESSE | PRÉVENTION & SOLIDARITÉ

Accueil > Actualités

Actualités

HAAS'VENTURE

À 15h30, le parc du domaine Haas sera inauguré. Ce sera l'occasion de remercier les différents acteurs ayant contribué à façonner ce parc. La partie officielle sera suivie de différentes animations à partir de 16h: c'est l'Haas'venture! Il sera possible de dîner sur place avec un stand grillades tenu par le club de pétanque, et en soirée un concert aura lieu.

Venez nombreux afin de profiter de ces moments festifs !

LIRE LA SUITE

CRÉATION DE LA ZAI GRUEN - RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

Mardi 28 juin de 18h à 20h

Salle Agora - 14 rue des Romains

LIRE LA SUITE

JOURNÉE CITOYENNE

Le samedi 21 mai 2022

De 8h à 13h30

LIRE LA SUITE

RACINE DU SITE

- Actualités
- Sierentz au passé au présent
- Sierentz Info et newsletter
- Galerie photos et vidéos
- Jumelage et Coopération
- Urbanisme/PLU/ Risques majeurs
- Ateliers projets
- Enquêtes publiques
- Informations COVID - 19

SIERENTZ Info

DÉMARCHES EN LIGNE

MAIRIE DE SIERENTZ

ADRESSE
Mairie de Sierentz
1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ

TÉLÉPHONE
03 89 81 51 11

12°C Nuageux 09:02 05/05/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

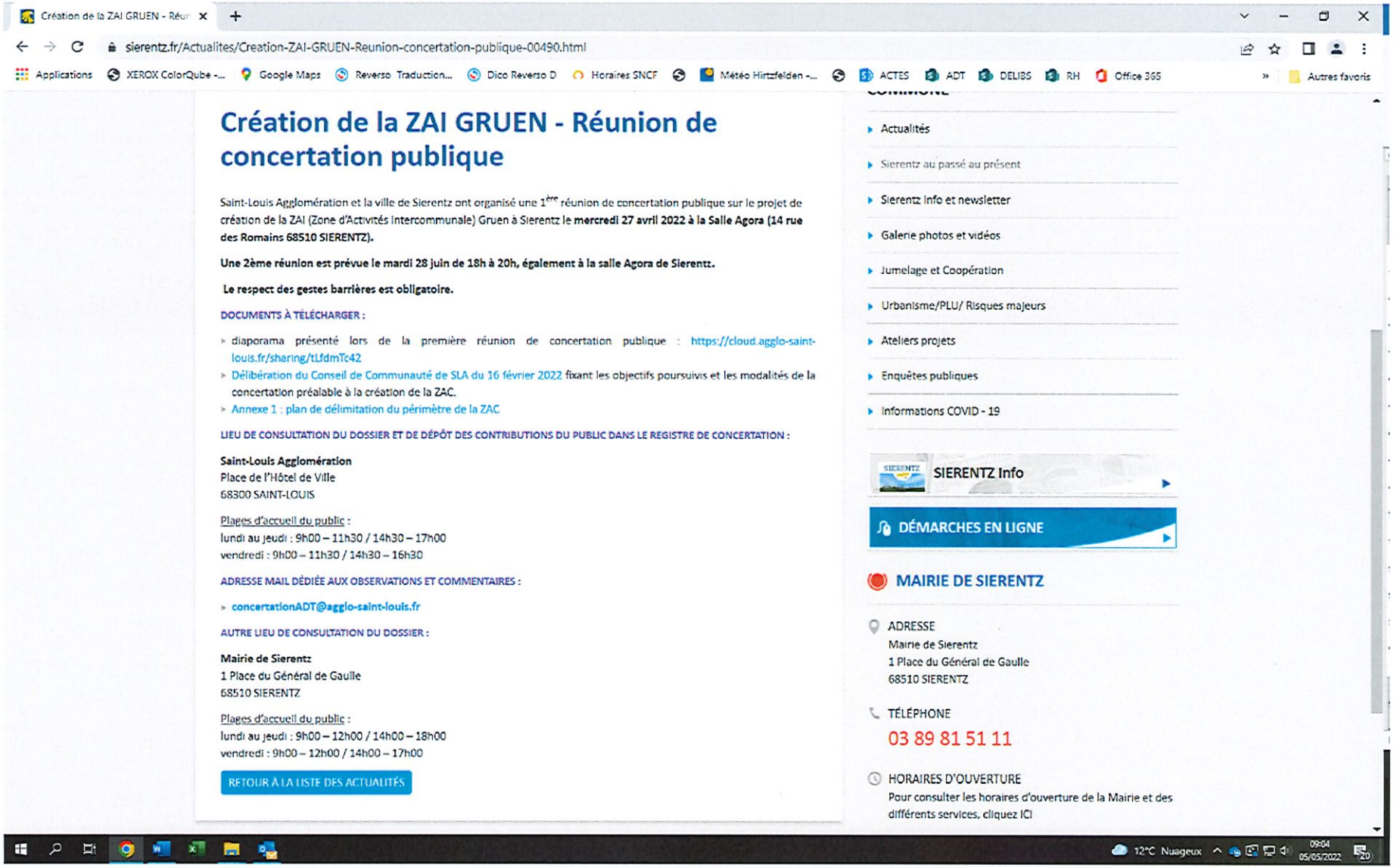

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Agenda des manifestations

sierentz.fr/Loisirs/Agenda-manifestations?p=2

XEROX ColorQube -... | Google Maps | Reverso Traduction... | Dico Reverso D | Horaires SNCF | Météo Hirtzfelden -... | ACTES | ADT | DELIBS | RH | Office 365 | ADT - Documents -... | Autres favoris

COMMUNE | VIE MUNICIPALE | CNI / PASSEPORTS | LOISIRS | CADRE DE VIE | VIE ÉCONOMIQUE | ENFANCE & JEUNESSE | PRÉVENTION & SOLIDARITÉ

Accueil > Loisirs > Agenda des manifestations

Agenda

ATELIER ZÉRO DÉCHET « PRODUITS MÉNAGERS » - SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

de 18h30 à 20h30

Bâtiment Alpha (3ème étage) 5 rue Concorde - Saint-Louis

Le Mardi 21 Juin 2022

LIRE LA SUITE

CRÉATION DE LA ZAI GRUEN - RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

de 18h à 20h

Salle Agora - 14 rue des Romains

Le Mardi 28 Juin 2022

LIRE LA SUITE

1 2

FILTRER LES ÉVÉNEMENTS

Toutes les catégories

Par date

Télécharger l'agenda en PDF

LOISIRS

- Associations
- Agenda des manifestations
- Médiathèque
- Lieux d'accueil des activités
- Salles à louer

SIERENTZ Info

DÉMARCHES EN LIGNE

MAIRIE DE SIERENTZ

15°C Très ensoleillé 09:18 09/06/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion

Publication sur Réseaux Sociaux

PUBLICATION SUR FACEBOOK

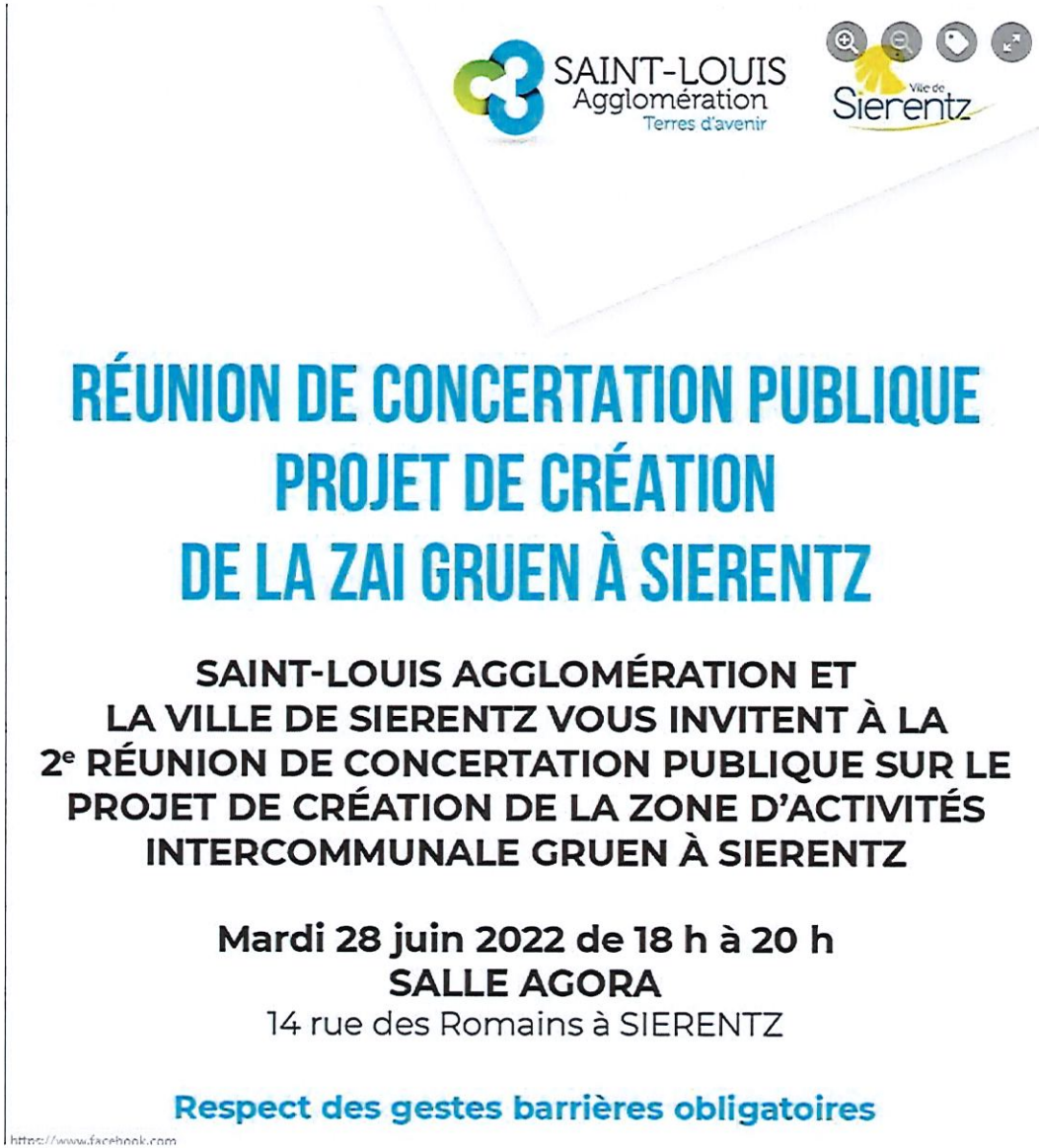

Saint-Louis Agglo
Publié par Hootsuite · 14 juin, 06:00 ·

Saint-Louis Agglomération et la **Ville de Sierentz** vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

Le respect des gestes barrières est obligatoire.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz, rendez-vous sur notre site internet :
- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : https://www.agglo-saint-louis.fr/.../projet-de-creation.../

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : **https://www.facebook.com/events/1333984390403656/**

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique #Concertation #Publique #Projet #ZAC #ZAI #Gruen #Sierentz
Voir moins

Modifier

1 partage

J'aime Commenter Partager

Commenter en tant q...

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

facebook

Se connecter

Évènements

Rechercher des évènements

Accueil

Catégories

- Alimentation
- Art
- Artisanat
- Bien-être
- Boissons
- Causes
- Comédie
- Danse
- Fête
- Film
- Fitness
- Jardinage
- Jeux
- Littérature
- Maison

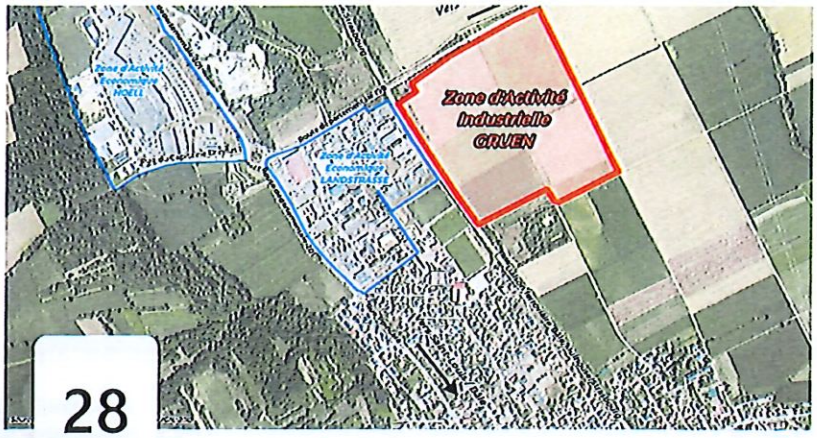

28

MARDI 28 JUIN 2022 DE 18:00 À 20:00 UTC+02

2ème réunion de concertation publique sur le projet de création...

Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ

Détails

- 3 personnes ont répondu
- Évènement de Saint-Louis Agglo
- Salle agora - 14 rue des Romains 68510 SIERENTZ
- Durée : 2 h
- Public · Tout le monde (avec ou sans compte Facebook)

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gru... Voir plus

Causes

2ème réunion

Publication sur Instagram

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

2ème réunion

Publication sur Linkedin

Saint-Louis Agglomération
419 abonnés
6 j •

Saint-Louis Agglomération et la ville de Sierentz vous invitent à la 2ème réunion de concertation publique sur le projet de création de la ZAI (Zone d'Activités Intercommunale) Gruen à Sierentz le mardi 28 juin 2022 de 18h00 à 20h00 à la Salle agora (14 rue des Romains 68510 SIERENTZ).

Le respect des gestes barrières est obligatoire.

Pour plus d'informations sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz, rendez-vous sur notre site internet :
- dans la rubrique "concertations publiques" accessible depuis notre page d'accueil
- directement à cette adresse : https://lnkd.in/dDXdd4Nk

Retrouvez également l'évènement sur Facebook : https://lnkd.in/eDr8PKkP

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de création de la ZAI Gruen à Sierentz.

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #Agglomération #ConcertationPublique #Concertation #Publique #Projet #ZAC #ZAI #Gruen #Sierentz

SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Ville de Sierentz

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PROJET DE CRÉATION DE LA ZAI GRUEN À SIERENTZ

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SIERENTZ VOUS INVITENT À LA 2e RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE GRUEN À SIERENTZ

Mardi 28 juin 2022 de 18 h à 20 h
SALLE AGORA
14 rue des Romains à SIERENTZ

Respect des gestes barrières obligatoires

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Statistiques publications sur internet et réseaux sociaux

Metery Isabelle - SLA

De: Pillot Luc - SLA
Envoyé: mardi 13 septembre 2022 14:20
À: Metery Isabelle - SLA
Cc: Klapuch Angélique - SLA
Objet: Statistiques site internet + réseaux sociaux concertation Sierentz

Page concertation publique

- Lien : https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/projet-de-creation-de-zai-gruen-a-sierentz/
- Page vue 187 fois lors de 146 sessions de navigation (la différence doit être dûe à nous qui vérifions la page et la remettons à jour plusieurs fois lors d'une même journée)
- 11 personnes ont accédé à cette page en cliquant sur un lien Facebook

1ère concertation publique - 27 avril

- **Actualité site internet :**
  - Lien : https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration-et-ville-sierentz-invitent-1ere-reunion-concertation-publique-zai-gruen-sierentz-mercredi-27-avril-2022/
  - Page vue 20 fois lors de 11 sessions de navigation
  - 0 personnes ont accédé à cette page en cliquant sur un lien Facebook
- **Évènement site internet :**
  - Lien : https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/evenements/1ere-reunion-concertation-publique-projet-creation-zai-gruen-sierentz-mercredi-27-avril-2022/
  - Page vue 15 fois lors de 14 sessions de navigation
  - 4 personnes ont accédé à cette page en cliquant sur un lien Facebook
- **Publication Facebook :**
  - Lien : https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/photos/a.491152018304042/1154458648640039/
  - 1073 personnes ayant vu le post dans leur fil d'actualité
  - 1 partage
- **Évènement Facebook :**
  - Lien : https://www.facebook.com/events/1099439000624186/
  - 3726 personnes ayant vu l'évènement dans leur fil d'actualité
  - 3 participants

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

- 27 personnes intéressées

- **Publication Instagram :** 1 like
  - Lien : https://www.instagram.com/p/CexYFcoIe8v/
- **Publication LinkedIn :**
  - Lien : https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6918407196800090112
  - 151 personnes ayant vu le post dans leur fil d'actualité
  - 2 réactions
  - 0 partage

2ème concertation publique - 28 juin

- **Actualité site internet :**
  - Lien : https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/saint-louis-agglomeration-et-ville-sierentz-invitent-2eme-reunion-concertation-publique-zai-gruen-sierentz-mardi-28-juin-2022/
  - Page vue 13 fois lors de 11 sessions de navigation
  - 0 personnes ont accédé à cette page en cliquant sur un lien Facebook
- **Évènement site internet :**
  - Lien : https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/evenements/2eme-reunion-concertation-publique-projet-creation-zai-gruen-sierentz-mardi-28-juin-2022/
  - Page vue 9 fois lors de 7 sessions de navigation
  - 0 personnes ont accédé à cette page en cliquant sur un lien Facebook
- **Publication Facebook :**
  - Lien : https://www.facebook.com/SaintLouisAgglo/photos/a.491152018304042/1197933964292507/
  - 1053 personnes ayant vu le post dans leur fil d'actualité
  - 1 partage
- **Évènement Facebook :**
  - Lien : https://www.facebook.com/events/1333984390403656/
  - 623 personnes ayant vu l'évènement dans leur fil d'actualité
  - 1 participant
  - 12 personnes intéressées
- **Publication Instagram :** 2 likes
  - Lien : https://www.instagram.com/p/CexYFcoIe8v/
- **Publication LinkedIn :**
  - Lien : https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6942324843761565696
  - 104 personnes ayant vu le post dans leur fil d'actualité
  - 3 réactions
  - 1 partage

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Pillot Luc
Webmaster - Pôle de la communication, du numérique et de la culture

Adresse pôle : 9, Croisée des Lys 68300 SAINT-LOUIS
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville 68305 SAINT-LOUIS

Tél. : 03 89 70 85 39
Mobile : 06 99 49 56 80
Mail : pillot.luc@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

NOTE : je participe à l'expérimentation télétravail tous les vendredis (sauf exceptions)

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !

@SaintLouisAgglo @saintlouisagglo Saint-Louis Agglo

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 7

Photographies des panneaux et réunions

- Photo panneau au siège
- Photo panneau à la Mairie de Sierentz
- Photos 1ère réunion de concertation
- Photos 2ème réunion de concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photo panneau au siège

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photo panneau au siège

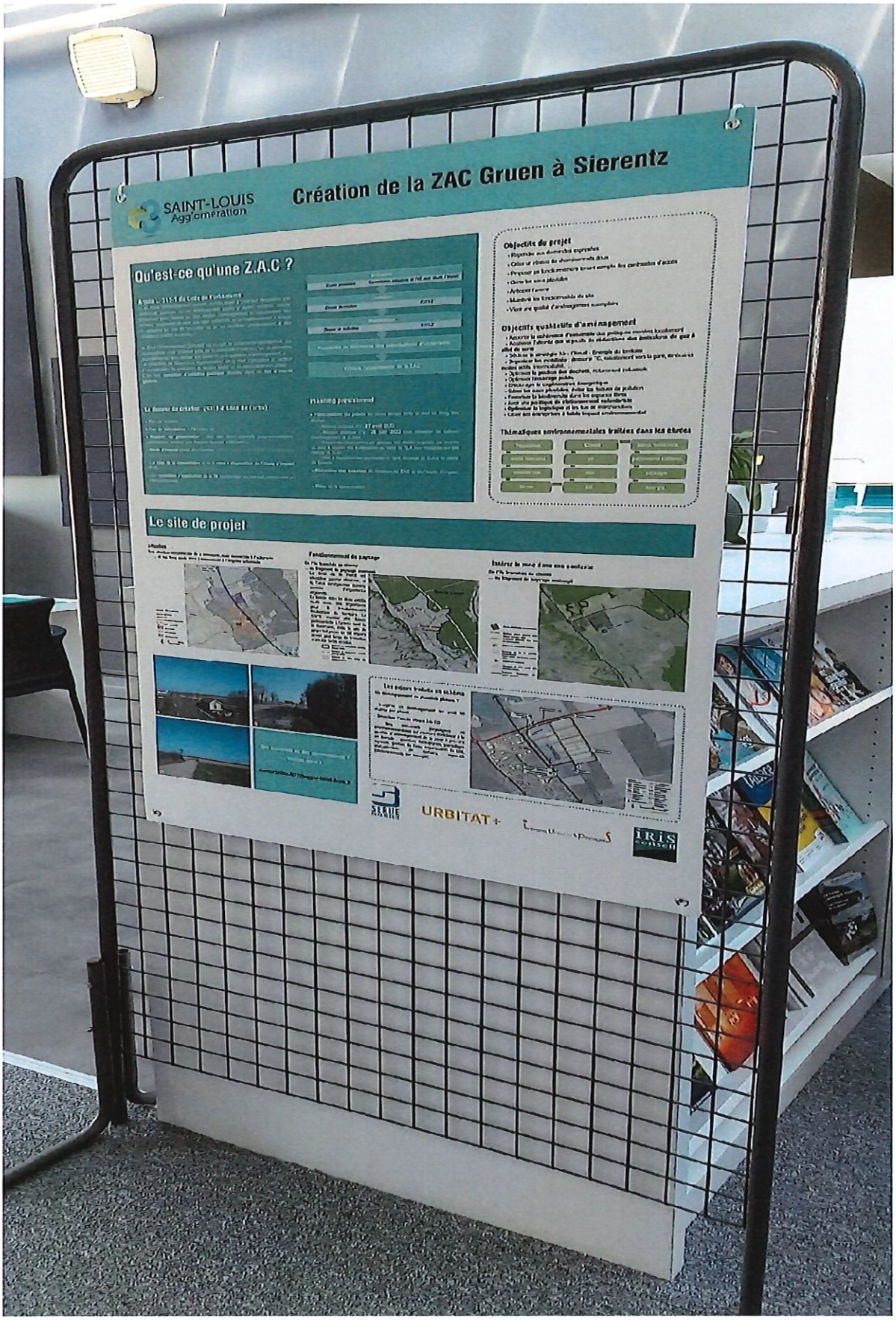

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photo panneau à la Mairie de Sierentz

Affichage Mairie de Sierentz

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photos 1ère réunion de concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photos 1ère réunion de concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photos 2éme réunion de concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Photos 2ème réunion de concertation

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 8

Courriers, courriels et réponses

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: jeudi 3 novembre 2022 12:02
À: 'adelineetalex@yahoo.fr'
Objet: RE: ZAI Gruen Sierentz
Pièces jointes: 20221103_UO_SZ_reponsemail_MmeENDE.pdf

Bonjour Mme ENDE,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé concernant la concertation publique de la ZAI Gruen à Sierentz.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

METERY Isabelle
Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !

@SaintLouisAgglo @saintlouisagglo Saint-Louis Agglo

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Madame Ende
20 rue des vergers
68510 SIERENTZ

Saint-Louis, le 03 NOV. 2022

V/Réf. : votre mail du 02/05/2022
N/Réf. : ZAI Gruen SIERENTZ
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations

Madame,

Vous avez pris part à la concertation publique relative à la création de la ZAC Gruen à Sierentz et nous vous en remercions.
Sachez que les problèmes que vous soulevez sont bien en phase avec la stratégie qu'applique Saint Louis Agglomération au quotidien, ne pas bétonner sans raison, aménager en tenant compte de l'environnement et préserver la ruralité et les espaces naturels sur notre territoire. Tous ces éléments sont intégrés dans les documents stratégiques mise en place, notre SCOT, la Vision d'Avenir 2030, au sein desquels cette zone à développer figure déjà.

Pour répondre à vos inquiétudes sur les terres agricoles qui disparaissent, sachez que l'équilibre global entre habitat, économie et espace agricole et naturel est établi à l'échelle du territoire, dans le cadre du SCOT. Le SCOT a déjà pris pour objectif de réduire de moitié la consommation foncière dans les dix prochaines années par rapport à la période 2008-2018.
Au niveau de notre développement économique, il n'y a plus de foncier disponible au sein de nos Zones d'activités économiques, il y a très peu de friches et il est nécessaire pour notre territoire de créer des emplois pour nos populations et de répondre aux besoins de nos entreprises qui souhaitent se développer.
De plus, des compensations collectives agricole seront prévues pour de soutenir des projets émergents pour la filière agricole du territoire, en lien avec le service développement rural de SLA.

Nous restons mobilisés pour aménager au mieux ce site, et garantir un espace de travail agréable aux futurs occupants, tout en maintenant un lieu de promenade pour les habitants de Sierentz.

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Pour la Ville de Sierentz
Le Maire,

Pascal TURRI

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: jeudi 3 novembre 2022 12:01
À: 'Schmidlin Drapp'
Objet: RE: ZAI
Pièces jointes: 20221103_UO_SZ_reponsemail_MmeDRAPP.pdf

Bonjour Madame DRAPP,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé concernant la concertation publique de la ZAI Gruen à SIERENTZ.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

METERY Isabelle
Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !

@SaintLouisAgglo @saintlouisagglo Saint-Louis Agglo

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Madame DRAPP

68870 BARTENHEIM

Saint-Louis, le 03 NOV. 2022

V/Réf. : votre mail du 02/05/2022
N/Réf. : ZAI Gruen SIERENTZ
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations

Madame,

Vous avez pris part à la concertation publique relative à la création de la ZAC Gruen à Sierentz et nous vous en remercions.

Pour répondre à vos inquiétudes sur les terres agricoles qui disparaissent, sachez que l'équilibre global entre habitat, économie et espace agricole et naturel est établi à l'échelle du territoire, dans le cadre du SCOT. Le SCOT a déjà pris pour objectif de réduire de moitié la consommation foncière dans les dix prochaines années par rapport à la période 2008-2018.
Au niveau de notre développement économique, il n'y a plus de foncier disponible au sein de nos Zones d'activités économiques, il y a très peu de friches et il est nécessaire pour notre territoire de créer des emplois pour nos populations et de répondre aux besoins de nos entreprises qui souhaitent se développer.
De plus, des compensations collectives agricole seront prévues pour de soutenir des projets émergents pour la filière agricole du territoire, en lien avec le service développement rural de SLA.

Enfin vous parlez de destruction d'habitat et préservation de la faune. Toute nouvelle opération démarre systématiquement par un relevé faune et flore, ce qui a été réalisé à Sierentz depuis juillet 2021. Il en ressort qu'aucun élément particulier n'a été relevé, compte tenu de l'activité agricole actuelle sur le site.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Pour la Ville de Sierentz
Le Maire,

Pascal TURRI

Metery Isabelle - SLA

De: Concertation ADT - SLA
Envoyé: jeudi 10 novembre 2022 11:26
À: Waltz Virginie - SLA
Objet: RE: Contribution Conseil de Développement SLA
Pièces jointes: 20221110_UO_SZ_reponsemailCODEV.pdf

Bonjour,

En pièce jointe de ce mail vous trouverez la réponse de SLA suite à l'avis formulé par le CODEV concernant la concertation publique de la ZAI Gruen à Sierentz.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

METERY Isabelle
Directrice de l'Urbanisme Opérationnel
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis
Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Tél. : 03 89 70 85 33
Mobile : 06 98 42 96 98
Mail : metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr
Site : www.agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération est désormais sur les réseaux sociaux : cliquez pour nous rejoindre !

@SaintLouisAgglo @saintlouisagglo Saint-Louis Agglo

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Ville de Sierentz

Saint Louis Agglomération
Monsieur Vincent Tartaglia
Président du Conseil de développement
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint Louis Cedex

Saint-Louis, le 10 NOV. 2022

V/Réf. : VW -courrier du 12/7/22
N/Réf. : ZAI Gruen Sierentz
Dossier Suivi par : Isabelle METERY
Tél. : 03 89 70 85 33 Fax : 03 89 88 06 09
metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Objet : réponse aux observations du Conseil de Développement

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 12 juillet 2022, pour lequel nous souhaitons vous apporter des réponses. Avec les membres du Conseil de développement vous avez pris part activement à la concertation publique de la ZAI Gruen à Sierentz, en participant aux réunions publiques et en formulant des observations et nous vous en remercions vivement.

Concernant la pertinence de la création de cette ZAC :
Le nouveau SCOT approuvé le 29/06/2022 a d'ores et déjà intégré une réduction de 50 % de la consommation foncière d'espaces naturels agricole et forestiers sur les 10 prochaines années par rapport à la consommation foncière constatée sur la période 2008-2018.En ce sens, on peut considérer qu'il respecte déjà la trajectoire de réduction de consommation foncière imposée par la loi climat et résilience pour les 10 prochaines années, et ce dans la perspective du zéro artificialisation nette qui devra être effectif à l'horizon 2050.
Cette réduction de consommation foncière viendra réduire progressivement l'impact sur les terres agricoles et naturelles. Si le SCOT a pour vocation de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers (et SLA s'est particulièrement engagée sur le volet agricole en mettant en place un service et un plan d'actions en faveur du développement rural), il a aussi pour rôle de répondre aux besoins en matière d'habitat et d'économie et d'emplois. Le projet de territoire qui sous tend le SCOT répond à l'ensemble des besoins en matière agricole, naturelle, d'habitat et d'économie en définissant au mieux un équilibre entre ces différentes composantes.
C'est dans le cadre de cet équilibre à l'échelle du territoire de SLA qu'il a été décidé d'initier notamment la création d'une zone d'activité économique à Sierentz. En effet, notre tissu économique est particulièrement dynamique en développement et en création d'emplois. Cette opération permettra notamment de répondre à la demande d'un industriel sollicitant une parcelle de grande emprise pour des projets de développement de son activité.

Concernant la justification du volet « Eviter » de la procédure de création de ZAC :
Un recensement des friches a bien été établi dans le cadre du SCOT (cf. page 179 du rapport de présentation) sur la base de données émanant de la DDT. Comme vous pourrez le constater, une grande partie des friches est d'ores et déjà en cours de requalification.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

.../...

Les autres n'ont soit pas la dimension pour répondre aux besoins d'implantations industrielles, soit sont situées en cœur de ville et de village et n'ont pas vocation à accueillir des activités industrielles pour des raisons évidentes de cohabitation entre habitat, services de proximité, équipements scolaires, transports induits par les activités et toutes les nuisances potentielles. Elles ont donc naturellement et logiquement été dédiées au développement d'une mixité de logement, de services et d'activités tertiaires, de loin plus compatible avec la proximité de l'habitat que de nouvelles activités industrielles.

Concernant la compensation collective agricole :
L'aménagement de la zone impacte des terres agricoles du territoire dédiées à l'agriculture intensive. La Collectivité a pour objectif de pouvoir proposer des surfaces de compensation aux exploitants. Les exploitants ont été rencontrés dès 2021. SLA devra proposer des compensations individuelles aux exploitants, ainsi que des compensations collectives. Ces compensations collectives seront définies dans le cadre de l'étude agricole, que SLA a confiée à la Chambre d'Agriculture, et en lien avec le Service développement rural créé récemment au sein de l'Agglomération. Tous ces acteurs sont garants de la prise en compte des intérêts des exploitants. Le montant qui sera alloué à la compensation collective sera destiné à développer un projet cohérent, utile au maintien de l'agriculture sur le territoire de SLA.

Concernant l'évolution de la ZAC :
Il nous semble avoir exposé lors de la présentation au Conseil de développement du 31 mai dernier les avantages et la souplesse de la procédure de ZAC, ayant l'avantage de permettre de s'adapter à l'évolution de la demande lors d'une durée d'aménagement longue. Enfin, plus précisément sur votre question d'extension, elle n'est effectivement pas envisagée.

Concernant la participation du CODEV à l'élaboration du cahier des charges des prescriptions architecturales et paysagères :
Vous connaissez l'ambition de notre projet qui est retenu comme site pilote dans notre démarche Territoire en transition. Les éléments précis s'appliquant aux constructions seront définis dans notre cahier des prescriptions que chaque industriel devra respecter. Votre participation à cette élaboration est actée dans votre lettre de mission, les suggestions qui sont faites dans votre courrier pourront donc être examinées avec les services au moment de la rédaction du-dit cahier des charges, cependant nous pouvons déjà préciser les éléments suivants :

- Vous suggérez de maintenir la continuité des corridors écologiques, l'étude faune flore n'a relevé aucun corridor sur site, malgré tout la haie existante sera conservée et complétée ce qui permettra une meilleure biodiversité du site à terme,
- Vous suggérez la création de noue pour la gestion des eaux, c'est bien ce qui est prévu,
- Vous suggérez une bonne intégration paysagère de la zone, la réflexion a été menée et validée en COPIL, des haies périphériques viendront compléter la haie existante,
- Vous suggérez des stationnements verticaux mutualisés, le projet prévoit 100 places publiques mutualisées, les silos seront recommandés mais non imposés car ils représentent un investissement important à amortir,
- Vous suggérez des traitements acoustiques de façades pour éviter d'impacter les habitants, il faut savoir qu'il n'y a pas d'habitant à proximité du site, cependant des recommandations seront faites par le maître d'œuvre sur les matériaux à utiliser pour diminuer le bruit ferroviaire, notamment dans l'intérêt du cadre de travail des futurs employés.

En espérant avoir répondu aux interrogations des membres du Conseil de Développement, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Pour Sierentz
Le Maire,

Pascal TURRI

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Annexe 9

Registre d'observations

17 février 2022

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			
_ _/_ _/_ _			

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221116-20221116p18-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : La création de la zone d'activités intercommunale Gruen à Sierentz

En exécution de la délibération du (1) Conseil Communautaire

en date du 16 février 2022

je soussigné(e) (2) Jean-Marc DEICHTMANN, Président de SLA

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Saint-Louis, le 16/02/2022

signature

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Jean-Marc DEICHTMANN
Président

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

réf. 501 071 Berger-Levrault (1606)